



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# CIC POUR ANGKOR

## 15 ANS

DE COOPÉRATION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSERVATION ET  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



COMITÉ INTERNATIONAL DE COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE  
ET LE DÉVELOPPEMENT DU SITE HISTORIQUE D'ANGKOR (CIC-ANGKOR)

Photo de couverture: bonzes des pagodes Vat Bo, Vat Damnak et Vat Polanka lavant les statues de lions du temple Phimeanakas.

Photo prise par Michael Blazek, équipe de GOPURA, République Tchèque, 2008.



# TABLE DES MATIÈRES

1

## PRÉFACES

- Irina BOKOVA, Directrice générale de l'UNESCO et Koïchiro MATSUURA, ancien Directeur général de l'UNESCO..... 7
- Jean-François DESMAZIÈRES et Masafumi KUROKI, co-Présidents..... 11
- Teruo JINNAI, Représentant de l'UNESCO au Cambodge ..... 15
- Azedine BESCHAOUCH, Secrétaire scientifique..... 19

2

## CIC POUR ANGKOR

- Brève rétrospective..... 27
- Rôle et fonctionnement..... 35

3

## THÈMES

- Recherche et Conservation..... 41
- Développement durable ..... 45
- Autorité Nationale APSARA et le CIC..... 77
- Projets d'aménagement de la ville de Siem Reap..... 87

4

## QUELQUES IMPRESSIONS

- Mounir BOUCHENAKI, Expert *ad hoc* pour la conservation..... 93
- Giorgio CROCI, Expert *ad hoc* pour la conservation..... 97
- Pierre-André LABLAUDE, Expert *ad hoc* pour la conservation..... 99

5

## SOUVENIRS

- Teruo JINNAI, Représentant de l'UNESCO au Cambodge.....105
- Francine d'ORGEVAL, Ministère des Affaires étrangères et européennes et Bruno FAVEL, Ministère de la Culture et de la Communication (France).... 106

6

## ANNEXES

- Décisions du Comité du Patrimoine Mondial.....110
- Liste des co-Présidents..... 114
- Secrétariat scientifique et Biographie des experts *ad hoc*.....117
- Règlement intérieur du CIC..... 125
- Déclaration de Tokyo ..... 135
- Déclaration de Paris ..... 141



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT  
LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL  
CULTUREL ET NATUREL

*Le Comité du patrimoine mondial  
a inscrit*

*Angkor*

*sur la Liste du patrimoine mondial*

*L'inscription sur cette Liste consacre la valeur  
universelle exceptionnelle  
d'un bien culturel ou naturel afin qu'il soit protégé  
au bénéfice de l'humanité*

DATE D'INSCRIPTION

*14 décembre 1992*

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'UNESCO

PRÉFACE  
DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE ET DE L'ANCIEN  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
(UNESCO)



Plaque de consécration du site d'Angkor, patrimoine mondial  
(Plaque mise en place le 8 décembre 2008 devant Angkor Vat, par le Premier Ministre du Royaume du Cambodge, Samdech Akka Moha Sena Padei Decho HUN Sen)





Irina BOKOVA  
Directrice générale de l'UNESCO  
(Depuis novembre 2009)

C'est pour nous un grand honneur d'évoquer les riches heures d'une coopération internationale placée au service de la sauvegarde du site d'Angkor.

Pour l'UNESCO, la sauvegarde du site d'Angkor, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1992, est un engagement de longue date, et cet engagement se poursuivra. Le présent bilan de quinze ans d'activités met en évidence le rôle sans pareil assumé dans ce cadre par le Comité international de Coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC), mis en place à la suite de la Conférence de Tokyo (octobre 1993) et confirmé par la Conférence de Paris (novembre 2003). L'UNESCO, pour sa part, en assumant le Secrétariat permanent du CIC, a assuré la mise en œuvre de ce mécanisme international de coordination et d'assistance.

C'est aujourd'hui une réelle satisfaction, en lisant cette publication, de passer en revue les remarquables programmes de recherche, de conservation et de valorisa-



Koïchiro MATSUURA  
Ancien Directeur général de l'UNESCO  
(novembre 1999 - novembre 2009)

tion qui ont été développés au cours des années. Il est également gratifiant de constater, outre l'impact sur le terrain de ces programmes, les nouvelles orientations politiques adoptées aujourd'hui par les autorités cambodgiennes pour la promotion de la diversité culturelle.

Angkor est un site dont la sauvegarde requiert une approche holistique, couvrant toutes les dimensions du patrimoine, à la fois matérielles et immatérielles. Depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, l'UNESCO s'efforce de promouvoir une vision élargie de la sauvegarde d'Angkor, fondée sur un aménagement harmonieux, notamment grâce à la mise en place d'un zonage, et de favoriser le développement durable de la région, au bénéfice des communautés qui y vivent.

Nous formons conjointement le vœu que l'UNESCO, avec l'ensemble de la communauté internationale, continue de se mobiliser sans relâche, dans les décennies à venir, pour protéger et promouvoir ce site de valeur universelle et exceptionnelle.

Visite des experts *ad hoc* - Phnom Bakheng



PRÉFACE DES  
CO-PRÉSIDENTS  
DU CIC



Délégation du CIC honorée d'une audience par Sa Majesté le Roi Samdech Preah Boromneath Norodom Sihamoni, le 27 février 2008.



Jean-François DESMAZIÈRES  
Ambassadeur de France



Masafumi KUROKI  
Ambassadeur du Japon

Créé à l'initiative du Roi Père, S.M. NORODOM Sihanouk, le CIC d'Angkor, co-présidé depuis 1993 par les ambassadeurs de France et du Japon, demeure une institution spécifique. Son fonctionnement, en forme d'assemblée générale pour les sessions techniques et plénières, s'apparente à celui d'une société savante où les membres des équipes universitaires côtoient sur les travées les représentants des gouvernements.

Son règlement intérieur publié en 2008 a mis l'accent sur les instances scientifiques et leur articulation : secrétaire scientifique, désigné par l'UNESCO, et deux groupes d'experts *ad hoc*, l'un pour la conservation (archéologie, architecture...) et l'autre pour le développement durable (environnement, économie, tourisme...).

Actif depuis l'origine du CIC, le groupe d'experts pour la conservation a permis

des débats très ouverts entre les équipes d'archéologues et d'architectes des différents pays. Légitimé par de fréquentes visites des sites, enchaînant questionnements et conseils, il a permis au CIC de dégager, avec la participation d'APSARA, un véritable consensus autour de la philosophie et des méthodes de la conservation à Angkor. Ajoutons que le grand nombre d'équipes, cambodgiennes et internationales, intervenant sur les sites, assure aux sessions du CIC un haut niveau d'intérêt de par la qualité des communications relatives aux études angkoriennes qui y sont prononcées.

Le groupe d'experts pour le développement durable est, quant à lui, sans doute plus novateur mais il doit encore trouver son rythme de croisière. Il convient une nouvelle fois de souligner la très grande ouverture des autorités cambodgiennes qui acceptent de soumettre au débat pu-



Temple Baphuon



Temple Bayon

blic international des éléments de politique économique, environnementale ou sociale qui resteraient ailleurs de la seule compétence jalouse d'autorités locales ou régionales. Premier abordé par le groupe d'experts, bien relayé par APSARA et l'UNESCO, le thème de l'eau, consubstantiel à la « cité hydraulique », a permis ainsi de clarifier les éléments d'une problématique complexe qui doit concilier la survie des temples d'Angkor Thom et le dynamisme, parfois effervescent, de Siem Reap.

Le CIC émet ainsi depuis seize ans des recommandations qui sont soumises au gouvernement royal du Cambodge. Il fabrique surtout depuis seize ans du consensus pour

aider le gouvernement royal à décider des meilleurs arbitrages, ceux qui permettent de préserver le patrimoine mondial angkorien, le caractère sacré de ses sites aux yeux du peuple cambodgien et ses légitimes attentes en matière de développement économique.

C'est avec la conscience de ces lourdes responsabilités que les ambassadeurs coprésidents, et le vice-premier ministre président de l'Autorité Nationale APSARA, rendent compte chaque année à Sa Majesté le Roi NORODOM Sihamoni du déroulement des travaux du CIC.

# INTRODUCTION



Temple Angkor Vat - vue aérienne



Teruo JINNAI  
Représentant de l'UNESCO au Cambodge

Aussitôt après la conférence internationale sur Angkor tenue à Tokyo en 1993, le Comité international de Coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC pour Angkor) a vu le jour. Ce comité se réunit deux fois par an, une fois en séance technique, l'autre en session plénière. Le Japon et la France ont accepté de coprésider les réunions et de mettre à disposition les financements nécessaires, tandis que l'UNESCO en assure le secrétariat et assume tous les frais afférents aux missions du groupe d'experts *ad hoc* pour la conservation.

Depuis sa création, le CIC pour Angkor enregistre des progrès toujours plus appréciables en ce qui concerne l'aide qu'il apporte au Gouvernement Royal du Cambodge pour la préservation et la mise en valeur d'Angkor, site du patrimoine mondial, répondant ainsi aux critères relatifs au patrimoine mondial. Le principe de fonc-



Journée culturelle - Phnom Penh

tionnement du CIC pour Angkor a pu être reproduit en Irak et en Afghanistan, en vue de favoriser l'indispensable collaboration entre les pouvoirs publics, les institutions internationales et l'UNESCO.

Le 14 décembre 1992, Angkor a d'abord été placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril, mais a pu être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial tout court en 2004, grâce aux mesures prises par le Gouvernement Royal du Cambodge, ainsi qu'à l'action et à la collaboration au niveau international. Le CIC pour Angkor s'est révélé être le lieu par excellence d'échange d'idées, d'information et de méthodologies de recherche. Si la précarité structurelle n'est plus si préoccupante à Angkor, le développement durable du site se pose en défi à toutes les parties prenantes, plus particulièrement pour l'Autorité pour la

Protection du Site et de l'Aménagement de la Région de Siem Reap-Angkor (APSARA). Tout porte donc à croire que le CIC pour Angkor sera appelé à jouer un rôle encore plus crucial au cours des années à venir.

Cette publication a été conçue pour faire connaître au grand public le fonctionnement du CIC pour Angkor et la contribution précieuse qu'il apporte à la protection, à la préservation et au développement d'Angkor, en favorisant les recherches, l'archéologie, la restauration, la protection de l'environnement et des forêts et le développement des populations.

L'UNESCO est très fière d'assurer le secrétariat de ce comité, et je me réjouis personnellement de voir depuis ma première participation à la session du CIC en mai 1998, l'évolution positive des choses s'agissant de la gestion d'Angkor.

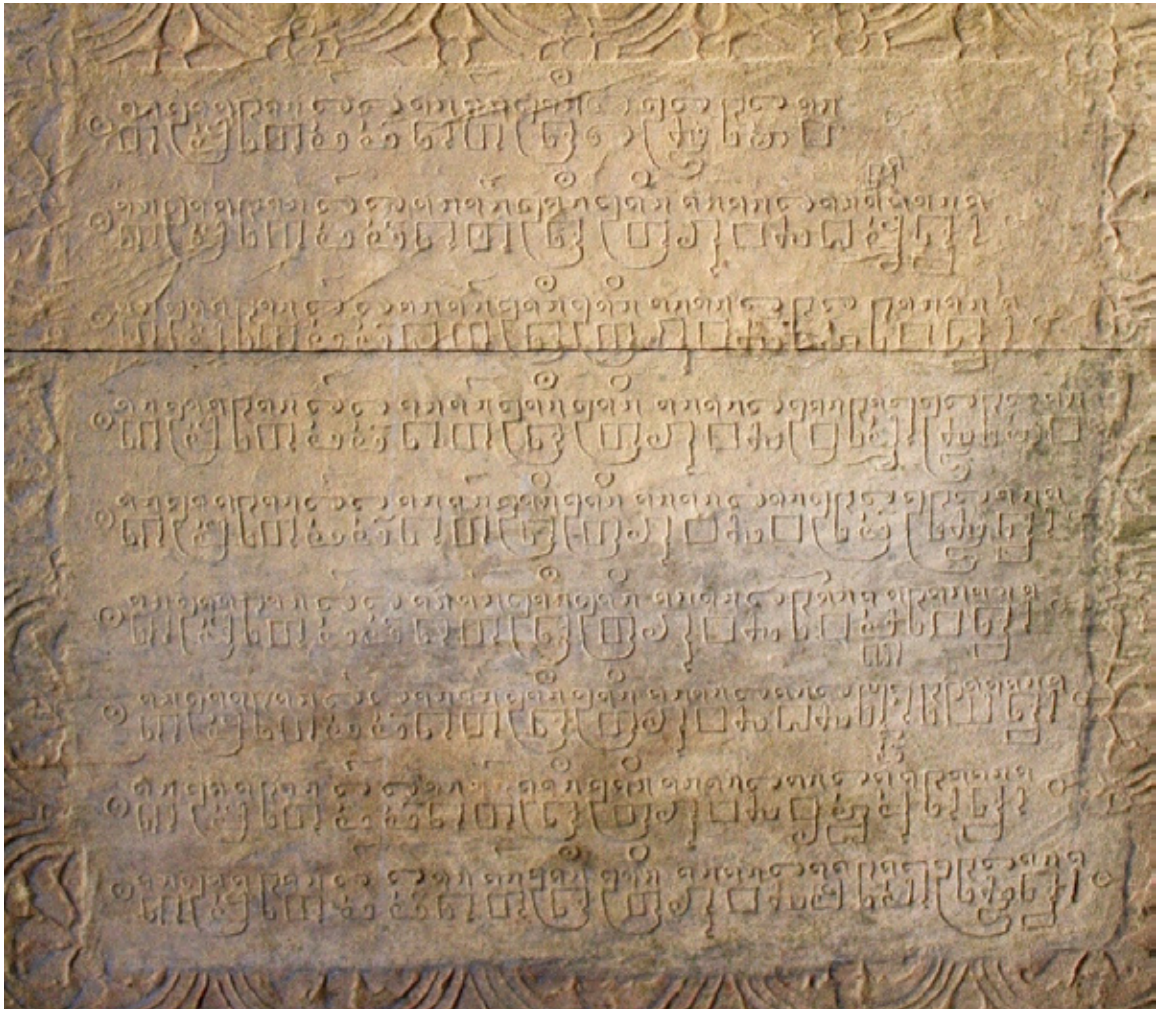
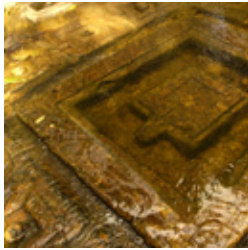
Je suis également convaincu qu'au fur et à mesure de nos progrès futurs, le CIC pour Angkor s'avérera de plus en plus incontournable pour la coordination de l'ensemble des intervenants nationaux et internationaux et le renforcement des capacités de l'Autorité Nationale APSARA.

Je profite de cette occasion pour sincèrement remercier : les co-Présidents, les experts *ad hoc*, le haut représentant de Sa Majesté et les représentants du Gouvernement Royal, les membres des équipes nationales et internationales ainsi que mes collègues de l'UNESCO pour leurs énormes contribution, coopération et dévotion. J'espère que la publication que vous tenez entre les mains vous aidera à mieux connaître le CIC pour Angkor et que l'heureuse initiative prise par le Japon et la France continuera à favoriser la sauvegarde d'Angkor et le développement de ce site l'un des plus prestigieux de la Liste du patrimoine mondial.

Fronton - Angkor Vat



ANGKOR EST SAUVÉ ET  
COMMENCE À PROSPÉRER



Inscriptions - temple Ta Nei



Azedine BESCHAOUCH

Secrétaire scientifique du CIC pour Angkor  
Membre de l'Académie des Inscriptions  
et Belles-Lettres (Institut de France)

Archéologue (de la Méditerranée), menant, depuis 40 ans et plus, des recherches et publiant mes découvertes (en particulier, épigraphiques), impliqué dans la défense et illustration du patrimoine culturel sans relâche (c'est ainsi que j'ai été élu, à 2 reprises, Président du Comité du patrimoine mondial et, 4 fois, Rapporteur), l'on me fait l'honneur d'invoquer mon témoignage pour ANGKOR.

En vérité, je suis bien un témoin, puisqu'en 1993, l'on m'a confié la délicate charge de Secrétaire scientifique du CIC. Mais je suis un témoin engagé.

Mon premier – et mon dernier – mot, sans hésitation et avec détermination: ANGKOR est sauvé !

Oh, certes ! Les imperfections sont là, indéniables. Mais à qui s'éblouit de la luminosité d'un bout de ciel sans nuages,



Rivière aux mille lingas - Kbal Spean

il ne sert de rien que soient comptées les étoiles ternes.

Angkor est, désormais, éblouissant.

- Il n'est plus qu'un mauvais et triste souvenir le temps des mines, l'époque du danger de mort et des estropiés pour la vie. Un déminage systématique du site archéologique a été réalisé. Les temples ont été dépollués et, ainsi, débarrassés des nombreux engins explosifs et des munitions qui y étaient entreposés pendant les années noires de la guerre et des conflits.
- Angkor a cessé d'être le terrain privilégié des trafiquants d'objets d'art. La lutte contre le trafic illicite et la mise en place d'une «police du patrimoine» ont mis un terme au vandalisme et jugulé le pillage organisé. Le site d'Angkor est sécurisé.

- Dans Angkor, la sécurité des biens et des personnes est assurée. Une escouade, placée sous la houlette d'un général de corps d'Armée, y veille. Il fait bon vivre et l'on peut cheminer ou prendre le temps d'une promenade dans la forêt, en toute liberté.
- Tant de l'extérieur qu'à l'intérieur des espaces sacrés, les temples font l'objet d'un gardiennage vigilant et le rappel au devoir de respecter la sacralité des lieux (par la décence de sa tenue et son comportement) et les valeurs patrimoniales n'est nullement un diktat. Le temps assurément viendra où l'on n'aura plus recours au rappel à l'ordre...
- Comble de satisfaction : la saleté peu

à peu est mise à l'index ! Les déchets sont collectés régulièrement, quelque grand que soit le nombre des visiteurs, leur visite se fait dans un site propre.

Et l'archéologie, me dirait-on, dans tout cela ? L'archéologie ne prospère que dans un environnement propice. Il l'est, à Angkor, depuis quelques années. Moins spectaculaires que les grands travaux de consolidation et de restauration, les fouilles se poursuivent et ont, déjà, donné des résultats considérables. Les historiens en savent plus et mieux sur la chronologie, notamment du côté du Baphuon et du Bayon. Mais c'est surtout l'archéologie du territoire qui a véritablement bouleversé notre connaissance d'Angkor. À Angkor Thom – la « Cité » angkorienne par excellence, les recherches ont révélé un urbanisme, une

Visite des experts *ad hoc* - temple Ta Prohm



organisation planifiée de l'espace urbain à travers une trame de rues orthogonales, qui a fait dire à certains qu'Angkor était, en quelque sorte, le « New York médiéval ». À l'extérieur des 40 000 hectares inscrits sur Liste du patrimoine de l'Humanité, des études systématiques et pluridisciplinaires ont fait connaître de nombreux établissements humains et permettent de saisir l'importance de ce qui constituait à la fois les villages satellites d'Angkor et son énorme espace de production agricole. Ainsi est porté un regard nouveau sur l'économie et la société, durant l'âge d'or angkorien.

S'il fallait, pour décrire une réalité qui a fini, au bout d'une décennie (consécutive aux années de « pansements des blessures »), par s'imposer dans le paysage et dans les mentalités, l'on devrait passer en revue les programmes d'une grande ampleur qu'une trentaine d'équipes venues de 16 pays (et de quatre continents !) ont conduit et poursuivent. Ce serait une douce litanie. Et un va-et-vient incessant entre Roluos, au sud, et Banteay Srei, au nord ; puis d'un monument à l'autre à Angkor Thom, dans le cœur battant de la « Campagne internationale » ; mais aussi entre le Baray nord, avec le Preah Khan, les temples de la zone de Srah Srang ; enfin à l'intérieur d'Angkor Vat, le temple-phare où se pressent pas moins de six équipes internationales.

Et, pourtant, l'aperçu serait loin d'être complet !

Le serait-il qu'il manquerait l'évocation des efforts accomplis pour l'aménagement des voies d'accès touristiques, des abords des monuments et des circuits culturels...

Il fait bon marcher dans Angkor, maintenant. Parmi les arbres, l'on entend le chant des oiseaux et l'œil se porte vers des horizons sereins.

Il y a une quinzaine d'années, un appel pressant invitait la communauté internationale à « SAUVER ANGKOR ! ». C'est fait !

Et l'on est passé à l'étape successive : « MAINTENIR L'ACQUIS ET ASSURER LA PROSPERITE ».



Céramiques - Musée Preah Norodom Sihanouk Angkor

# PROJETS MIS EN OEUVRE DANS LE SITE ARCHEOLOGIQUE D'ANGKOR

## CONSERVATION

### 1 ANGKOR THOM

Recherche archéologique dans la cité d'Angkor Thom (EFEO) (France)

#### A BAPHUON

Ecole Française d'Extrême-Orient (France)

#### B BAYON

Restauration du temple Bayon - JASA (Japon - APSARA - UNESCO)

### 2 PHNOM BAKHENG

World Monuments Fund (États-Unis d'Amérique)

### 3 ANGKOR VAT

#### • BAS-RELIEFS

Germany Apsara Conservation Project (Allemagne)

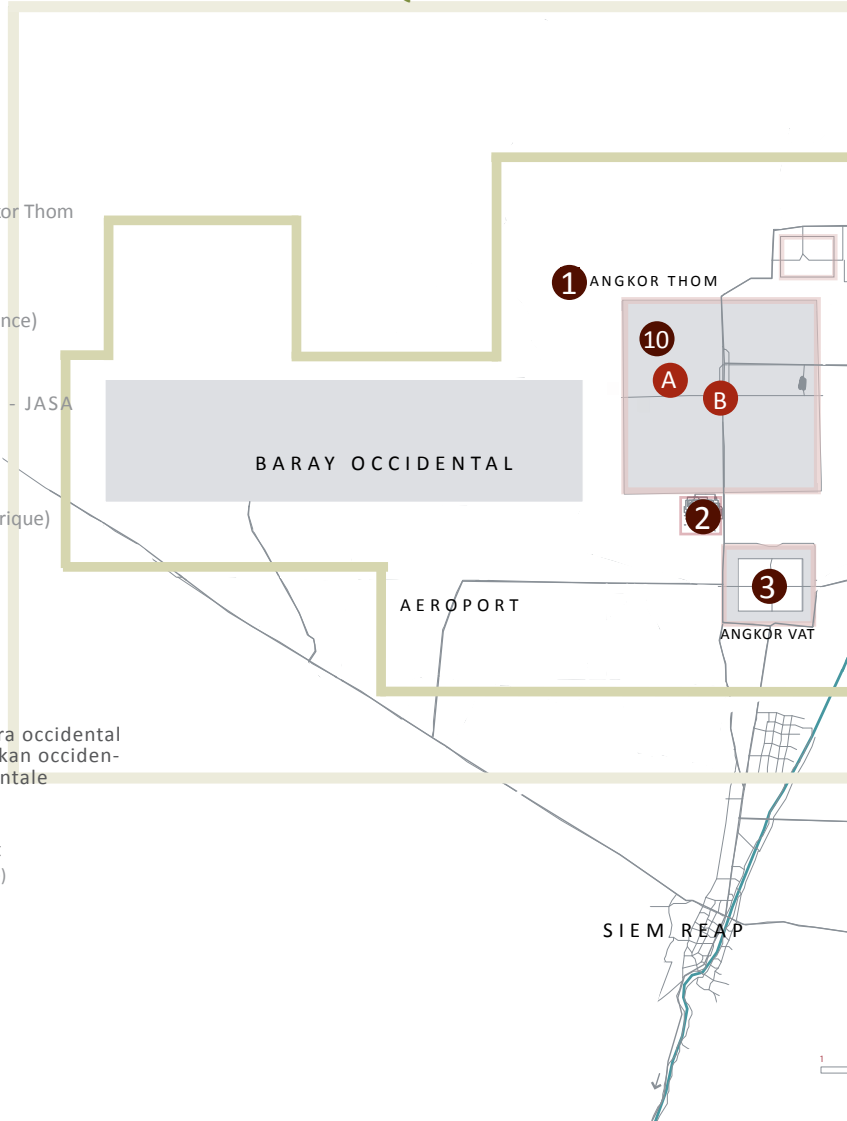
• Chaussée digue occidentale  
Univesité Sophia (Japon)

• Berge de la douve occidentale, Gopura occidental et Terrace cruciforme, Pavillon du Bakan occidental, Galerie méridionale-partie occidentale  
Ingegneria Geotecnica e Structural (I.Ge.S) (Italie - UNESCO)

• Galerie de baratage de la Mer de Lait  
World Monuments Fund (États-Unis d'Amérique)

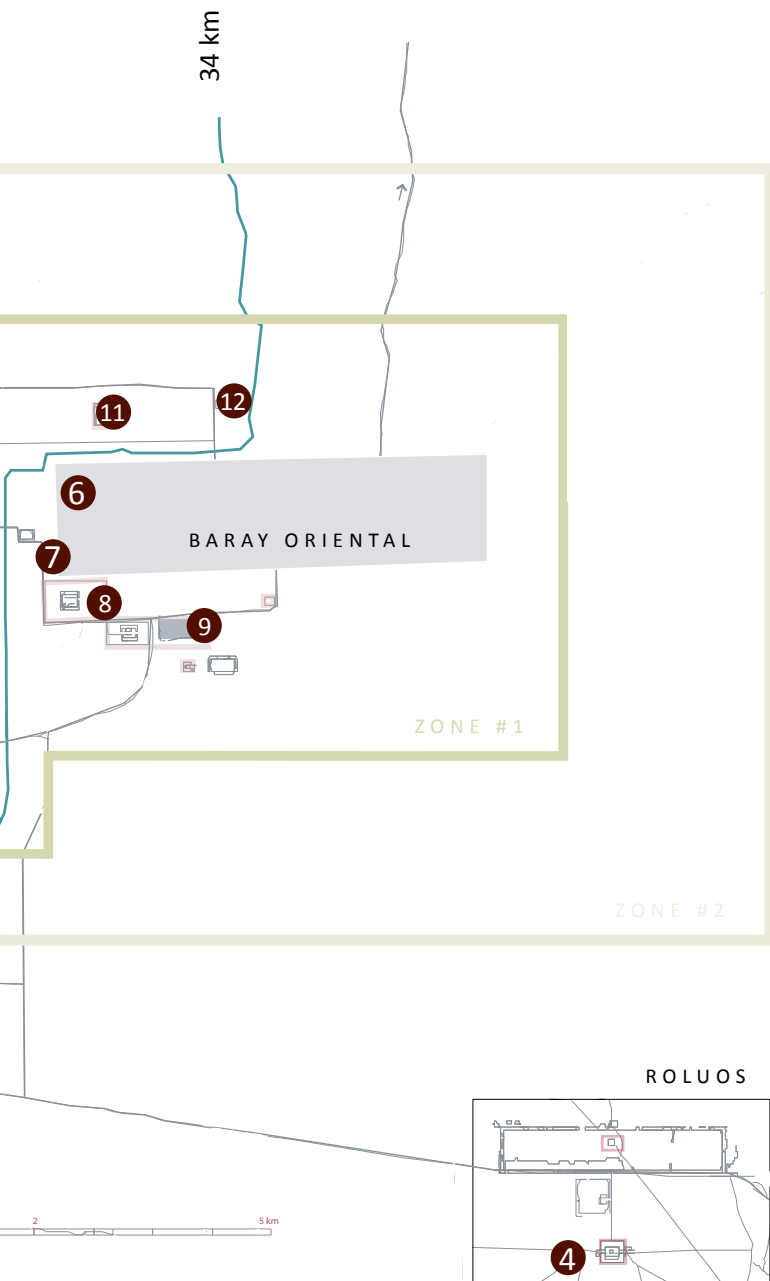
### 4 ROLUOS

Recherche archéologique (EFEO) (France)



## RECHERCHE

- Recherche archéologique à Angkor Thom, Roluos et Koh Ker (EFEO)
- Etude sur l'environnement et la préhistoire et recherche archéologique (Centre de Kyoto)
- Recherche sur les installations humaines dans le site du Palais royal d'Angkor Thom (Czech academy of Sciences)
- Recherche archéologique à Kulen (A&D Foundation)
- Recherche environnementale dans la région d'Angkor (ERDAC)
- Recherche archéologique à Koh Ker (RAF)
- Recherche commune Khméro-Thai sur la voie royale d'Angkor à Phimai (APSARA - Thaïlande)



- 5 BANTEAY SREI**  
Banteay Srei Conservation Project (Suisse)
- 6 TA NEI**  
National Institute for Cultural Properties of Tokyo (Japon)
- 7 TA KEO**  
• Chinese Safeguarding Angkor (Chine)  
• Université Blaise Pascal (France)
- 8 TA PROHM**  
Archaeological Survey of India (Inde)
- 9 SRAH SRANG**  
UNESCO/APSARA - Jet Tour Fund-In-Trust
- 10 PHIMEANAKAS**  
Gopura (République tchèque)
- 11 PREAH KHAN**  
WMF (États-Unis d'Amérique)
- 12 TA SOM**  
WMF (États-Unis d'Amérique)
- PHNOM KULEN**  
Archaeology and Development Foundation (Grande Bretagne)
- KOH KER**  
Royal Angkor Foundation (Hongrie)

## CONSERVATION DE LA PIERRE

- Conservation de la pierre à Angkor en collaboration avec d'autres équipes (GACP)
- Conservation de la pierre au temple Takeo (Université Blaise Pascal)
- Conservation de la pierre à Angkor en collaboration avec d'autres équipes (DED)
- Conservation de la pierre du temple Ta Nei (Institut Tokyo)
- Conservation du Prasat Top occidental (Institut NARA)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Formation régionale aux métiers du patrimoine pour le Cambodge, le Laos et le Viêt Nam (France - Cambodge)
- Angkor Management Plan (Nouvelle Zélande - APSARA)
- Heritage Management Framework (Australie-APSARA-UNESCO)
- Living with Heritage, Greater Angkor Project (Université de Sydney)
- Eco-village de Run Ta Ek, Autorité Nationale APSARA
- Développement communautaire à Phnom Kulen (A&D Foundation)

N.	Équipe	Activité	Contact
<b>PROJETS EN COURS DE MISE EN OEUVRE</b>			
<b>RESTAURATION</b>			
1	Ecole Française d'Extrême-Orient (France)	Restauration du temple Baphuon	pascal.royere@efeo.net
2	UNESCO/Japan/APSARA Safeguarding Angkor (Japon)	Restauration du temple Bayon d'Angkor Thom	nakag@waseda.jp
3	Archaeological Survey of India (Inde)	Restauration du temple Ta Prohm	ds_sood2006@yahoo.com.co.in
4	Chinese Safeguarding Angkor (Chine)	Restauration du temple Ta Keo	en1366@hotmail.com
5	UNESCO/Ingegneria Geotecnica e Structural snc (Italie)	Restauration du temple Angkor Vat	vm.santoro@igessnc.com
6	World Monuments Fund (USA)	Restauration du temple Angkor Vat, Phnom Bakheng, Preah Khan et Ta Som	gboornazian@icr-icc.com
7	Université Sophia (Japon)	Restauration de la Chaussée digue occidentale d'Angkor Vat, phase II	satoru@online.com.kh
8	UNESCO/APSARA-Jet Tour Fund-In-Trust	Restauration et mise en valeur de Srah Srang	kaqc2004@yahoo.com
<b>RECHERCHE</b>			
9	Nara National Research Institute for Cultural Properties (Japon)	Recherche au Prasat Top occidental	tomoishi@nabunken.go.jp
10	Ecole Française d'Extrême-Orient (France)	-Recherche archéologique sur le territoire du Grand Angkor -Restauration du temple Baphuon -Recherche archéologique à Koh Ker	christophe.pottier@efeo.net jacques_gaucher@yahoo.com eric.bourdonneau@free.fr dominique.soutif@efeo.net
11	International Research Center for Japanese Studies, Kyoto (Japon)	Etudes environnementales et archéologiques à Angkor Thom et Recherche sur la préhistoire et l'environnement dans la région de Siem Reap	sergey720@yahoo.com
12	Khmer-Thai Joint Research Project (Cambodge, Thaïlande)	Recherche sur la voie royale d'Angkor à Phimai	imsokrithy@hotmail.com
13	Czech Academy of Sciences (République Tchèque)	Recherche sur les installations humaines dans le site du Palais Royal d'Angkor Thom	karel@ujf.cas.cz
14	National Institute for Cultural Properties of Tokyo (Japon)	Recherche conjointe sur les pierres du temple Ta Nei	futa@tobunken.go.jp
15	Archaeology and Development Foundation (Grande Bretagne)	Recherche archéologique à Phnom Kulen	jbchevance@free.fr

16	Environment Research Development Angkor Cambodia (Japon)	Recherche environnementale dans la région d'Angkor	t.shinji@staff.kanazawa-u.ac.jp
17	Royal Angkor Foundation (Hongrie)	Recherche archéologique à Koh Ker	jelenjanos@gmail.com
18	Université de Bonn (Allemagne)	Recherche sur les inscriptions à Angkor	t.maxwell@web.de
<b>CONSERVATION DE LA PIERRE</b>			
19	German Apsara Conservation Project (Allemagne)	Conservation des bas-reliefs à Angkor Vat	hans.leisen@fh-koeln.de
20	Université Blaise Pascal (France)	Conservation des pierres du temple Ta Keo	m-francoise.andre@univ-bpclermont.fr
21	Deutscher Entwicklungsdienst German Development Service (Allemagne)	Conservation des pierres à Angkor et à Koh Ker et formation	ld@ded.org.kh
<b>DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>			
22	New Zealand Agency for International Development-APSARA	Angkor Management Plan	Philip.Hewitt@nzaid.govt.nz
23	UNESCO/Australie/APSARA FIT	Heritage Management Framework	p.delanghe@unesco.org
24	Université de Sydney (Australie)	Living with Heritage, Greater Angkor Project	roland.fletcher@arts.usyd.edu.au
25	Czech Project in Angkor (République Tchèque)	Ecole de restauration au temple Phimeanakas	gopura2@gmail.com
26	Ecole de Chaillot/Ministère français de la Culture/Ministère cambodgien de la Culture/APSARA	Centre de formation régionale aux métiers du patrimoine	sylvain.ulisse@free.fr
27	Autorité Nationale APSARA (Cambodge)	Run Ta Ek, éco-village pour le développement durable	
28	Agrisud International (France)	Développement de l'agriculture à Siem Reap	sberton@agrisud.org
29	Japanese International Cooperation Agency (Japon)	Aménagement du système hydraulique de la ville de Siem Reap	nonaka.hiroyuki@jica.go.jp
<b>PROJETS ACHEVÉS</b>			
30	Banteay Srei Conservation Project (Suisse - APSARA)	Aménagement du Parvis de Banteay Srey	rolf.grossenbacher@atelier-gs.ch
31	World Monuments Fund (USA)	Restauration de Bakheng phase 1	gboornazian@icr-icc.com
32	I.Ge.S. (Italie)	Restauration de la berge de la douve d'Angkor Vat et du temple Pre Rup	vm.santoro@igessnc.com
33	Université Sophia (Japon)	Fouilles archéologiques au temple Banteay Kdei et construction du musée Preah NORODOM Sihanouk Angkor	n-endo@hoffmann.cc.sophia.ac.jp

34	Chinese Safeguarding Angkor (Chine)	Restauration du temple Chau Say Tevoda	en1366@hotmail.com
35	Japanese Safeguarding Angkor (Japon)	Restauration du Prasat Sour Prat (T1-T2), de la Bibliothèque nord d'Angkor Vat et de la Bibliothèque nord du Bayon	nakag@waseda.jp
36	HOLCIM Group of Company	Restauration de la pagode Bakong	kaqc2004@yahoo.com
37	Pologne	Recherche archéologique au temple Bayon	
38	Univesité nationale de Singapour	Recherche sur la céramique à Phnom Kulen	

## Contribution internationale à la sauvegarde et au développement durable

**4 CONTINENTS**

**16 PAYS**

Europe	Asie	Océanie	Amérique
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. France (co-Président)</li> <li>2. République Tchèque</li> <li>3. Allemagne</li> <li>4. Grande Bretagne</li> <li>5. Hongrie</li> <li>6. Italie</li> <li>7. Suisse</li> <li>8. Pologne</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Japon (co-Président)</li> <li>2. Chine</li> <li>3. Inde</li> <li>4. Indonésie</li> <li>5. Singapour</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Australie</li> <li>2. Nouvelle Zélande</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. USA</li> </ol>

# BRÈVE RÉTROSPECTIVE DU CIC POUR ANGKOR



Fouilles archéologiques - Srah Srang



Philippe DELANGHE  
Spécialiste de Programme Culture



Temple Preah Khan

En 1907, avec la création de la Conservation d'Angkor, une antenne de l'École française d'Extrême-Orient à Siem Reap, le gouvernement français a pu contribuer aux débuts de la conservation, de la préservation et de la restauration des monuments d'Angkor, au Cambodge. Au cours des décennies suivantes, de grands efforts en matière de conservation seront déployés, y compris la collecte de données et la documentation minutieuse touchant de nombreux chantiers aussi bien à Angkor qu'en dehors de cette zone, efforts qui atteindront leur point culminant dans les années 50 et 60. Les fruits de ces travaux infatigables, qui se sont poursuivis après l'indépendance en 1953, sont encore visibles aujourd'hui. Malheureusement, ils ont été brusquement interrompus au début des années 1970 en raison de l'éclatement de la guerre civile, du conflit au Vietnam

et, enfin, de la dictature des Khmers rouges qui ont pris le pouvoir sur l'ensemble du territoire en 1975 et plongé le pays dans une période d'atrocités jusqu'en 1979, suivie de conflits civils jusqu'au début des années 90. Angkor avait pour ainsi dire été oublié pendant près de 25 ans, si bien que des monuments tant dans la zone d'Angkor qu'en dehors ont été systématiquement pillés, parfois même détruits. Mais en 1991, on a pu voir le bout du tunnel.

Le 21 septembre 1991, S.M. le Roi-Père NORODOM Sihanouk, président du Conseil National Suprême du Cambodge, a lancé un appel à l'UNESCO pour la sauvegarde des monuments d'Angkor. Un mois plus tard, le 23 octobre 1991, les Accords de paix de Paris ont été signés, ce qui a libéré le peu-ple cambodgien après plus de 25 années de désordres sociaux. Cela a égale-



Colloque sur l'eau, organisé en marge du CIC

ment marqué le début de l'Autorité Provisoire des Nations Unies pour le Cambodge (APRONUC), dont le concours a permis l'organisation d'élections libres en 1993.

Le 30 novembre 1991, et en réponse à l'appel de S.M. le Roi-Père, Federico MAYOR, Directeur général de l'UNESCO, a officiellement lancé la campagne « Sauvons Angkor ! » auprès de la communauté internationale, inaugurant le ralliement universel en vue de sauvegarder un des plus magnifiques ensembles de monuments historiques au monde. Cet appel s'est imposé afin de sauver le site, et une action de coopération internationale n'a pas tardé à être organisée. En décembre 1992, lors de la 16ème session du Comité du patrimoine mondial tenue à Santa Fé (États-Unis), le site d'Angkor a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril. C'était une étape décisive ; en effet, un site n'est inscrit sur ladite liste qu'à certaines conditions et moyennant la mise en application de recommandations précises. Une fois

ces conditions remplies et les recommandations mises en œuvre, le site a été légitimement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Cela a été accompli en 2004.

Cependant, l'inscription d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial en péril doit être comprise avec pour toile de fond la situation politique et militaire qui prévalait au Cambodge à l'époque. Non seulement l'administration était très faible, mais de nombreux périmètres du site historique d'Angkor n'avaient pas encore été déminés et, au demeurant, étaient toujours sous le contrôle des Khmers rouges.

Mais sa qualification de « site en péril » se traduisait par des avantages, notamment en matière d'intervention internationale, si bien que la première conférence internationale sur Angkor a été organisée à Tokyo dès le mois d'octobre 1993. Cet événement a réuni différents membres de la communauté internationale soucieux d'aider Angkor. Il a été décidé de créer le

Comité international de Coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC pour Angkor). Le CIC pour Angkor ainsi formé s'est réuni en séance plénière à Phnom Penh pour la première fois les 21 et 23 décembre 1993, coprésidé par la France et le Japon, l'UNESCO assurant le secrétariat. À partir de ce moment historique, le CIC pour Angkor se réunit deux fois l'an, une fois en comité technique, l'autre en comité plénier.

Cet organisme international constituait le dispositif qu'il fallait pour faciliter, surveiller, évaluer et contrôler les actions entreprises sur le site, surtout au moyen de son groupe indépendant d'experts *ad hoc* pour la conservation. Mais toujours selon les recommandations accompagnant l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, il fallait également veiller au renforcement des capacités afin de mener à bien les tâches gigantesques qui attendaient au niveau de la gestion. Par conséquent, l'Autorité Nationale APSARA a été créée en 1995. En 1996, une loi sur la protection du patrimoine national a été adoptée. L'Autorité, avec ses différents services administratifs et techniques, a été chargée en définitive de la protection, de la conservation et de la gestion du site. La loi sur la protection du patrimoine national est l'instrument juridique qu'il faut pour l'orienter dans ces tâches.

Au cours des années, de nombreux membres du personnel de l'APSARA ont été formés tant à l'étranger qu'à pied d'œuvre, le plus souvent dans le cadre de projets de recherche et de restauration à Angkor même, qui avaient reçu l'aval du CIC pour Angkor. Les experts rattachés à l'Autorité APSARA

ont pu peaufiner leurs compétences techniques et se sont avérés incontournables dans la continuité des efforts pour sauver les monuments. Sous l'égide du CIC pour Angkor, en 1995, l'UNESCO s'est mise à intervenir sur Angkor grâce aux fonds-en-dépôt japonais auprès de l'UNESCO pour la préservation de biens culturels et avec l'appui technique de l'équipe japonaise pour la sauvegarde d'Angkor (Japanese Team for Safeguarding Angkor - JSA). Cette initiative, qui en est à sa troisième phase, a été rebaptisée Équipe japonaise-APSARA pour la sauvegarde d'Angkor (Japan-APSARA Team for Safeguarding Angkor - JASA), fournissant un témoignage vivant de la réussite en matière de gestion et de qualification technique que l'Autorité APSARA a su acquérir au cours des années grâce à l'assistance et à la collaboration internationales. L'UNESCO a géré d'autres projets aux côtés du gouvernement italien par le truchement de fonds-en-dépôt italiens et s'occupe actuellement d'un certain nombre de projets de recherche et de restauration de moindre envergure avec le secteur privé. D'autres projets se déroulent sur une base bilatérale, mais, comme pour tous les projets, il faut avoir, en amont, l'approbation du CIC pour Angkor. Aujourd'hui, une trentaine de projets faisant intervenir au moins 14 pays différents sont en cours de réalisation sur le site.

Au début, la plupart des projets tendaient à s'orienter sur les recherches techniques et la restauration des monuments seulement. On n'accordait que peu ou pas d'attention au développement durable, ce qui se comprend, car ce n'est que récemment que le développement a commencé à attirer l'attention, étant donné le boom

touristique se manifestant dans et autour de la zone d'Angkor. La communauté internationale, appuyée par le Gouvernement Royal du Cambodge, a donc changé de cap. Au cours de la seconde conférence internationale sur Angkor tenue à Paris en 2003 pour commémorer le dixième anniversaire du CIC pour Angkor, et pour faire le bilan et préparer l'avenir, une place importante de l'ordre du jour a été accordée au développement durable. Ce thème est devenu désormais une préoccupation essentielle du CIC pour Angkor, qui a formé un groupe indépendant d'experts *ad hoc* pour le développement durable et qui suit la mise en oeuvre d'un programme dynamique faisant la part belle au développement urbain et à la gestion des ressources hydrauliques.

Le fonctionnement sans heurts du CIC pour Angkor, en partenariat avec l'Autorité Nationale APSARA a contribué au fait

qu'Angkor ne figure plus sur la Liste du patrimoine mondial en péril, mais a été inscrit, en 2004, sur la Liste du patrimoine mondial tout court.

Le CIC pour Angkor est l'histoire d'un succès pour le Cambodge et l'UNESCO. Les membres du comité, ainsi que leurs nombreux partenaires, en ont tiré de précieuses leçons. Il a pris de la maturité; c'est un mécanisme international qui a fait ses preuves, notamment dans le contexte qui a caractérisé le Cambodge après les conflits. Il est à souhaiter que de nombreuses autres personnes intéressées sauront retirer des enseignements de cette expérience unique en son genre, et que le CIC pour Angkor puisse servir d'exemple dans d'autres contextes, tout en poursuivant le rôle important qui lui est dévolu au Cambodge.

Fouilles archéologiques - Srah Srang



# REPÈRES CHRONOLOGIQUES

## 1907-1975

Activité de l'Ecole Française d'Extrême-Orient (EFEO) dans le cadre de la Conservation d'Angkor.

- **11 septembre 1991**  
Appel officiel de Sa Majesté le Roi Père, NORODOM Sihanouk, en sa capacité de Président du Conseil National Suprême, demandant à l'UNESCO de coordonner des efforts internationaux pour sauvegarder les monuments d'Angkor.
- **23 octobre 1991**  
Signature des « Accords de Paris ».
- **30 novembre 1991**  
Appel du Directeur général de l'UNESCO à la communauté internationale pour « SAUVER ANGKOR ».
- **14 décembre 1992**  
Inscription d'Angkor sur la Liste du Patrimoine mondial et sur la Liste du Patrimoine en péril (UNESCO).
- **12-13 octobre 1993**  
1<sup>ère</sup> Conférence internationale sur Angkor tenue à Tokyo.
- **21-22 décembre 1993**
  - Mise en place du Comité International de Coordination (CIC) pour la sauvegarde et le développement du Site Historique d'Angkor.
  - 1<sup>ère</sup> Session plénière du CIC à Phnom Penh, sous la coprésidence de la France et du Japon.
- **19 février 1995**  
Création de l'Autorité Nationale APSARA.
- **25 janvier 1996**  
Adoption de la Loi sur la protection du patrimoine culturel.
- **14-15 novembre 2003**  
2<sup>ème</sup> Conférence internationale sur Angkor tenue à Paris.
- **5 juillet 2004**  
Angkor retiré de la Liste du Patrimoine mondial en péril.

Visite des experts *ad hoc* - Douve d'Angkor Thom



# RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CIC POUR ANGKOR

Phnom Bok - vue aérienne





Bun Hok LIM  
Administrateur National (Culture)

### **Rôle**

Le CIC est un mécanisme international de coordination de l'assistance offerte par différents pays et organisations à la sauvegarde et au développement du site historique d'Angkor.

Afin de remplir sa tâche, le CIC est tenu informé des projets scientifiques ou des travaux de développement entrepris sur le site et dans la région de Siem Reap-Angkor. Il veille à la cohérence des différents projets et définit, lorsque nécessaire, les normes techniques et financières requises. Il appelle l'attention des parties concernées lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le CIC définit la mise en place de procédures destinées à favoriser la compréhension, l'évaluation et le suivi des projets scientifiques, de conservation ou de développement proposés pour le site d'Angkor.



Visite des experts *ad hoc* - Ta Prohm

Le CIC coordonne l'élaboration d'un document méthodologique sur l'éthique et la pratique de la conservation d'Angkor (conservation, mise en valeur, développement).

### **Fonctionnement**

Le Comité du CIC se réunit deux fois par an, en session plénière et en session technique.

La session plénière se tient en général vers le début du mois de décembre et elle est coprésidée par les ambassadeurs de



Réunion du CIC

France et du Japon au Cambodge. À cette session, les pays et institutions membres de droit du CIC sont conviés. En général, ce sont les ambassadeurs et responsables d'institution qui participent à la session plénière car les présentations et les discussions sont consacrées à de grandes orientations politiques et aux annonces/recherches de nouvelles aides financières pour des nouveaux projets pour Angkor. Les équipes techniques y sont également invitées. Il est à préciser que lors de la session plénière, aucune présentation technique ne figure dans l'ordre du jour. Cependant les équipes techniques ayant des activités à/sur Angkor sont priées de soumettre préalablement leur rapport d'étape en anglais ou en français au Secrétariat et celui-ci se charge de les faire

traduire soit en français soit en anglais et de les compiler pour la distribution. Cet ensemble de rapports d'étape fait l'objet de discussion lors de la session.

La session technique se réunit vers le début du mois de juin et elle est présidée pour la France par le Conseiller de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade et pour le Japon par le ministre Conseiller à l'Ambassade. Les membres du CIC y envoient leurs représentants techniques. Toutes les équipes ayant des activités à/sur Angkor présentent leur travail qui est suivi par une discussion technique.

Ceux qui ne sont pas membres de droit et qui s'intéressent aux travaux du Comité peuvent participer aux réunions du CIC en tant qu'observateurs, s'ils obtiennent une autorisation préalable en adressant une demande de participation aux coprésidents via le Secrétariat.

Une réunion appelée quadripartite extraordinaire est organisée entre les deux sessions du CIC. Elle réunit l'Autorité Nationale APSARA, les ambassades de France et du Japon et l'UNESCO. Elle a pour but de donner des orientations et de régler les problèmes urgents. Une deuxième réunion quadripartite se tient la veille du CIC pour valider l'ordre du jour préparé par le Secrétariat.

Le CIC est techniquement appuyé par deux groupes d'experts *ad hoc*. Le premier groupe est appelé le Groupe d'experts *ad hoc* pour la conservation. Ce groupe est composé de quatre experts dont les compétences sont variées et complémentaires dans les domaines de la sauvegarde et de la restauration des monuments. Les deux coprésidents proposent chacun un expert

et les deux autres viennent de l'ICOMOS et de l'ICCROM. Le deuxième groupe est appelé Groupe d'experts *ad hoc* pour le développement durable qui, établi depuis 2006, est composé de trois experts dont les compétences sont aussi variées et complémentaires. Les deux coprésidents désignent chacun un expert et le troisième est sélectionné par l'Autorité Nationale APSARA.

Pendant les trois jours qui précèdent chaque réunion, les experts *ad hoc* pour la conservation procèdent à une visite d'évaluation des travaux qui sont mis en œuvre par les équipes techniques. Ces experts en font rapport oral pendant la session. Quant aux experts *ad hoc* pour le développement durable, ils étudient un thème particulier pendant le temps qui leur est nécessaire et informent par la suite le Comité du résultat de leurs études. La présentation du rapport ne suit pas nécessairement le rythme des réunions du CIC. Une visite d'évaluation des sites peut être effectuée si les experts la jugent nécessaire.

Généralement, à la veille de la réunion du CIC, la visite d'un site particulier est organisée par le Secrétariat, en collaboration avec l'Autorité Nationale APSARA, pour les participants du CIC afin qu'ils soient au courant de la situation du site d'Angkor.

Ensuite, la réunion proprement dite est organisée. À la fin de chaque réunion, des recommandations sont émises. Si elles sont adoptées, elles sont remises à tous les participants, afin qu'elles soient respectées et suivies d'effet. Le Secrétariat est chargé de faire le rapport de la réunion, en français et en anglais, lequel est distribué lors de la réunion suivante et publié sur

le site de l'UNESCO Phnom Penh ([www.unesco.org/phnompenh](http://www.unesco.org/phnompenh)). Le rapport de la session plénière est publié aussi en langue khmère dont la traduction est assurée par l'Autorité Nationale APSARA.

### **Défis**

Les travaux du Comité prennent davantage d'ampleur, d'année en année, passant d'environ 50 participants en 1995 à plus de 250 participants en 2009. Le nombre d'acteurs intervenant dans le site d'Angkor et dans la ville de Siem Reap ne cesse d'augmenter, aussi bien dans le domaine de la sauvegarde que dans celui du développement durable.

La multiplication de projets d'investissement dans le développement pour lesquels l'avis du CIC est sollicité, la croissance presque exponentielle des arrivées de touristes à Angkor, le développement rapide de la région avoisinante de Siem Reap et les pressions que ces facteurs font peser sur les monuments et sur les ressources naturelles illustrent à cet égard l'aspect multidimensionnel des enjeux présents à Angkor. Aussi le CIC a-t-il préconisé des mesures destinées à assurer une gestion du site plus en conformité avec les orientations du Patrimoine Mondial mais aussi plus cohérente sur le long terme. Ainsi la nécessité d'adopter un plan de gestion à l'élaboration duquel doivent participer toutes les équipes présentes sur le site a-t-elle été réaffirmée, tandis que la création d'un groupe *ad hoc* d'experts en développement durable a été concrétisée pour mieux assister le CIC et l'Autorité Nationale APSARA dans la gestion des projets dans ce domaine. Outre ces préoccupations majeures, des questions

aussi diverses que les ressources en eau, l'archéologie, l'environnement, la pollution, la déforestation, l'érosion de la pierre, la formation, les moyens de communication, le développement communautaire ou encore la lutte contre le trafic illicite, les musées, et les projets d'illumination des monuments font régulièrement l'objet de recommandations.

A l'avenir, les enjeux pour le CIC consistent à aider l'Autorité Nationale APSARA à concevoir la gestion du site d'Angkor dans une perspective à long terme soucieuse de donner autant d'importance à la préservation du site historique et naturel qu'à la nécessité du développement durable tout en préservant l'intégrité et le caractère sacré d'Angkor.



Visite des experts *ad hoc* - Angkor Vat

Visite des experts *ad hoc* - Angkor Thom: Prof. Jacques Gaucher commente le plan qu'il a élaboré.



# RECHERCHE ET CONSERVATION

Atelier de restauration de la pierre - Ta Prohm



Selon les termes mêmes de la Conférence intergouvernementale de Tokyo (12 et 13 octobre 1993) tels que confirmés par la Conférence intergouvernementale de Paris (14 et 15 novembre 2003), le site éco-historique et archéologique d'ANGKOR - inscrit sur la liste du patrimoine mondial - requiert « une approche cohérente, globale et intégrée des actions à entreprendre, le site d'ANGKOR étant conçu, tout à la fois, comme:

- Un site monumental,
- Un site naturel,
- Un site touristique,

et un espace économique, appelé à renforcer le potentiel de développement de la région».

Cette approche innovante (et, a beaucoup d'égards, emblématique) a déterminé le cadre des actions nationales et internationales qui se déroulent, depuis plus de 15 ans, en vue d'assurer de façon pérenne, la CONSERVATION (préservation de l'ensemble du Parc d'Angkor et maintenance de ses éléments monumentaux constitutifs) et la GESTION (à court, moyen et long termes).

Avant de donner un aperçu de ces actions, dont tout le monde (en particulier, au sein du CIC : Comité international de Coordination pour Angkor) reconnaît le caractère méritoire, sinon exemplaire, il s'impose d'expliquer pourquoi la tâche est malaisée, les obstacles d'une grande complexité et les défis majeurs.

Trois études, complémentaires par leur matière et de conclusions le plus souvent convergentes, ont mis en exergue la spécificité et la singularité du Parc d'Angkor et de son environnement.

1. Le ZEMP (*Zoning and Environmental Management Plan for the Site of Angkor*), étude pluridisciplinaire, menée par des experts internationaux sous l'égide de l'UNESCO et avec un financement du PNUD et de l'Agence suédoise pour le développement international (*Swedish International Development Agency*);
2. L'ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE SIEM REAP, conduite par des architectes, urbanistes et économistes de BCEOM - « ARTE », avec un financement de l'AFD (Agence Française de Développement);
3. L'ETUDE SUR LES RESSOURCES EN EAU DE SIEM REAP, réalisée par des experts de l'Agence japonaise JICA.

De fait, le site d'Angkor présente la complexité, unique en son genre, d'être tout à la fois :

1. Un site archéologique articulé autour de monuments grandioses et comprenant les vestiges de cités successives, d'implantation séculaire. Site et monuments s'étendent dans un paysage marqué par des éléments struc-

- turants à caractère historique (voies anciennes, *barays*, douves et canaux, ponts) ou bien mise en place récemment (routes et voies d'accès aux abords des temples).
2. Un milieu naturel, dont les monuments sont indissociables, comprenant la forêt structurée et plusieurs types de couvert végétal, des reliefs dominant le paysage (le plateau de Kulen et les Phnoms, « collines ») et un système hydraulique, vestige encore impressionnant des grandes réalisations d'ingénierie hydraulique du passé historique.
  3. Un cadre de vie et d'activités pour une population de près de 100 000 habitants répartis en 112 villages et hameaux, à travers les 40 000 hectares inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Ces activités sont essentiellement agricoles, mais les paysans se livrent également à des travaux d'artisanat et au petit commerce, de ci, de là.
  4. Un espace religieux vivant, avec de très nombreuses pagodes en activité.
  5. Une destination touristique de grand renom et dont l'attrait ne cesse de grandir, à mesure que la recherche, la conservation de la mise en valeur contribuent à multiplier les lieux de visite et à promouvoir le site, en multipliant les centres d'intérêt.
  6. Une zone limitrophe et solidaire d'un établissement humain à caractère urbain, SIEM REAP, dont la croissance (accélérée par le tourisme angkorien) se poursuit à vive allure, sans tenir compte, parfois, de l'absolue nécessité de protéger le patrimoine archéologique, monumental et paysager, au moins en tant qu'objet de l'attrait touristique. On comprend, dès lors, ce qu'est le défi.
- Angkor, site archéologique et ensemble monumental, milieu naturel et site paysager, établissement humain à caractère rural et territoire d'activités paysannes, espace touristique majeur relié à une ville en partie réservée à l'accueil des touristes, tout en étant un lieu d'habitat et d'activités urbaines de toute nature (y compris un aéroport international) : il y a là des intérêts contradictoires sinon irréductibles, des germes de conflits permanents (tant administratifs que sociaux!), des obstacles quasi insurmontables pour une gestion harmonieuse.
- Ajoutons à cela une situation inédite dans son genre : un patrimoine culturel mondial pris en tenailles entre un établissement humain endogène (les 112 villages répartis dans le Parc même d'ANGKOR) et un établissement humain exogène ( la ville de Siem Reap avec plus de 100 hôtels et maisons d'hôtes, d'innombrable restaurants et cafés, des marchés et boutiques, pour ne pas parler des établissements administratifs, puisque Siem Reap est le chef-lieu d'une province).

## PROJETS DES ÉQUIPES INTERNATIONALES



**ASI** (Archaeological Survey of India) <http://asi.nic.in>

La conservation du temple de Ta Prohm est très délicate en raison des conditions environnementales sur le chantier et de l'état général du monument. Environ 150 grands arbres se dressent dans l'enceinte du temple, certains sur les édifices mêmes. La stratégie de conservation est donc axée sur le concept de base consistant à conserver le patrimoine tant naturel que bâti de ce temple.

Une approche pluridisciplinaire a été adoptée pour la conservation et la restauration de ce temple. L'ASI s'est assuré les services d'experts dans de nombreuses disciplines en vue de faire effectuer des études et des relevés scientifiques portant sur les fondations, la stabilité structurelle et l'hydrologie des lieux, sans oublier les aspects géotechniques du chantier et l'arboriculture.

### GÉNÉRALITÉS SUR L'ASI

La création de l'ASI remonte à 1861, si bien qu'il a à son actif 147 années au service de l'étude archéologique, de la protection et de la conservation du patrimoine culturel de l'Inde. L'ASI met en application deux importants textes législatifs, la loi de 1958 portant sur les monuments anciens et les sites et ruines archéologiques, en vue de la protection des monuments ayant une importance nationale, ainsi que la loi de 1972 sur les antiquités et les trésors artistiques, en vue de contrôler le commerce des antiquités et des objets d'art. Cet organisme a actuellement sous sa responsabilité 3 675 chantiers archéologiques et monuments anciens ; il sert d'instrument nodal pour la mise en œuvre de deux conventions de l'UNESCO : 1) la Convention du patrimoine mondial de 1972 et 2) la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

### LANCEMENT DU PROJET

Le projet a été lancé officiellement en février 2004 lors du Symposium sur le Ta Prohm. Depuis lors, l'ASI travaille en collaboration étroite avec l'Autorité Nationale APSARA.

## BSCP (Banteay Srei Conservation Project)

Le principal objectif de ce projet de conservation consiste à assurer la protection pérenne du temple contre la détérioration causée par les activités naturelles et humaines. L'analyse architecturale et archéologique, la réhabilitation du système de drainage et des mesures de consolidation d'urgence ont été menées à bonne fin. La deuxième phase du projet se focalise sur la mise au point d'un périmètre protégé autour du temple et la mise en place d'un nouveau parvis afin de diminuer le stress causé au monument historique par sa très forte fréquentation touristique. Il s'agit d'un projet mené conjointement avec l'Autorité Nationale APSARA.

### PHASES DU PROJET

Projet pour la conservation du Banteay Srei (2002-2005)

Projet pour le parvis du Banteay Srei (2007-2009)



## CSA (Chinese Government Team for Safeguarding Angkor)

Le temple de Chau Say Tevoda se trouve vers l'est, à 500 m de la Porte de la victoire de l'enceinte d'Angkor Thom, en face du Thommanon. L'Équipe du gouvernement chinois pour la sauvegarde d'Angkor (Chinese Government Team for Safeguarding Angkor – CSA) a été formée par l'Institut national des biens culturels et a mené de 2000 à 2007 le projet de restauration en faveur de ce temple. Ce projet a attiré l'attention internationale, s'agissant du premier projet que la Chine a entrepris pour la préservation de reliques culturelles à l'échelle internationale.

À l'origine, on accédait à ce temple depuis la rivière Siem Reap. En raison de l'érosion considérable des berges, la CSA a dû prévoir des mesures pour prévenir les inondations. En tout premier lieu, l'équipe a procédé à l'identification des pierres, opération d'importance capitale. En effet, environ 4000 pierres éparpillées jonchaient sur le chantier, mais il a été possible de déterminer la position originale d'environ 3 000 d'entre elles et de les remettre en place lors de la restauration définitive.

Le projet avait plusieurs volets : restauration de pierres endommagées, taille d'éléments neufs, reconstruction et consolidation de la plateforme, installation d'un nouveau système de drainage et mise en place d'étais structuraux. Les opérations de restauration ont porté sur la chaussée surélevée, la terrasse en cruciforme, les quatre portes de la muraille d'enceinte, deux bibliothèques et un des sanctuaires principaux.

À l'avenir, la CSA a l'intention de mettre en œuvre un projet de restauration pour le temple de Ta Kéo.





## EFEU (École Française d'Extrême-Orient)

L'École Française d'Extrême-Orient, ou EFEU, est un établissement qui fonctionne sous l'égide du Ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont la mission savante consiste à étudier les civilisations classiques de l'Asie.

L'EFEU intervient intensivement depuis plus d'un siècle en vue de la restauration des monuments angkoriens et de l'épanouissement des études khmères. C'est en 1907 que l'EFEU s'est vu chargée de la tâche de répertorier et de préserver le site d'Angkor. Afin de sauvegarder les nombreux temples, l'EFEU a ouvert une antenne permanente à pied d'œuvre, la Conservation d'Angkor, qui dépendait du ministère cambodgien de la Culture à la suite de l'indépendance en 1953, mais qui est restée sous la tutelle de l'EFEU jusqu'à la prise du pouvoir par les Khmers rouges en 1975.

En 1992, le gouvernement cambodgien a invité l'EFEU à réintégrer ses anciens locaux à Siem Reap et à y rouvrir son centre. Depuis lors, de nombreux nouveaux projets de recherche et de restauration ont été entrepris.

### TRAVAUX DE RESTAURATION

En 1992, l'EFEU a repris les travaux sur ses chantiers de restauration, soit les Terrasses royales d'Angkor Thom, y compris la Terrasse du Roi lépreux (1993-1996) et la Terrasse

des Éléphants (1996-1999). En 1995, l'EFEO a repris les travaux sur le temple-montagne du Baphuon.

### PRINCIPAUX PROJETS DE RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE

- Programme de recherches sur la cité d'Angkor Thom
- Recherches archéologiques sur le territoire du Grand Angkor



## GACP

(German Apsara Conservation Project)

Le but du GACP est de protéger et de préserver les bas-reliefs d'Angkor Vat et ceux d'autres sites au Cambodge. Le projet s'articule autour de trois objectifs : 1) effectuer des recherches sur le grès utilisé à Angkor et les processus d'altération qu'il subit et en assurer la documentation scientifique ; 2) assurer la conservation et l'entretien ; et 3) former des conservateurs khmers et favoriser les échanges scientifiques.

Les scientifiques rattachés au GACP ont mis au point des matériaux et des méthodes de conservation très particuliers.

La conservation se fait selon une carte de risques préparée dès la genèse du projet. Le point de mire est la formation de conservateurs cambodgiens dans le respect des normes internationales.

### HISTORIQUE DU PROJET

- |             |  |
|-------------|--|
| 1995-1996   | Recherche et préparation du projet de conservation pour Angkor Vat                                       |
| 1996        | Approbation par la session plénière du CIC   |
| depuis 1997 | Travaux de conservation et poursuite des recherches à Angkor Vat   |
| depuis 2003 | Prolongation des travaux de conservation à d'autres temples et édifices à Angkor, Koh Ker et Phnom Kulen |
| depuis 2007 | Projet Garuda : Une équipe volante pour les temples d'Angkor et des édifices éloignés                    |

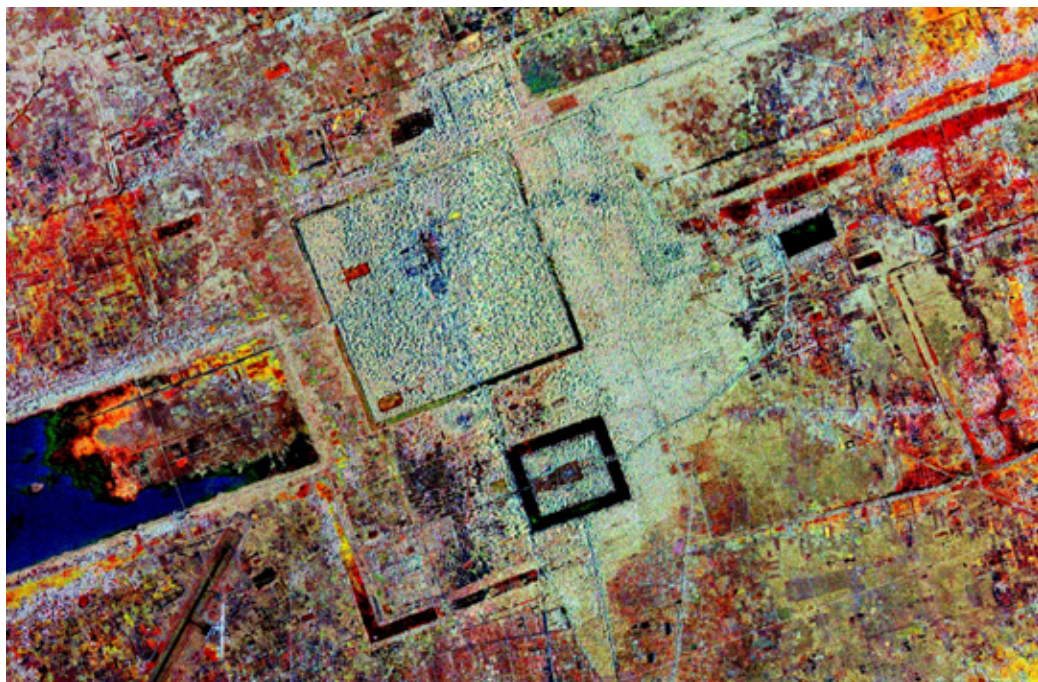
**MONUMENTS FAISANT L'OBJET DE SOINS ASSURÉS PAR LE GACP:**

Angkor Vat, galerie du Barattage de la mer de lait d'Angkor Vat (collaboration avec le WMF), les portes d'Angkor Thom, Baphuon (collaboration avec l'EFEQ), Bayon (collaboration avec JASA), Preah Kô, Bakong, Lolei, Bat Chum, Mebon oriental, Pré Rup (collaboration avec l'I.Ge.S.), Trapeang Pong, Phnom Bok, Beng Mealea, Koh Ker, ainsi que les animaux géants à Phnom Kulen.

## GAP (Greater Angkor Project)

L'université de Sydney mène deux projets à Angkor. Le Greater Angkor Project, en partenariat avec l'Autorité Nationale APSARA et l'EFEQ, a assuré la cartographie du vaste complexe urbain d'Angkor qui s'étend sur environ 1000 km<sup>2</sup> et sur lesquels sont disposés des levées de terre, des tertres, des réservoirs d'eau et des enceintes fermées par des murs. Le focus actuel est l'étude archéologique du réseau hydrologique et l'analyse de l'inertie des infrastructures et de l'environnement qui ont caractérisé la chute d'Angkor.

Le Living with Heritage Project est menée en collaboration avec l'Autorité Nationale APSARA et l'UNESCO et vise l'interaction dynamique entre l'environnement naturel, le patrimoine culturel et la société contemporaine du Grand Angkor, à la fois dans les confins du parc du patrimoine mondial et bien au-delà.



Un Système d'Information Géographique (S.I.G.) a été mis en place pour Angkor pour favoriser les recherches, la gestion et la gouvernance, répondant ainsi aux besoins des divers intervenants sur la zone du Grand Angkor.

## JASA

(Japan APSARA Safeguarding Angkor)

En vue d'empêcher les monuments de subir de nouveaux désordres, le gouvernement du Japon a mis sur pied l'équipe japonaise pour la sauvegarde d'Angkor (Japanese Team for Safeguarding Angkor - JSA) en 1994 et a lancé un projet financé au moyen des Fonds-en-dépôt japonais auprès de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine culturel mondial. Plus de 700 experts japonais représentant diverses disciplines ont été envoyés au Cambodge pour œuvrer à la conservation et à la restauration aux côtés d'une équipe de 70 experts et artisans cambodgiens. Plusieurs projets de restauration et de recherche pour la sauvegarde du Bayon sont en cours.

### PROJETS DE RESTAURATION DÉJÀ ACHEVÉS:

Bibliothèque nord du Bayon (1994-1999)

Bibliothèque nord d'Angkor Vat (2000-2005)

Prasat Sour Prat, tours N1 et N2 (2000-2005)

### PRINCIPAUX PROJETS EN COURS:

- Restauration de la bibliothèque sud du Bayon
- Recherches sur la stabilité structurale de la tour centrale du Bayon
- Recherches sur le parti de conservation à retenir pour les bas-reliefs ornant la galerie intérieure du Bayon





## Institut NARA

L'Institut national de recherche Nara pour les biens culturels a son siège au Japon. Au Cambodge, cet institut s'occupe non seulement de la recherche, mais assure aussi de la conservation et de la mise en valeur des biens culturels. Associé à l'ANA, il a apporté son appui à la construction du musée sur le site de Tani et à l'exposition qui y est organisée. Il envisage d'entreprendre des travaux de restauration sur le Prasat Top Ouest (3<sup>ème</sup> phase, 2011-2015).

### SITES FAISANT L'OBJET DE RECHERCHES:

Banteay Kdei (1993-1996), avec l'appui de l'université de Sophia  
 Relevé archéologique du site A6 des fours de Tani (1997-2000)  
 Prasat Top Ouest 1re phase (2001-2005)  
 Prasat Top Ouest 2e phase (2005-2010)

## Université Sophia

Depuis 1989, le Centre Sophia Asie pour les recherches et le développement humain (Centre Sophia Asie) a commencé ses activités sur le site d'Angkor, au Cambodge. Ses opérations se sont déroulées sur les trois axes suivantes : 1) collaboration avec le Royaume du Cambodge en mettant tout en œuvre pour favoriser l'autosuffisance de ce dernier; 2) entretien d'étroits liens entre les activités de recherche et de préservation portant sur les monuments et les sites d'Angkor ; et 3) participation à l'atteinte et au maintien d'un juste équilibre entre le développement économique et l'aspect socioculturel des populations locales de la région d'Angkor. Ces principes ont guidé le Centre Sophia Asie dans l'action qu'il mène pour la préservation et la restauration du patrimoine d'Angkor.



Le Centre Sophia Asie s'occupe de divers projets se concentrant sur l'évolution du milieu. En 1991, le Centre Sophia Asie a lancé un projet orienté vers la coexistence et la coprosperité des êtres humains (les villageois), de la nature (les forêts) et de la culture (le patrimoine). Dans ce cadre, le Centre Sophia Asie a travaillé auprès des populations locales habitant à proximité des sites historiques, et cela en vue de faire renaître leur culture traditionnelle, en privilégiant la comptabilité avec l'évolution de leur collectivité et la conservation des monuments d'Angkor.



## WMF

(World Monuments Fund)

Les programmes du World Monuments Fund focalisent sur la conservation architecturale, la formation et la consolidation permanente à Preah Khan, Phnom Bakheng et Ta Som. Citons également la restauration du toit de pierres sur la galerie du barattage de la mer de lait d'Angkor Vat. Depuis la première mission du WMF en 1989, sa préoccupation a été la conservation et l'interprétation des temples khmers anciens grâce à une

planification holistique, à des solutions pratiques et au renforcement des capacités.

### CALENDRIER DES PROJETS:

Preah Khan: 1991 jusqu'à présent

Angkor Vat (Galerie du barattage de la mer de lait) : 1996-2002 (recherche et documentation); 2003-2007 (analyse et planification techniques); 2008 à 2010 (conservation)

Ta Som : 1998 jusqu'à présent

Phnom Bakheng: 2004 jusqu'à présent.

## I.Ge.S.

(Ingegneria Geotecnica e Strutturale snc)

Depuis 1995 jusqu'à présent, l'équipe du gouvernement italien pour la sauvegarde d'Angkor travaille à la restauration structurale de différents éléments à Prè Rup et à Angkor Vat. Plusieurs supports innovateurs de structure ont été installés pour remédier aux graves désordres que présentaient les structures en brique de Prè Rup.



À Angkor Vat, les gradins de la douve qui s'étaient effondrés à la suite des pluies diluviennes de septembre 1997 ont été remis en place. Des matériaux géosynthétiques ont été utilisés pour renforcer le sol compacté derrière les gradins, opération qui s'est déroulée de 2001 à 2003.

Depuis 2003, la surveillance de la déformation affectant la galerie extérieure d'Angkor Vat se poursuit. L'équipe italienne prévoit de pousser plus avant ses opérations de restauration à Angkor Vat : le gopura ouest de la galerie intérieure, la balustrade de la terrasse cruciforme, le gopura ouest du mur d'enceinte extérieur, ainsi que les gradins de la douve ouest, partie nord.

L'I.Ge.S. constitue l'élément principal de l'équipe italienne. L'I.Ge.S. se spécialise en génie civil, ce qui lui permet de faire valoir ses connaissances spécialisées dans les domaines de l'infrastructure, des travaux techniques, de la géologie et de la géotechnique, ainsi que dans la technologie hydraulique et structurale.

## GEOLAB

Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale  
CNRS – UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL de Clermont-Ferrand  
<http://www.univ-bpclermont.fr/LABOS/geolab/>



Dans le prolongement des études pionnières conduites par le géographe français Delvert dans les années 1950-1960, le Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale de l'Université Blaise Pascal et du CNRS a débuté ses activités dans les années 2000 sur le site d'Angkor au Cambodge. Le temple montagne Ta Keo, dont la pyramide centrale montre des signes inquiétants de détérioration des grès, a été sélectionné pour étude afin d'évaluer l'impact du dé-

gagement du monument de la forêt dans les années 1920 sur la détérioration contemporaine de la pierre. Le projet Ta Keo, qui est conduit en collaboration avec l'Autorité Nationale APSARA, l'équipe du GACP et les architectes de l'EFEO, a quatre objectifs : (1) La reconstitution du scénario de la détérioration de la pierre sur la période 1900-2000. (2) La quantification de la dégradation de la pierre antérieure et postérieure au dégagement du temple. (3) La caractérisation du stress environnemental subi par les surfaces sculptées du fait de la déforestation. (4) La cartographie des zones à risque et la proposition d'un scénario prédictif des dommages futurs.

Le Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale de l'Université Blaise Pascal participe à la formation de jeunes spécialistes d'Asie du Sud-Est et développe actuellement une démarche comparative avec des temples encore situés en ambiance forestière. Son approche environnementale holistique de la conservation de la pierre monumentale est de nature à aider les autorités cambodgiennes en charge du parc archéologique d'Angkor à définir des stratégies de gestion durable.

## OPÉRATIONS

1. Mission exploratoire sur les phénomènes de détérioration de la pierre dans le parc archéologique d'Angkor (2004)
2. Soumission du projet de recherche Ta Keo sur l'impact de la déforestation sur la détérioration contemporaine des grès (2006)
3. Campagne de terrain sur les quatre faces et les trois gradins de la pyramide centrale de Ta Keo (2006)
4. Campagnes de lasergrammétrie à courte portée sur le premier gradin de la face Est de la pyramide centrale de Ta Keo (2008-)
5. Campagnes de levés photogrammétriques sur les surfaces détériorées pour comparaison avec des photographies anciennes (2008-)
6. Lancement du monitoring climatique pour comparaison avec des temples encore situés en ambiance forestière (2008-)
7. Enseignements théoriques et sur site au Centre Régional de Formation aux Métiers du Patrimoine (2008-)

Temple Ta Keo



## PAPK

### Programme Archéologique au Phnom Kulen

Ce programme est financé par la fondation Archaeology & Development pour une durée de trois ans (2008-2010). Il est réalisé en partenariat avec l'Autorité Nationale APSARA. Il a pour but principal la sauvegarde du patrimoine archéologique au Phnom Kulen. Celle-ci se traduit par la recherche et la conservation des sites archéologiques de ce massif accidenté et miné. Ce plateau avait fait l'objet de rares recherches malgré son importance supposée pour l'histoire angkoriennne. Abandonné et sans entretien, ces sites variés avaient aussi fait l'objet de pillages.

Ce programme a donc pour ambition de compléter la carte archéologique de ce plateau, de réaliser des opérations archéologiques sur les sites les plus représentatifs et nécessitant des mesures de conservations.

A terme, il s'agit d'apporter une meilleure connaissance quant à l'occupation ancienne du Phnom Kulen mais également d'assurer une gestion globale de ces sites,

étendant ainsi le domaine d'action de l'Autorité Nationale APSARA dans la région d'Angkor.

Le second objectif du programme est la formation des étudiants archéologues cambodgiens. Chaque année, le programme reçoit pendant trois mois plus d'une quinzaine étudiants de l'Université Royale des Beaux-Arts (Faculté d'archéologie), leur offrant ainsi pour beaucoup d'entre eux une première expérience de terrain et de traitement des données.

Enfin, le Programme archéologique au Phnom Kulen s'implique dans le développement local. Outre les nombreux emplois saisonniers qu'il offre, il apporte un support financier aux centres de santé et aux écoles de ces villages isolés. Il participe à la construction de ponts et, en initiant un programme de déminage systématique des sites archéologiques et des villages, ce programme favorise la sécurité de ces populations.

Les sites sont nombreux et les populations très défavorisées. Il est donc bien évident que cette action s'insère dans la durée et qu'il faut envisager une poursuite à ce programme après 2010...



Prasat Rong Chen, Kulen, vue des trois derniers niveaux, du Nord-Est

Etude sur le micro-climat - Ta Nei



## Institut TOKYO

L'Institut national de recherche des biens culturels de Tokyo opère au Japon. Au Cambodge, il effectue des recherches avec l'Autorité Nationale APSARA sur le suivi microclimatique, le nettoyage de la surface de la pierre, les micro-organismes (les lichens et mousses), et les propriétés du grès. Nos recherches montrent que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur la possibilité de pouvoir contrôler la croissance de ces plantes basses et de ces micro-organismes en régulant les conditions de leurs environnements immédiats. C'est la raison

pour laquelle nous rechercherons les conditions de croissance optimum de chaque espèce découverte dans cette zone et que l'on rassemblera les informations sur le suivi environnemental. Nous continuerons aussi l'étude des relations de cause à effet entre la présence de ces plantes basses et la détérioration de la surface de la pierre.

### Les sites recherchés:

Le temple de Ta Nei, première phase (2001-2005)

Le temple de Ta Nei, deuxième phase (2005-2010)

Fouilles archéologiques de la mission Mafkata en 2005 à Koh Ta Meas - Baray occidental



# DÉVELOPPEMENT DURABLE



Tonlé Sap - Saison des pluies

## LE TOURISME DURABLE : UN DÉFI POUR ANGKOR ET LA RÉGION DE SIEM REAP

Par Jean-Marie FURT, expert *ad hoc* pour le développement durable

La notion de développement durable, longtemps confisquée par un certain nombre d'experts ou de décideurs s'est peu à peu imposée dans le langage courant et tout projet de développement, touristique ou autre, si modeste soit-il, est aujourd'hui examiné à l'aune de ce critère (Robinson et Picard, 2006).

Mais le chemin a été long. Il commence véritablement en 1972, avec la première conférence internationale sur la gestion rationnelle et la conservation des ressources de la biosphère organisée par l'UNESCO. Il verra ensuite, madame Gro Harlem Bruntland définir en 1987 le développement durable « *comme un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, les changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel et futur de satisfaction des besoins des hommes.... Il doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Cette affirmation, qui pourrait paraître largement consensuelle, bouleverse pourtant nos principes de responsabilité en consacrant

une solidarité intergénérationnelle. Elle redonne encore une certaine légitimité à des critiques anciennes de notre modèle de développement, et ouvre la voie à de nouvelles interrogations sur la croissance, le progrès, la solidarité, le partage.

Touristes - Angkor Vat





Village de Kompong Phluk

Cette reconnaissance institutionnelle va se prolonger dans les conférences des Nations Unies pour l'environnement et le développement qui s'efforcent d'ancrer le changement dans la réalité. De ces réunions internationales, nous retiendrons plus particulièrement le sommet de la terre de Rio qui, en 1992, inscrit la réflexion sur le changement climatique au titre des priorités internationales et définit au travers des agendas 21, une méthode d'action. Ensuite la conférence de Kyoto en 1997 qui propose un engagement chiffré sur la limitation des gaz à effet de serre.

Si les résultats peuvent paraître modestes, la sensibilisation internationale progresse néanmoins. Elle révèle pourtant de puissants clivages entre les pays du Nord dont certains ne veulent pas renoncer à ce qu'il appelle « leur modèle de croissance » et leur bien être». Elle se heurte encore parfois à une opposition des pays du sud qui voient dans les mesures préconisées, tant environnementales que sociales, des contraintes destinées à les maintenir dans un état de sous développement.

Cette institutionnalisation n'empêche pas le débat de s'étendre, véhiculé par les médias et le caractère percutant de certains discours qui assimile l'état de la terre à une *maison qui brûle* et fustige notre attitude qui consiste à *regarder ailleurs*. Pour certains il est vrai par égoïsme, pour d'autres, parce que très certainement les enjeux sont trop vastes, ou le concept trop large et peu opérationnel, renvoyant « à un monde idéal » où l'on pourrait concilier le profit économique, la protection du patrimoine et le développement social. Le tout en parfaite harmonie (Chapsoul 2000).

La difficulté à trouver une coordination globale entre les trois sphères du développement durable, que sont les volets économiques, sociaux et environnementaux conduit bien souvent les décideurs politiques et économiques à mettre en œuvre des actions ponctuelles. Ils interviennent alors de manière normative dans des secteurs ciblés. Le transport, l'urbanisme, la gestion des ressources naturelles font ainsi l'objet d'attentions particulières. Les citoyens



Course de pirogues - rivière de Siem Reap



Cérémonie religieuse - Siem Reap

sont ensuite invités à s'investir, à redoubler d'efforts pour intégrer le combat de la défense de la planète.

Là encore, la mobilisation est inégale et le fossé se creuse chaque jour d'avantage. Au Nord, la défense de l'environnement semble se faire au détriment des préoccupations sociales, alors que les pays du Sud fascinés par le mythe du produit intérieur brut et le niveau de vie à l'occidentale peinent à définir leurs priorités.

Le tourisme en tant qu'élément d'une mondialisation galopante est depuis toujours au centre de ces débats. Les chiffres annoncés par l'Organisation Mondiale du Tourisme font état pour les 20 ans à venir d'une tendance continue à l'augmentation des flux touristiques, essentiellement portée par l'accession aux loisirs de populations jusqu'alors laissées en marge de la société de consommation.

Les pays du sud, encouragés par les organisations internationales y trouvent un moyen de « rentabiliser » leur patrimoine tant matériel qu'immatériel et d'accéder au mode de vie occidental. En ce domaine donc, les enjeux sont clairement identifiés:

les 1,6 milliards de touristes annoncés pour les années 2020 peuvent contribuer au développement de très nombreux pays à condition de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. Pour certains c'est un paradoxe (Allemand, 2007), pour d'autres, un vieux dilemme (Babou et Callot, 2007) inhérent à l'emprise de l'homme sur la nature et au développement (Partant, 2007). Mais dans le domaine du tourisme, les opérateurs publics et privés ainsi que les voyageurs sont en plus constamment culpabilisés et confrontés à l'accusation majeure de contribuer au nivellement culturel, à la déstructuration des cultures locales ou encore à la capitalisation des patrimoines. Pour échapper à ces risques sans se priver de la manne touristique, les états réglementent l'appropriation des ressources et l'usage des lieux. Ils encadrent l'utilisation de la main d'œuvre et inscrivent dans leur stratégie de développement la nécessité de valoriser, tout en préservant l'espace, et de développer tout en respectant les cultures. Certaines entreprises produisent des chartes et labels arguant de la pratique d'un « autre tourisme ». Mais, argument marketing ou vraie difficulté à inventer une autre façon de voyager, tous semblent à la poursuite d'un tourisme qui serait durable

ou soutenable qu'ils traquent en vantant les mérites de séjours éco touristiques, solidaires ou communautaires.

La diversité des approches traduit un embarras certain. Elle montre aussi la difficulté à arbitrer entre des intérêts contradictoires, à tenir compte du temps, à traduire au quotidien une pensée différente dans un environnement qui s'uniformise.

Le tourisme durable jouit pourtant d'un cadre théorique qui devrait en permettre l'application. La charte de Lanzarote en 1995 le définissait comme « supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur un plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales ». Ce caractère éthique, qui n'apparaissait pas dans la déclaration de 1987, se retrouve dans le code mondial, adopté en 1999 par l'Organisation Mondiale du Tourisme. Ce document fait du tourisme un facteur de développement durable. Il prône ainsi « la sauvegarde de l'environnement et des ressources naturelles dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et

durable, propre à satisfaire équitablement les besoins des générations présentes et futures ».

Le Royaume du Cambodge et plus particulièrement la région de Siem Reap-Angkor constitue un magnifique laboratoire de ces enjeux. L'ouverture du pays a en effet permis au monde entier de venir admirer les merveilles naturelles et culturelles du pays. L'inscription du site d'Angkor au patrimoine mondial le place sous l'égide de la convention de 1972 qui défendait la nécessité d'une transmission aux générations futures et donc s'inscrivait déjà dans la lignée des textes futurs.

Mais, au delà de l'affirmation d'une volonté commune, consacrée par un encadrement normatif, comment avancer ? Comment réguler l'afflux de visiteurs, qui de 40 000 en 1994 sont aujourd'hui près de 2 millions ? Comment offrir au monde la vision de telles merveilles en évitant la folklorisation et donc, à terme, la destruction des lieux. Dans le sillage de la déclaration de Tokyo, la deuxième conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement du site historique qui

Rizière - Siem Reap



se tient à Paris en 2003 réaffirme le rôle du Comité International de Coordination (CIC) et la nécessité de s'orienter vers un tourisme durable et solidaire. Le règlement intérieur du CIC, adopté en 2008, va reprendre en partie cette terminologie mais préférer, plutôt que la solidarité, mettre en valeur un tourisme éthique ajoutant en cela une dimension nouvelle, tant en termes de méthode que de résultats attendus. C'est donc dans le cadre de cette instance particulière que vont être débattues ces questions essentielles, permettant de construire au cours du temps, les axes d'une stratégie partagée par tous et susceptible de conduire le territoire vers un véritable développement durable.

Le Comité International de Coordination devient donc, tant par sa démarche que par les actions qu'il a contribué à initier, un acteur incontournable du développement du site. Mais l'action quotidienne révèle encore l'immensité des enjeux.

### **LE CIC : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UN TOURISME DURABLE**

La mise en œuvre d'un tourisme durable suppose le développement d'une démarche participative à l'échelle d'un territoire. Cette méthodologie, inscrite dans la pratique des agendas 21 locaux, se retrouve dans la Déclaration de Paris qui prône un esprit de concertation ainsi qu'une approche intégrée et pluridisciplinaire de l'ensemble des problèmes. C'est en effet un patient travail pédagogique animé d'une foi inébranlable qui a permis au Comité International de Coordination de conduire l'ensemble des opérations qui lui sont assignées. Ce travail mené en coordination avec l'Autorité Nationale APSARA, s'appuie

depuis 1997 sur un groupe d'experts *ad hoc* qui a pour mission:

- d'étudier les aspects scientifiques et techniques des propositions de projet soumises au comité,
- d'examiner les questions techniques relatives au site d'Angkor et à ses monuments,
- de donner un avis sur toute question de sa compétence qui pourrait lui être soumise par les co-présidents,
- Les expertises menées permettent d'aller à la rencontre des opérateurs, de discuter de leurs difficultés, d'évaluer leurs besoins et leur progression. Elles constituent, en dehors de toute position hiérarchique, le moment d'un véritable échange, permettant de faire avancer des idées, d'examiner d'autres pratiques, de partager des expériences.

Ces principes ont été approfondis et élargis dans le règlement intérieur du Comité International de Coordination pour la Sauvegarde et le Développement du Site Historique d'Angkor adopté en 2008 et modifié le 31 mai 2009. Si, au niveau de la méthode, les notions de concertation et de dialogue sont toujours présentes, elles vont devoir s'appliquer dans un cadre plus diffus, celui du développement durable, tout en ayant des objectifs spécifiques à atteindre.

Les opérations mises en œuvre en ce domaine doivent en effet promouvoir un tourisme éthique et durable pour que les populations locales, qu'il convient



Vat Bakong - Siem Reap

d'associer à ce processus, puissent bénéficier de ce développement et y trouver éducation, emploi et vie culturelle enrichissante. C'est là qu'apparaissent les difficultés. Car, s'il est relativement aisé de discuter et de s'entendre sur tels ou tels actes de conservation, si les projets de restauration mobilisent une approche avant tout technique; en l'absence d'indicateurs fiables, l'analyse de certaines actions classées «développement durable» risque d'être relativement difficile. En effet, le champ à prendre en compte n'est plus réduit à un ensemble monumental, la question ne porte pas simplement sur l'opportunité d'une reconstruction à l'identique. Les analyses doivent être transversales et intégrer une autre vision de l'espace et du temps, car en ce domaine, les démarches entreprises risquent d'avoir des conséquences fortes sur les populations locales et leur environnement.

Afin de mieux aborder cette complexité, le Comité International de Coordination s'est donc entouré depuis 2007 d'un groupe de trois experts spécialisés dans le développement durable (l'un est nommé par le gouvernement japonais, l'autre par le gouvernement français et le troisième par l'Autorité Nationale APSARA).

Leur action est donc relativement récente et doit construire son propre rythme, alternant réponses à l'urgence et analyses à plus long terme. Cette relative jeunesse n'a pas empêché le CIC d'analyser certains projets d'animation du site, d'étendre ses interrogations à des secteurs comme l'eau ou le développement urbain et de décliner les problématiques de développement sur l'ensemble du territoire de Siem Reap-Angkor. Cette appréhension nouvelle est dictée par l'importance des enjeux et les menaces qui pesent chaque jour davantage

sur l'environnement d'un site apparaissant de plus en plus comme un îlot cerné par des appétits grandissants.

Car si chacun, visiteurs et acteurs, est maintenant convaincu de la nécessité de protéger de manière efficace le site en lui-même, de nombreuses questions se posent dans l'enceinte du CIC. Elles concernent autant son utilisation à des fins commerciales que la protection de ses abords et principalement la ville de Siem Reap.

#### **LE CIC : LES DÉFIS DE DEMAIN**

La question du développement touristique est depuis quelques temps au centre des débats concernant Angkor. On retrouvait déjà cette préoccupation inscrite en filigrane dans certaines des conditions posées en 1992 par le Comité du Patrimoine Mondial lors de l'inscription du site.

Son importance était ensuite longuement rappelée dans la Déclaration de Paris. Elle va maintenant guider certaines des expertises et discussions du CIC. Pour éclairer l'importance des enjeux et les défis à venir en ce domaine, nous reviendrons plus particulièrement sur les dernières sessions du CIC, et quelques uns des débats qui démontrent que les dangers futurs tiennent avant tout à une banalisation des lieux, à leur transformation en produit de consommation courante, mais aussi à vision restrictive du patrimoine.

#### **Préserver la magie des lieux**

La valorisation du patrimoine à des fins de développement reste, dès lors que l'on dispose d'un encadrement législatif et des moyens pour l'appliquer, quelque chose de relativement maîtrisable. Le gouvernement du Cambodge, dès la création de l'Autorité Nationale APSARA, s'est doté des normes

Temple Bayon



visant à éviter les atteintes directes au patrimoine. Aujourd'hui, la protection des temples peut être considérée comme une réussite et d'une manière générale, pour un espace d'une telle ampleur, le bilan est positif.

Les travaux de déminage, d'entretien, de conservation ont permis au public et aux spécialistes de découvrir un plus grand nombre de choses, la qualité des différentes équipes qui travaillent sur le site participe à une meilleure connaissance de la civilisation khmère. Mais cette ouverture contribue aussi à attirer des flux croissants de visiteurs, qui sont d'ailleurs nécessaires à la poursuite de sa réhabilitation. Pourtant, leur augmentation continue, mais aussi leur apparent refus de visites plus longues ou sortant d'un ordinaire réduit à Angkor Vat et au Bayon, conduit à s'interroger sur la capacité de résistance du caractère sacré du site. Cette question a déjà été abordée lors de séances techniques d'un CIC souvent saisi de problèmes de gestion des flux, de capacité de charge et donc de sécurité des touristes.

Une partie de ces interrogations peut être résolue par une meilleure régulation des visiteurs et donc très certainement par un dialogue ou une contractualisation avec les opérateurs. Une autre découlera ensuite de la maîtrise locale du tourisme, mais aussi d'une montée en puissance du voyage individuel. Mais l'urgence n'est pas là, car l'on peut faire confiance au touriste suffisamment informé pour choisir de visiter au moment propice. L'assouplissement dans la durée d'utilisation des billets, aujourd'hui simplement prévue pour faire

face à une baisse prévisible des visiteurs, devrait encore leur permettre de traverser le site à leur rythme et de percevoir au delà de son caractère monumental, la finesse de certains détails architecturaux ou l'atmosphère qui peut se dégager de certains endroits. En fait, le danger découle d'une banalisation du site, qu'elle provienne d'une visite effectuée au pas de course pour satisfaire aux impératifs d'un court séjour ou d'une volonté de l'utiliser à des fins commerciales.

C'est en effet une tendance nettement affirmée que de vouloir procurer aux visiteurs «des produits supplémentaires» soit pour «relancer économiquement» un lieu soit pour en élargir la clientèle. L'application des règles marketing qui gouverne l'univers de la lessive à des sites du patrimoine mondial est une tendance lourde. Les 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> sessions techniques du CIC ont eu à en juger, en s'interrogeant sur l'opportunité de transformer certains temples en espace de spectacle, ou plus simplement d'en illuminer d'autres, pour allonger la durée des visites et peut être aussi offrir d'autres sensations. Ces projets ont suscité un certain émoi, mais aussi bon nombre de questions :

Doit-on vraiment chercher à animer un site du patrimoine mondial tel qu'Angkor pour y accueillir plus de visiteurs ou d'autres visiteurs ou doit-on considérer que l'attractivité résulte simplement de la magie ou du caractère sacré des lieux ? Si l'on prend cette décision d'ouverture, comment développer ces activités pour éviter qu'elles ne détériorent le site ? Comment enfin empêcher que celui-ci ne soit plus qu'un lieu de spectacle ?



Peinture murale - Vat Bakong

Les recommandations du CIC sont sans ambiguïté et révèlent une volonté de préserver l'esprit sacré d'Angkor. Sans faire d'opposition de principe, elles préconisent de limiter les futurs spectacles à certains espaces, de leur conférer un caractère exceptionnel en veillant à leur qualité, d'en limiter le public tout en défendant leur gratuité. Dans le même ordre d'idée, l'éventuelle illumination de certains temples a été présentée, comme un moyen d'attirer de nouveaux visiteurs et une opportunité supplémentaire, pour un public déjà conquis, de ressentir de nouvelles émotions. Ces pratiques sont relativement courantes sur d'autres sites protégés. Mais ici, au-delà des risques en matière de conservation, inhérents à une situation très particulière - tant sur le plan climatique que technologique - on peut encore s'interroger sur son intérêt. Si l'on s'accorde sur le fait que, pour des raisons de sécurité, cela ne concernera qu'une minorité de visiteurs l'élément financier

n'est pas primordial. En revanche, si l'on choisit de développer ce type de visites, pour intéresser des visiteurs qui, seuls ou en petit groupe, choisissent de prendre leur temps et de s'ouvrir à d'autres émotions ou expériences, l'expérience peut être intéressante et avoir un effet pédagogique. Cette volonté de faire partager une richesse et des moments privilégiés, sans pour autant exclure, s'inscrit tout à fait dans la vision d'un tourisme différent que l'on souhaiterait ici, plus lent, plus attentif, plus ouvert aussi à une culture différente. Mais là encore, face aux risques de dérapage le CIC préconise études et essais limités tout en rappelant que l'urgence n'est pas là puisqu'en dehors des zones de protection demeure un espace de liberté ouvert à toutes les convoitises.

#### **Défendre une vision élargie du patrimoine**

La 14<sup>e</sup> session plénière et la 16<sup>e</sup> session technique ont effectivement été l'occasion

d'apporter quelques pistes de solution à un certain nombre de problèmes qui, comme le signalaient certains experts ou le secrétaire scientifique du CIC, menacent peut être l'avenir du tourisme Angkorien. Le site d'Angkor dispose d'un formidable pouvoir d'attraction, tant à l'égard des touristes, que des populations environnantes. Sa force d'aspiration, en l'absence d'une véritable stratégie de développement pensée à l'échelle du territoire, ou tout au moins de la province, induit un double risque :

- tout d'abord, celui de bloquer le développement touristique d'autres sites, d'autres lieux qui ne peuvent lutter contre cet imaginaire écrasant.
- ensuite celui de contribuer à vider le territoire environnant d'une partie de sa population pour l'attirer vers Siem Reap en faisant miroiter argent et emplois procurés par un tourisme en pleine croissance. C'est un processus classique, un cycle de vie analysé par tous les observateurs (Boyer, 2000) qui s'applique ici. Comme tant d'autres hauts lieux du tourisme mondial, Siem Reap a ainsi connu en quelques années une expansion touristique phénoménale apportant rapidement à sa population une certaine prospérité. Il reste maintenant à travailler en profondeur pour retrouver les accents de l'Organisation Mondiale du Tourisme qui souhaite « que les populations locales participent équitablement aux bénéfices

économiques, sociaux et culturels » que l'activité touristique génère ou que la « conception urbanistique et architecturale et le mode d'exploitation des stations visent à une meilleure intégration dans le tissu économique et social local »

Le premier problème échappe largement à la compétence du CIC, le Cambodge et Siem Reap surtout, apparaissent vraiment, dans la logique des opérateurs, comme la prolongation d'un circuit asiatique et subissent donc de plein fouet un déferlement touristique concentré sur les derniers mois de l'année et quelques espaces. Des efforts sont faits pour développer d'autres lieux, prolongeant en cela la durée des séjours et allégeant d'autant la pression pesant sur le site d'Angkor, mais ils restent pour l'instant relativement timides et faute d'une stratégie globale suffisamment large et volontariste, n'ont pas encore pris l'ampleur nécessaire.

La deuxième question est, quant à elle, fort heureusement appréhendée avec un certain succès par les services de l'Autorité Nationale APSARA. Le CIC a ainsi été conduit à examiner divers projets concernant la gestion de l'eau ou la réappropriation de l'espace urbain et périurbain par la population locale.

L'eau tout d'abord, est en effet au centre des préoccupations de différentes destinations touristiques où d'anciennes civilisations avaient pourtant su faire de sa conquête et de sa gestion, un élément de puissance et richesse et plus tard un

patrimoine (El Faïs, 2005 et Dagens 2005). Dans la région de Siem Reap Angkor, à la différence de ce que l'on voit par exemple en Méditerranée, l'inquiétude provient pour le moment, plus de sa qualité que de sa rareté. Mais la frénésie de construction qui conduit à combler anciens canaux et bassins, le boom hôtelier qui se traduit en haute saison par des pompages de plus en plus fréquents dans la nappe phréatique font peser une incertitude croissante sur l'avenir de l'ancienne cité hydraulique (Groslier, 1979). Ces questions avaient été publiquement abordées une première fois en 1995. Le CIC a commencé à examiner ces problèmes dans le cadre du colloque international qui s'est tenu à Siem Reap en 2007 en posant immédiatement le problème dans une perspective patrimoniale. En effet, au-delà d'une vision classique, hygiénique ou économique, la réflexion qui se poursuit encore, fut d'emblée envisagée dans sa globalité. La question du devenir et de la fonction du Baray Occidental, celle de la remise en eau du Baray Nord invitent à examiner l'eau non pas simplement comme une ressource, mais plutôt comme un élément du patrimoine angkorien, indissociable des constructions qui souvent l'accompagnent.

Il appartient donc à chacun de le préserver. En ce domaine, la concertation progresse et la réflexion avance. Les parties prenantes, aux intérêts à priori divergents, ont pu échanger et débattre à la lumière de leurs expériences, acceptant une certaine solidarité et la contractualisation des efforts.

Le développement urbain et le territoire de Siem Reap ensuite où les choses sont plus complexes, puisque au-delà des interrogations environnementales, paysagères, c'est tout un projet de société qui se dessine porté par une interrogation lancinante : comment dans un espace qui ne bénéficie pas de la protection internationale peut-il vivre du tourisme sans se détruire ? Un constat tout d'abord, souligné par tous les observateurs et rappelé dans le rapport du 16<sup>e</sup> comité technique. Le ZEMP (*zoning and environmental management plan for Angkor the area*) ne répond que très partiellement aux problématiques de la gestion du territoire et de la sauvegarde durable du site du patrimoine mondial frappé de plein fouet par l'anarchie urbanistique qui accompagne très souvent un développement touristique rapide. La piste de réflexion, lancée lors de la 14<sup>e</sup>

Pont ancien - Kompong Kdei



Berges de la rivière de Siem Reap





Forêt inondée de Kompong Phluk

session plénière qui voudrait faire du mont Kulen au Tonlé Sap un seul écosystème, pourrait servir de fil conducteur à l'appréhension de la problématique urbaine et au-delà, de l'ensemble du territoire irrigué par l'industrie touristique.

Le CIC insiste sur la nécessité d'établir un schéma de cohérence territoriale mais à court terme, soutient aussi les projets présentés par le département de développement urbain de l'Autorité Nationale APSARA consacré au patrimoine urbain de la ville de Siem Reap et plus particulièrement aux pagodes et anciens canaux. L'opération projetée vise tout d'abord à protéger le patrimoine urbain au travers de sa valorisation touristique par le développement de circuits patrimoniaux. Ces derniers permettront de visiter des pagodes, des maisons traditionnelles en retrouvant, grâce à une vaste opération de curage des canaux, un espace de circulation douce permettant de redécouvrir la dimension rurale de la ville de Siem Reap.

Cela permettra ainsi de diversifier l'offre touristique existante, essentiellement concentrée sur le parc d'Angkor, en proposant une réappropriation de certaines parties de la ville. Sans occulter cet aspect économique, le CIC a souligné l'impact social et culturel d'un tel projet qui a pour ambition d'améliorer la qualité de vie des habitants en leur donnant les moyens de garder leur identité, c'est-à-dire en leur permettant de conserver une activité agricole et souvent la propriété de leurs terres.

Les expériences présentées sont riches d'enseignement en matière de développement d'un tourisme durable. Elles participent d'une volonté générale, maintes fois affirmée, mais reposent bien souvent sur la foi et l'énergie de quelques individus. Ces actions risquent pourtant de demeurer complètement isolées, perdues dans un océan de facilité, si elles ne sont pas intégrées dans une démarche globale. Il reste peut être maintenant à transformer

certaines des recommandations du CIC et le futur observatoire du développement durable.  
par exemple, pour construire l'avenir de durable.  
Siem Reap-Angkor, d'étendre ces principes  
à un agenda 21 qui pourrait être porté par

M. Brent Rapson , Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande,  
distribue des filtres d'eau aux communautés pilotes dans le Parc d'Angkor



## ANGKOR MANAGEMENT PLAN

Depuis 2005, la Nouvelle-Zélande collabore avec l'Autorité Nationale pour la protection du site et l'Aménagement de la région d'Angkor/Siem Reap (ANA), l'agence gouvernementale chargée d'administrer le parc en vue d'aider à surmonter les difficultés auxquels lui et ses communautés sont confrontés. La première phase de soutien a permis l'élaboration d'un plan de gestion pour le parc. La seconde phase aura pour objectif prioritaire la diminution de la pauvreté dans le parc.

Les relations entre l'ANA et les communautés du parc sont déterminantes dans le succès et la progression du programme, ainsi que dans l'évolution globale du parc. Il est arrivé que ces relations soient tendues. Nombre des habitants du parc ont eu des difficultés à s'adapter aux exigences de conservation découlant de l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial, telles que l'interdiction de pêcher et de ramasser du bois à brûler dans certaines zones protégées du parc. Une initiative visant à renforcer ces relations, mise en œuvre durant la première phase du programme entre mai et octobre 2009, a permis d'obtenir des résultats prometteurs.

Une nouvelle équipe regroupant sept officiers de liaison communautaire, au sein

du département de la gestion des terres et de l'habitat de l'ANA, a bénéficié d'une formation théorique et pratique sur la planification participative et sur la manière de mobiliser activement et efficacement les communautés villageoises, afin d'obtenir des relations de travail productives dans les deux sens.

Cette équipe a travaillé avec deux villages pilotes dans le parc, sous la direction de l'ONG cambodgienne Vaddhanak, pour les aider à développer leur capacité à identifier les besoins futures et la vision de l'avenir de leurs communautés. Les étapes requises par les villages et l'ANA pour concrétiser cette vision ont toutes été consignées dans le cadre d'un plan de village. La phase initiale du programme a établi la base d'une véritable collaboration entre l'ANA et les communautés du parc, afin de mettre à profit l'aide et de garantir la viabilité de la région.

La Nouvelle-Zélande, toujours en étroite collaboration avec l'ANA, met en œuvre actuellement la deuxième phase de son projet «gestion participative des ressources naturelles et renforcement des capacités liées aux programmes d'amélioration des conditions de vie à Angkor». Le projet sera terminé en 2012.

## CADRE DE GESTION DU PATRIMOINE

Fonds en dépôt Australie-APSARA-UNESCO

Ce projet a pour but l'élaboration d'un cadre général pour la gestion du patrimoine d'Angkor, prenant en compte les préoccupations de la communauté, les traditions ainsi que la conservation des monuments, des sites archéologiques et du paysage culturel environnant, en se concentrant plus particulièrement sur les zones protégées 1 et 2. Pour les projets pilotes, des exceptions seront faites pour les sites de Beng Mealea et Kampong Phluk, situés dans les zones 3 et 4.

Conformément aux récentes résolutions du Comité du Patrimoine Mondial et du Comité International de Coordination (CIC) pour Angkor, ce projet contribuera à une meilleure viabilité du développement et à une diminution de la pauvreté dans la province de Siem Reap, grâce à une gestion appropriée du patrimoine d'Angkor. Ce projet permettra en outre d'élaborer une méthodologie modèle pour la gestion de sites culturels complexes en tenant compte des communautés vivantes et de la croissance du tourisme. Le cadre de gestion du patrimoine en résultant peut être utilisé pour d'autres sites cambodgiens, tels que Preah Vihear ainsi que, plus généralement, d'autres sites du patrimoine mondial confrontés à de délicats problèmes de gestion similaires.

Faisant la jonction entre les communautés locales et les opportunités créées par la croissance constante du tourisme, en

étroite consultation avec les différentes équipes techniques œuvrant sur le site, ce projet de cadre de gestion du patrimoine débouchera sur l'élaboration d'un ensemble cohérent de politiques et de procédures, en vue de permettre au GRC (Gouvernement Royal du Cambodge)-APSARA de préserver les valeurs à la fois tangibles et intangibles d'Angkor, d'améliorer la gouvernance et de contribuer à réduire la pauvreté rurale. Ce cadre reposera sur une réévaluation de l'ensemble des caractéristiques du patrimoine d'Angkor, notamment les valeurs sociales et religieuses qui perdurent, ainsi que les valeurs esthétiques, historiques et scientifiques, mais devra également traiter des relations complexes entre patrimoine, tourisme, développement et communauté locale. Les modalités du projet impliqueront la formation du personnel essentiel de GRC-APSARA, afin de faciliter le développement des compétences, la mise en œuvre continue des processus de gestion et l'engagement à grande échelle de la communauté dans la gestion du patrimoine.

Le cadre de gestion du patrimoine constituera une initiative majeure appropriée pour réduire la pauvreté dans l'une des provinces les plus nécessiteuses du Cambodge, en permettant à la communauté de prendre part, et de contribuer, économiquement et culturellement au dynamique secteur du tourisme à Angkor.



Visite des experts *ad hoc* - Angkor Thom

# L'AUTORITÉ NATIONALE APSARA ET LE CIC POUR ANGKOR



Temple Angkor Vat

Il est un fait de petite histoire institutionnelle que beaucoup méconnaissent.

L'on doit rappeler que le Comité du Patrimoine mondial, tout en décidant en décembre 1992 (Santa Fe, USA), pour faire face à une situation exceptionnelle de péril à ANGKOR, de renoncer à certaines conditions requises par les «Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention» de 1972, a inscrit le site sur la liste en demandant aux autorités nationales de prendre des mesures pour que soient remplies cinq conditions.

L'une d'entre elles concernait l'établissement d'une Agence nationale de protection et de maintenance dotée d'un personnel adéquat.

Réuni pour la première fois, les 21 et 23 décembre 1993, en session plénière à Phnom Penh, le Comité International de Coordination (CIC) pour la sauvegarde et développement du Site Historique d'ANGKOR, s'est attaché, avec l'appui décisif de l'UNESCO (Secrétariat), de la France et du Japon (co-Présidence), à aider le Royaume du Cambodge à établir l'Agence nationale recommandée par le Comité du patrimoine mondial et lui a proposé les premières structures d'un établissement public de protection, de maintenance et de gestion.

C'est ainsi qu'a été créée, par le décret royal de 19 février 1995, L'AUTORITE POUR LA PROTECTION DU SITE ET L'AMENAGEMENT DE LA REGION D'ANGKOR (dont l'acronyme, résolument poétique et mythologique, fait référence aux danseuses célestes: APSARA).

Cependant, le CIC ne s'est pas contenté de porter l'Autorité Nationale APSARA (ANA) sur les fonts baptismaux. Il l'a assistée, en mettant à sa disposition l'expertise de son Secrétariat et des consultants hautement qualifiés, à remplir l'une des conditions posées par le Comité du Patrimoine mondial, condition essentielle : une législation de protection.

Ainsi a été promulguée, le 25 janvier 1996, la Loi sur la protection du patrimoine culturel national. Et entre 1997 et 2002, des sous-décrets d'application de cette Loi ont été préparés et, sur recommandations du CIC, adoptés, puis publiés. Cet arsenal juridique complet, à jour et adapté à la situation nationale, a été précédé par un maillon indispensable dans la politique de protection et de gestion, à savoir la définition sur le terrain de zones correspondants à autant de niveaux de protection, en conformité avec le modèle proposé dès 1993 par le «ZEMP», le plan de Zonage et de Gestion de l'Environnement, qui constitue le fondement même de l'aménagement du territoire de la région de Siem Reap-Angkor.

Zones et limites ont été fixées par le Décret royal de 28 mai 1994 sur le ZONAGE DE LA REGION DE SIEM REAP-ANGKOR. Ce texte instaure un découpage de la région en cinq zones de protection décroissante:

- Zone 1: les sites monumentaux;
- Zone 2: les réserves archéologiques protégées (ou «zone tampon»);
- Zone 3: les paysages culturels protégés;
- Zone 4: les points d'intérêt archéologique, anthropologique ou historique;
- Zone 5: le périmètre de développement socio-économique et culturel de la région de Siem Reap-Angkor.

Mais pour protéger Angkor et bien le gérer, le cadre institutionnel et les instruments juridiques et réglementaires, conditions absolument nécessaires, ne suffisent nullement. Il fallait se fixer un objectif conforme à l'originalité du site, au service du maintien de son authenticité. ANGKOR est, en effet:

- UNSITE CULTUREL (histoire, monuments, sites archéologiques)
- UN ESPACE NATUREL (rivières, réserves d'eau, forêts, rizières)
- UN LIEU DE VIE (Une centaine de villages, des dizaines de milliers d'habitants).
- UNSITE RELIGIEUX VIVANT (dizaine de pagodes en activité)

C'est pourquoi, sur la recommandation du CIC, l'ANA a adopté une approche résolument pluridisciplinaire, au service d'un développement intégré, durable et respectueux des valeurs d'Angkor. Cette

orientation explique la trame fixée pour les programmes de l'ANA, depuis une quinzaine d'années:

1. préservation, maintenance, restauration, mise en valeur des monuments et de leurs abords;
2. Recherche;
3. Formation;
4. Gestion touristique sur la base d'une planification culturelle et patrimoniale;
5. Dialogue avec la population du site;
6. Aménagement culturel et patrimonial de la ville de Siem Reap;
7. Contribution à la valorisation de la province de Siem Reap.

Les défis sont considérables et le CIC n'a jamais cessé d'aider l'ANA à les relever. Il l'a fait (et continue de le faire) en particulier, à travers l'expertise objective, pluridisciplinaire et de haut niveau fournie par le GROUPE AD HOC D'EXPERTS, mis en place définitivement en janvier 1997 (à la suite d'une période probatoire). Ces experts de la Conservation forment un organe efficace et respecté de discussion, d'analyse, de conseils. Ils ne cessent d'aider à prendre des décisions sur des dossiers difficiles et à engager des réflexions prospectives. Leur coopération avec l'ANA s'est révélée irremplaçable.

Cette expérience a réussi à amener le CIC à proposer, il y a deux ans, l'établissement d'un second GROUPE AD HOC D'EXPERTS pour le **développement durable**. Ces experts, chargés d'un domaine spécifique et complexe, suivent à pas mesurés et sûrs l'exemple de leurs aînés.

Un autre moyen d'aider l'ANA est, de toute évidence, la FORMATION.

L'on rappelle que la Déclaration de TOKYO (Octobre 1993) confirmée par la Déclaration de Paris (Novembre 2003), a exprimé la volonté de la Communauté internationale d'aider le peuple cambodgien souverain à assurer, par ses organes et institutions spécialisés, la sauvegarde et le développement du site éco-historique et archéologique d'Angkor. Cette volonté s'est traduite par la mise en place:

1. **d'une composante formation** dans toutes les opérations bilatérales ou multilatérales conduites à Angkor;
2. **de formation accélérée**, par un système de bourses de stage à l'étranger;
3. **de formation universitaire**, ciblée et à jour, dans le cadre des Facultés d'Archéologie et d'Architecture de l'Université Royale des Beaux-arts;
4. **de formation de troisième cycle** à l'étranger grâce à des bourses d'étude;
5. **d'une formation** pour les métiers et techniques du Patrimoine, récemment instaurée par le Ministère français de la Culture à Siem Reap et Phnom Penh, en collaboration technique avec l'Ecole de Chaillot (Paris), le Ministère français de la Culture, le Ministère cambodgien de la Culture et l'Autorité Nationale APSARA.

On le voit bien : nombreux sont les domaines où le CIC a véritablement «épaulé» l'ANA. En vérité, il s'agit d'un

partenariat sans précédent connu et d'un partenariat chaleureux et sans anicroche. Grâce au CIC, l'ANA a pu, rapidement, se mettre de plain pied au niveau mondial de l'éthique et de la pratique du Patrimoine. Grâce à l'ANA, le CIC a pu donner l'exemple, unique en son genre, d'une Communauté internationale qui se met sans démesure ni volonté de puissance, au service d'une noble cause nationale.

## ANA

(Autorité Nationale APSARA)

L'Autorité pour la protection du site et l'aménagement de la région d'Angkor-Siem Reap (Autorité APSARA), a été créée en 1995 en vertu d'un décret royal. Cette autorité est chargée des recherches sur le patrimoine culturel, ainsi que de la protection et de la conservation de celui-ci. Elle s'occupe aussi de l'urbanisme et du développement touristique. Ce cadre institutionnel est constitué de 14 services se spécialisant notamment dans l'archéologie, le tourisme, l'aménagement du territoire, le développement communautaire, le développement de l'agriculture, la gestion de l'eau et des forêts, la mise en valeur du patrimoine, la culture, ainsi que l'administration. Chaque projet de recherche, de conservation ou de mise en valeur ayant trait aux monuments d'Angkor est réalisé en étroite collaboration avec cette Autorité nationale.

## ORGANIGRAMME DE L'ANA (Autorité Nationale APSARA)

Etablissement public placé sous la tutelle de la Présidence du Conseil des Ministres, l'Autorité nationale APSARA a été réorganisée en vertu des dispositions de L'Anukret (sous-Décret gouvernemental) n° 50 du 7 mai 2008. La nouvelle structuration des Départements constitue une véritable innovation, sans précédent connu. Elle vise à répondre aux problèmes et défis que pose le site inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial. L'objectif primordial, par voie de conséquence, est celui d'assurer la GESTION dans tous les domaines concernés par le site, son histoire, son patrimoine, son environnement, les conditions de sa visite, sans oublier la population qui y vit et sa vie économique et sociale.

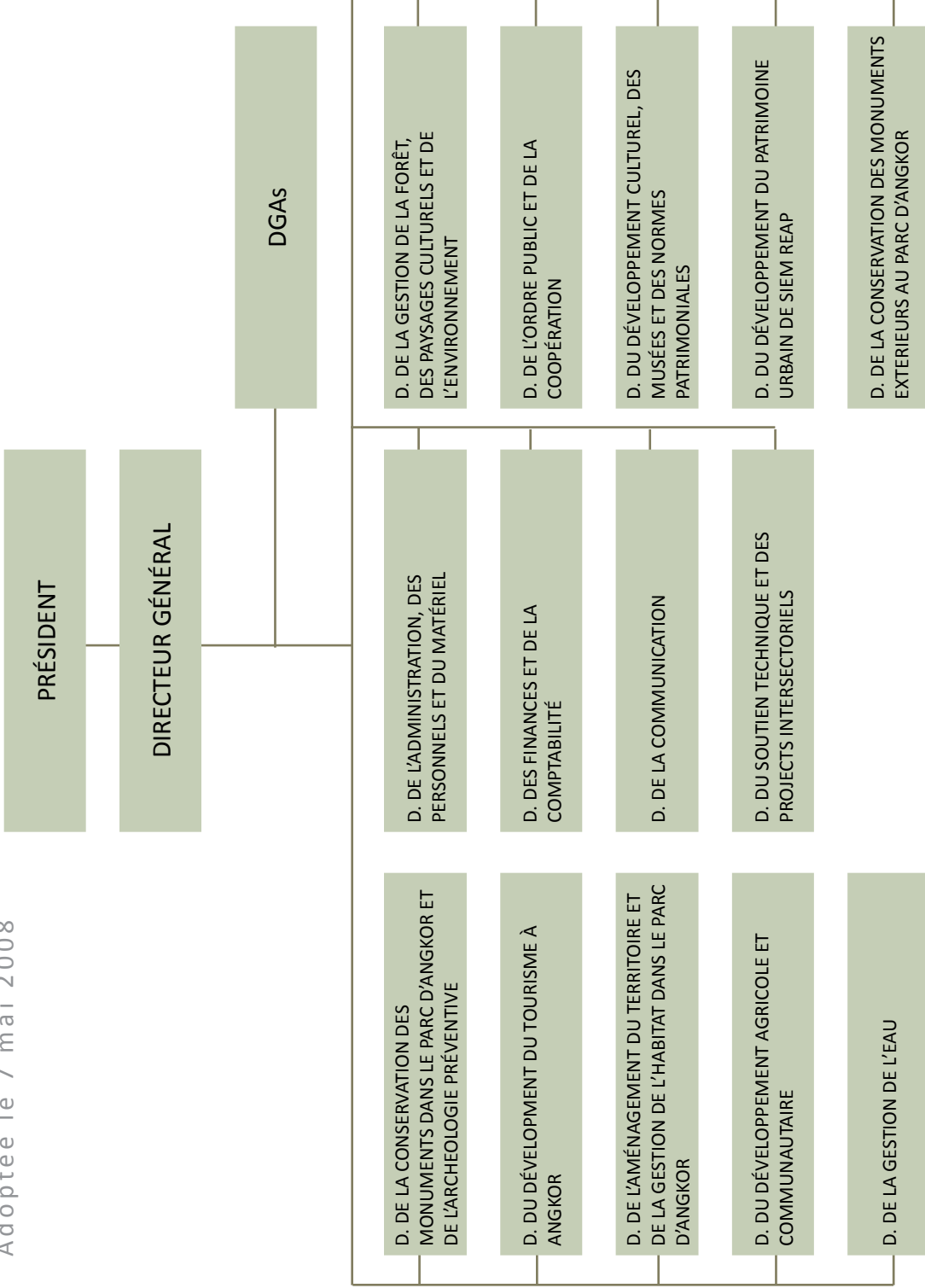
L'Autorité Nationale APSARA est présidée par un Vice-Premier Ministre, Ministre de la Présidence du Conseil des Ministres, Son Excellence le Dr.SOK An, à la fois universitaire et homme politique.



# AUTORITÉ NATIONALE APSARA

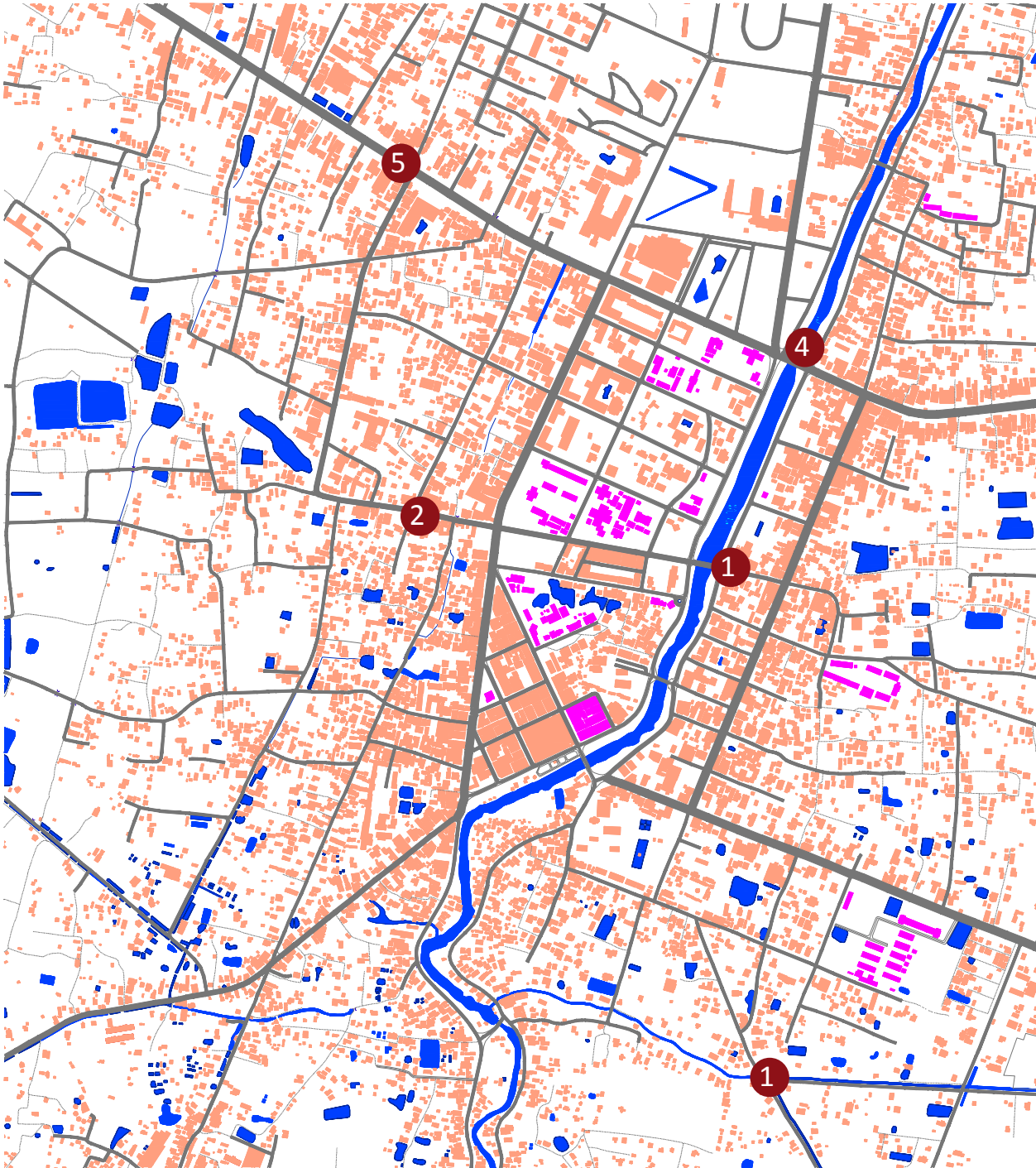
STRUCTURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Adoptée le 7 mai 2008

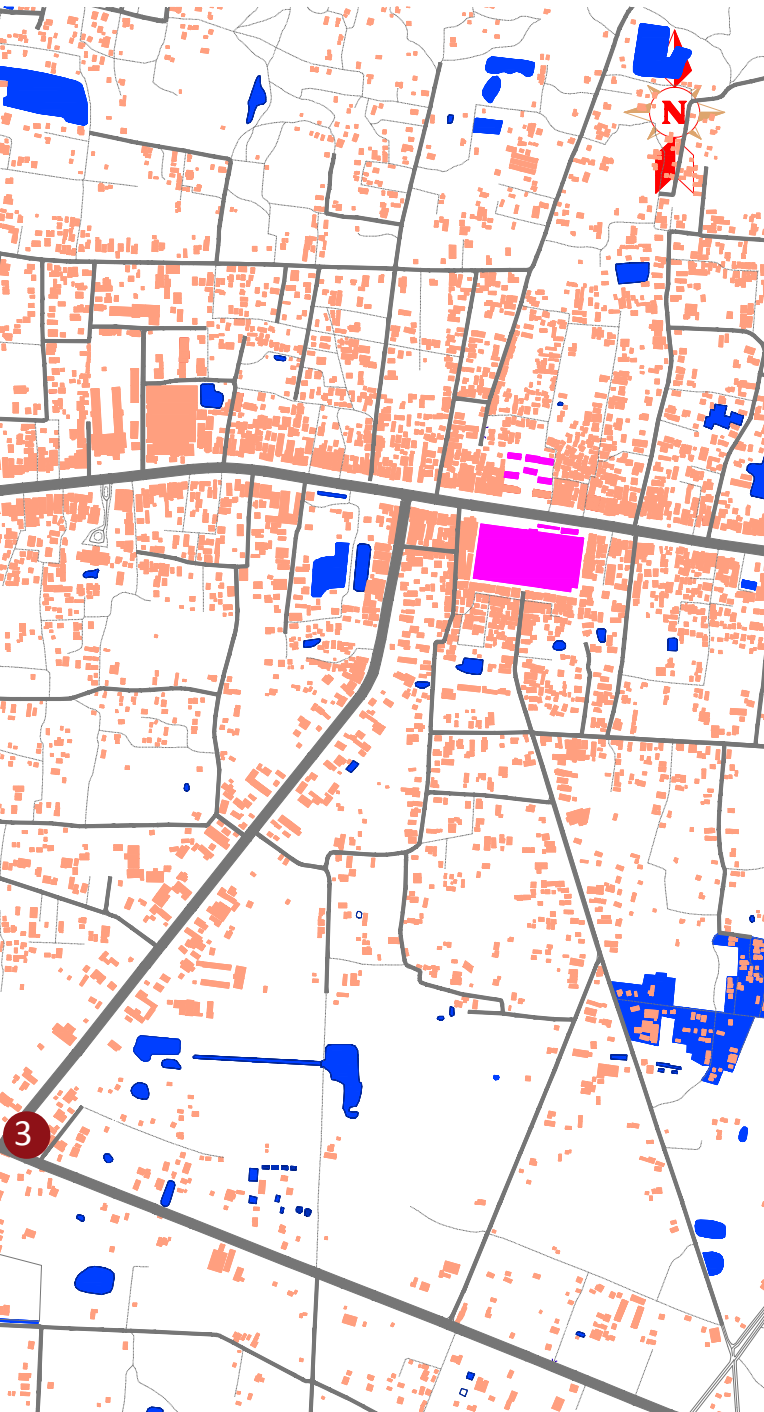


# SIEM REAP

Projets de drainage



## et d'assainissement



- 1** AIMF  
 (*Association Internationale des Maires Francophones*):

  - Réhabilitation des canneaux d'irrigation

APSARA-AIMF-Province de Siem Reap

  - Projet d'embellissement de la rivière de Siem Reap
- 2** BAD  
 (*Banque Asiatique de Développement*)

  - Construction du réseau de drainage et d'assainissement
- 3** AFD  
 (*Agence Française de Développement*):

  - Coconstruction du réseau de drainage et études de schéma directeur de drainage et d'assainissement
- 4** JICA  
 (*Japan International Cooperation Agency*):

  - Construction du réseau de distribution de l'eau potable
- 5** PRÊT DE LA KOREA EXIM BANK

  - Construction du système séparatif de drainage et d'assainissement
  - Construction de la station du pompage à l'Est de la ville de Siem Reap
  - Extension du système de traitement des eaux usées initié par le projet BAD



Rivière de Siem Reap

PROJETS  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILLE  
DE SIEM REAP

Canalisation des eaux usées - Ville de Siem Reap



### AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le paysage culturel cambodgien est caractérisé par la symbiose entre la culture et la nature. Cette fusion, on la voit presque dans tous les sites historiques khmers, les plus célèbres étant : le temple Ta Prohm où les racines des arbres centenaires enserrent les temples, le lit sculpté de la rivière des mille lingas du site de Kbal Spean et le Phnom Kulen.

Cette image de la ville végétale, la rencontre du fonctionnel et de la nature fascinent et attirent des milliers de visiteurs.

Les projets d'aménagement urbain tiennent compte de cette valeur. Siem Reap doit être lu dans la continuité d'Angkor, sans interruption entre le végétal du parc et le minéral de la ville de Siem Reap. Un projet d'aménagement des berges de la rivière de Siem Reap en promenade permet cette lecture. Cet axe hydraulique est le fil conducteur pour les visites touristiques de la ville de Siem Reap, partant du parc jusqu'à la ville d'architecture coloniale. Cette promenade offre aux visiteurs des détours vers les pagodes, le quartier colonial, les quartiers traditionnels, et la découverte de la végétation luxuriante le long des canaux d'irrigation qui prennent leur source dans cette rivière.

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La population de Siem Reap en 2008 était d'environ 173 000, avec aussi 2 millions de visiteurs par an. Actuellement, le réseau de distribution financé par la JICA en 2006,

produit 3000 m<sup>3</sup> d'eau potable par jour pour satisfaire environ 22 381 habitants. Le reste de la population ainsi que les équipements touristiques (hôtels, guest-houses, restaurants...) puisent leur eau dans la nappe phréatique. La régie des eaux de Siem Reap estime qu'en 2015, la ville aura besoin d'environ 43 200m<sup>3</sup>/jour.

Cette insuffisance de distribution de l'eau potable peut donc dans l'avenir perturber le développement de la région de Siem Reap-Angkor. Sans contrôle de l'exploitation de la nappe phréatique, l'industrie touristique de Siem Reap deviendra une véritable menace pour la ressource en eau souterraine.

Face à cette menace, les autorités locales ont :

- demandé un nouveau financement à la JICA, pour l'étude et la réalisation d'un système de distribution de l'eau potable qui couvrirait les besoins futurs de la ville de Siem Reap jusqu'en 2030.
- Créer un « Groupe de Travail sur l'Eau à Siem Reap » qui se chargera spécialement de suivre et de gérer l'utilisation des ressources en eau pour permettre un développement durable de la Région de Siem Reap-Angkor. Les membres comprennent la Province de Siem Reap, l'ANA, l'Autorité du Tonlé Sap, l'Autorité de l'eau potable de Siem Reap, le Département des Ressources



Temple Beng Mealea

en Eau et de la Météorologie, le Département de Développement Rural et le Ministère du Plan. Il fait un rapport régulier au Comité International de Coordination pour Angkor, sur les problématiques d'utilisation de l'eau souterraine pour le développement de la région de Siem Reap-Angkor.

#### L'ASSAINISSEMENT ET LE DRAINAGE

La partie Ouest de la ville a bénéficié du financement de la Banque Asiatique de Développement, pour la réalisation d'un réseau unitaire de drainage et d'assainissement avec une station de traitement. La construction de ce réseau est en cours et prendra fin en octobre 2010.

Dans l'Est de la ville, l'étude d'un schéma directeur de drainage et d'assainissement et les travaux d'urgence de drainage

sont financés par l'Agence Française de Développement. Le système recommandé pour le drainage est basé sur le développement de l'assainissement individuel associé à un lagunage d'épuration. Les travaux de construction commenceront au début de l'année 2010. Tandis que l'assainissement sera financé par un prêt de la Banque coréenne d'Import-Export (*KOREA EXIM BANK*).

Le système de drainage et d'assainissement proposé est un système séparatif. Les travaux commenceront dès 2011.

Ce prêt coréen d'un montant de 40 millions de dollars assure la construction du système de drainage et d'assainissement de la ville de Siem Reap dans les parties qui ne sont pas couvertes par le financement de l'Agence Française de Développement et de la Banque Asiatique de Développement.

# QUELQUES IMPRESSIONS





Mounir BOUCHENAKI  
Expert *ad hoc* pour la Conservation  
Directeur général de l'ICCROM



Visite des experts *ad hoc*

### 1 - Appréciation du travail du groupe d'experts *ad hoc*

Nommé comme membre du groupe d'experts *ad hoc* pour le projet de sauvegarde et de développement du site d'Angkor au Cambodge par le directeur général de l'UNESCO à l'issue de mes fonctions en qualité de sous-directeur général de l'UNESCO a été pour moi un très grand honneur. Le choix qui s'était porté sur ma personne, sur proposition de la délégation française au CIC, visait à ajouter l'expertise sur les travaux archéologiques aux disciplines déjà représentées au sein du groupe *ad hoc*. C'est ainsi que dès 2006, j'ai été invité à participer aux visites techniques des différents chantiers en cours dans la zone d'Angkor et à apporter ma contribution en qualité d'archéologue aux rapports présentés soit lors de la réunion du comité technique, soit au cours de la réunion plénière du Comité international de Coordination.

Il s'agissait, pour ce qui me concerne, d'un changement de fonctions dans la mesure où j'avais suivi, depuis décembre 1992, date de l'inscription du site d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial toutes les phases de mise en œuvre de ce que l'on peut considérer comme le plus important projet international de sauvegarde du patrimoine culturel lancé par l'UNESCO depuis la célèbre campagne de sauvegarde des monuments d'Abou Simbel et de Philae, en Égypte, dans les années 60. La composante « archéologie » avait été reconnue comme d'importance primordiale dans la mise œuvre de la plupart des chantiers internationaux et j'ai pu noter, avec les autres membres du groupe d'experts *ad hoc* combien les recommandations au sujet du travail de recherche archéologique étaient totalement partagées et prises en compte dans une approche et une vision pluri-

disciplinaires à propos des interventions sur la structure des temples ou sur les restaurations et les aménagements architecturaux.

## 2 - L'évolution du site depuis l'intervention du groupe d'experts *ad hoc*

Comme je l'ai indiqué plus haut, j'ai eu la charge du suivi du dossier Angkor depuis la nomination du site par le Comité du patrimoine mondial lors de sa réunion à Santa Fe (États-Unis) en décembre 1992. C'est à la fois comme ancien directeur de la division du Patrimoine culturel au secteur de la Culture, puis comme directeur du Centre du patrimoine mondial et enfin comme sous-directeur général pour la Culture que j'ai pu voir l'évolution du site d'Angkor et la transformation de Siem Reap. Dans l'introduction au double numéro de Museum International de l'Année 2002 consacré déjà au site d'Angkor, j'écrivais que « ces travaux de longue haleine ont fait évoluer Angkor vers un véritable musée à ciel ouvert avec ce que cela comporte de lignes de force et de périls - le pillage en particulier. [...] Inauguré en 1992 par l'inscription du site sur la Liste du patrimoine en péril, le projet de sauvegarde d'Angkor est un témoin exemplaire des enjeux, dans le monde contemporain, du patrimoine culturel, des solutions proposées et, plus générale-

Visite des experts *ad hoc* - Angkor Vat



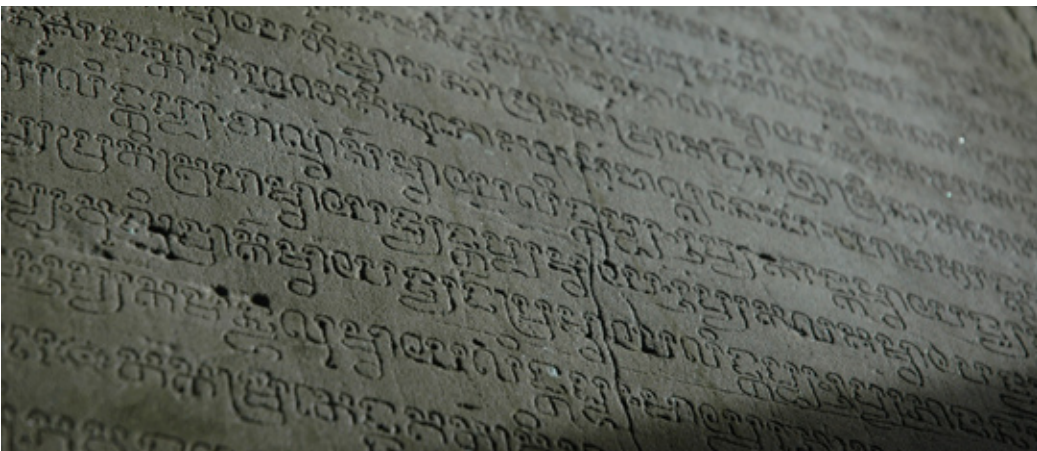
ment des perspectives pratiques élaborées par les différents acteurs à l'échelon national et international ». Depuis lors, le site a été retiré de la Liste du patrimoine en péril et l'on n'évoque plus le pillage des temples que comme un mauvais souvenir. Il y a donc des acquis incontestables et une véritable méthodologie de l'action internationale et de la coopération pour la sauvegarde et le développement qui s'est développée à partir de l'exemple d'Angkor. Le groupe d'experts s'est à présent élargi pour inclure également les compétences des économistes et des aménageurs et le site commence à poser d'autres problèmes que ceux de la conservation et de la réhabilitation devant l'afflux de touristes de plus en plus nombreux, appelant à de nouvelles stratégies de gestion.

### 3 - Le Comité

Le CIC d'Angkor, conçu sur le modèle des comités de suivi des campagnes internationales de sauvegarde, a connu un développement considérable. Il prend la forme d'un véritable forum de présentation et de discussion des projets et des stratégies de sauvegarde et de développement où la présence des représentants des autorités nationales le dispute à l'affluence record des représentants de la communauté internationale. Il a fallu, d'ailleurs pour pouvoir apporter les réponses aux exigences scientifiques et techniques des interventions ainsi que les décisions stratégiques et financières des décideurs politiques créer une structure complémentaire qui a pris le nom de comité technique ayant la responsabilité d'assurer l'examen préalable de tous les dossiers et les recommandations techniques en vue de la préparation des décisions relevant du CIC.

En conclusion, il est reconnu de tous aujourd'hui que la structure mise en place pour le suivi des activités de sauvegarde et de développement du site d'Angkor représente un modèle de gouvernance aussi bien pour le Royaume du Cambodge qui en est partie prenante que pour la communauté internationale.

Insriptions - Angkor Vat





Temple Neak Poan



Giorgio CROCI  
Expert *ad hoc* pour la Conservation  
Professeur d'ingénierie structurale,  
Université La Sapienza, Rome



Visite des experts *ad hoc* - Ta Prohm

En 1994, l'UNESCO a organisé à Phnom Penh une mission d'experts (dont le Dr BES-CHAOUCH, archéologue, MM. SILVA et BOIRET, tous les deux architectes, et moi-même) en vue de cerner la problématique de sauvegarde du site d'Angkor. À ce moment-là, le rôle des experts n'était pas encore clairement défini, on n'était pas toujours d'accord sur l'opportunité de leur présence au sein du Comité international de coordination qui venait d'être créé. Il a finalement été décidé que les experts seraient des experts *ad hoc*, c'est-à-dire qu'ils n'interviendraient que sur des problèmes précis, à la demande du Comité. Au cours des années, cependant, les experts ont gagné la confiance du comité et ils représentent désormais un important point de référence pour les activités culturelles et scientifiques.

J'ai l'honneur de participer depuis les tout débuts aux activités du CIC; et je compte parmi les plus anciens de ses membres. Ces 15 années représentent pour moi l'expérience culturelle la plus passionnante de ma carrière. J'ai pu assister à l'évolution constante de Siem Reap, qui s'est rapidement transformée d'une petite ville provinciale en une agglomération urbaine pleine d'animation. En 1994, il n'y avait que le Grand Hôtel d'Angkor et nous en étions les seuls clients : la nuit, la ville était déserte, sans éclairage public aucun. Je me souviens d'avoir visité des temples sous la protection de l'armée. Il a fallu assurer le déminage, opération des plus dangereuses, puis mettre en place l'Autorité APSARA.

Le CIC a apporté une contribution de grande valeur. S'agissant de mon domaine d'expérience, ce comité est un forum permettant l'étude de problèmes culturels et scien-

tifiques, notamment l'éthique et les techniques de conservation et de restauration. Ces thèmes sont débattus par rapport à l'architecture khmère traditionnelle. L'expérience des différentes équipes internationales œuvrant à Angkor est mise à contribution, ce qui permet de trouver un consensus général pour les procédures à adopter.

Angkor est aujourd'hui le site du patrimoine mondial le plus important pour ce qui est d'une méthodologie générale cohérente, appliquée avec souplesse en fonction des différentes situations locales, ainsi que pour l'ampleur des projets et des opérations. L'anastylose a été limitée au strict minimum et n'est pratiquée que s'il n'y a absolument aucun autre choix pour la conservation et la consolidation. On prend garde de ne jamais altérer la valeur historique des monuments.

Une attention spéciale est donnée au respect de l'environnement, à la sauvegarde des grands arbres qui ont envahi les temples au cours des siècles. Dans certains cas précis, le site préserve l'aspect d'une ruine archéologique qui met en valeur les traces de l'histoire. Angkor m'est devenu tellement familier que quand je suis là, je me sens vraiment chez moi.

Visite des experts *ad hoc* - Koh Ker





Pierre-André LABLAUDE  
Expert *ad hoc* pour la Conservation  
Inspecteur général des monuments  
historiques



Visite des experts *ad hoc* - Angkor Vat

Mon premier contact avec le Cambodge et le site monumental d'Angkor remonte à l'année 1992, c'est-à-dire avant même l'inscription de celui-ci sur la Liste du patrimoine mondial. J'avais participé à une première mission de reconnaissance initiée par le Ministère français des Affaires étrangères, avec l'appui du Ministère de la Culture, et à laquelle étaient a priori assignés trois objectifs :

- Évaluer autant que faire alors se pouvait, à la demande des autorités cambodgiennes, l'état de conservation et les besoins du parc monumental à l'issue d'une période de plus de vingt ans d'interruption de tous travaux de conservation et de restauration, cette évaluation étant cependant limitée, de fait, à l'emprise, réduite, des seules zones à l'époque contrôlées par le gouvernement central et pour les seuls sites alors déjà déminés. (On rappellera par exemple qu'à cette date les temples de Banteay Srei et même de Banteay Samrê étaient encore inaccessibles, car en zones rebelles, ou que l'ensemble d'Angkor Thom n'était alors quant à lui déminé que pour une unique voie d'accès, la Place royale et les seules emprises bâties du Bayon, du Baphuon et de la Terrasse du Roi lépreux.)
- Apprécier la faisabilité de reprise d'une action de coopération française pour la conservation, la restauration du site et la formation de spécialistes cambodgiens à même d'en assurer la gestion, d'identifier les besoins et les priorités d'ensemble et d'évaluer les moyens d'un éventuel redémarrage des chantiers antérieurs, interrompus par les années de guerre, dont tout particulièrement celui du Baphuon, ici

assorti d'une certaine interrogation sur les partis techniques et doctrinaux à développer pour l'éventuelle poursuite de ces travaux.

- Identifier enfin les opérateurs susceptibles de conduire ces actions et apprécier, parmi ceux-ci quel pouvait être le rôle de l'École Française d'Extrême-Orient, précédemment en charge de la majeure partie des missions de conservation du site et de conduite des travaux de restauration.

Je rappellerais que cette première visite, pour moi décisive dans cette « révélation » de la magnificence d'Angkor, fut effectuée, privilège rare et dont je perçois aujourd'hui tout particulièrement la valeur, sous la conduite, à la fois érudite et tolérante pour le novice que j'étais, du Professeur Jacques DUMARÇAY, antérieurement en charge de ces chantiers pour la Conservation d'Angkor, et qui s'est toujours efforcé, comme ses plus jeunes collègues de l'EFEO, de transmettre avec enthousiasme à une nouvelle génération amenée à prendre le relais, la richesse de son savoir et de son expérience.

Ce n'est que cinq ans plus tard, en 1997, que je fus appelé à intégrer le groupe des trois experts ad hoc alors placé auprès du Comité international de Coordination, entretemps créé sous la coprésidence du Japon et de la France.

La pratique de ce groupe de réflexion, réunissant des compétences complémentaires, et sa confrontation avec les problématiques, souvent complexes, d'un champ patrimonial d'une exceptionnelle richesse, et dont nous avons pu voir s'accroître l'étendue, année après année, au fur et à mesure de la sécurisation de la région, ont constitué pour moi une expérience professionnelle irremplaçable, dont l'acquis nourrit au quotidien la pratique de mon métier.

L'accompagnement de l'émergence – malgré les considérables difficultés induites par les drames traversés – puis de la montée en puissance d'une instance nationale en charge du site et reposant de plus en plus sur les compétences de jeunes professionnels nationaux, de même que la rencontre régulière, continue, avec les différentes équipes de spécialistes internationaux, dans toute la richesse et la variété de leurs formations et de leurs approches respectives, furent également porteurs et riches d'une expérience humaine sans pareille.

La succession des réunions semestrielles du CIC rythme ainsi à travers le monde, de manière régulière, les vols migratoires de quelques dizaines de spécialistes et de passionnés, pour nombre d'entre eux pratiquement bénévoles, avant tout heureux de se retrouver et d'échanger autour des problématiques théoriques et techniques que pose le site d'Angkor, tout en contribuant, par la mise en œuvre de programmes de travaux concrets, à sa connaissance, à sa conservation, à sa mise en valeur et à sa communication, au bénéfice d'un public national ou international de plus en plus nombreux.

De cette expérience angkorienne telle que pratiquée à travers l'action du CIC, je retiendrai pour ma part quelques éclairages majeurs :

- Une image tout d'abord, et dans un domaine qui m'est cher, celui de la conservation des paysages historiques : celle de la forêt, de cette chape végétale passée durant quatre siècles sur les temples et les anciennes villes khmères, mais également venue en labourer le couvert bâti par l'action persévérante de la végétation, enserrant, tordant et disloquant ses structures, en y provoquant des pathologies et des désordres inouïs, imbriquant la nature à l'architecture dans un couple à la fois magnifique et dévastateur, que l'on voudrait pouvoir à jamais figer, mais qui n'est, par définition, qu'éphémère et ne peut se conclure que par la mort et par la ruine.
- Un accent ensuite, ici tout spécialement, porté sur des interrogations également valables pour tous les édifices, de toutes époques et de toutes cultures à travers le monde : Quelle est la place à accorder à l'action du temps et à ses stigmates dans l'authenticité et la beauté du monument ? Est-ce que c'est ce qui, pour nous, fait sens et nous émeut dans celui-ci, et à Angkor en particulier ? Est-ce ce qui subsiste de sa splendeur d'origine (et le restaurer devrait-il alors viser à le rétablir dans l'intégralité de celle-ci) ? Ou bien, est-ce au contraire la trace des blessures que le temps a pu progressivement lui infliger (et l'intervention à mettre en œuvre devrait-elle être en ce cas de simple stabilisation en conservation) ? Sauvegarder le patrimoine, est-ce le reconstruire ou bien le figer en l'état, parfois de déchéance, dans lequel il a pu nous parvenir ?
- Un enseignement enfin, c'est que la réponse à cette dernière question n'est jamais simple, jamais évidente ni unique.

Les questions soulevées plus haut animent à Angkor, année après année, au cas par cas, monument après monument, au fur et à mesure de l'avancement des études et des projets, nombre d'échanges collectifs ou de débats plus ciblés avec les différents spécialistes internationaux, si ce n'est parfois à l'intérieur même du groupe d'experts ad hoc.

Elles peuvent également se traduire par des partis d'intervention variés sur les différents monuments traités, les uns plus « reconstructeurs », d'autres plus « conservateurs », et auxquels chacun d'entre nous peut être plus ou moins sensible.

Elles font ainsi du CIC un exceptionnel espace de confrontation, amicale, tant des idées que des pratiques, et du site monumental d'Angkor un laboratoire théorique et expérimental sans équivalent au monde et ainsi à même d'enrichir de façon extrêmement précieuse une véritable réflexion universelle.

Elles révèlent et mettent au jour, venue des cinq continents, de l'Est à l'Ouest, du Nord comme du Sud, la variété des cultures, des sensibilités ou des approches. Elle nous aide

ainsi chacun, par la rencontre fraternelle avec celles des autres, à mieux comprendre les valeurs de notre propre culture, la part de ce qui nous est individuellement propre, mais aussi celle de ce qui nous est à tous commun.

Elles nous invitent enfin, avec insistance, et c'est sans doute là le plus important, à apprendre aux jeunes générations, qui auront, ou ont déjà, la responsabilité de ce patrimoine exceptionnel, à intégrer bien évidemment les principaux standards internationaux, techniques et méthodologiques, de sauvegarde et de mise en valeur des différents biens culturels et naturels, mais surtout à mieux identifier, loin de l'étroitesse d'un phénomène de repli purement identitaire et qui ne saurait être qu'inévitablement stérile, en quoi ces œuvres, ces architectures, ces sites ou ces paysages, fleurons de leur culture et produits par des hommes qui furent leurs ancêtres, sont également le patrimoine de l'humanité tout entière.

C'est bien là dans la transmission à la fois de cette complémentarité et de cette dialectique fertile entre diversité culturelle et universalité des valeurs que réside déjà l'acquis fondamental, tout autant que la tâche future, du Comité International de Coordination pour la Sauvegarde d'Angkor.

Visite des experts *ad hoc* - Galerie du baratage de la Mer de Lait - Angkor Vat



# SOUVENIRS





Teruo JINNAI  
Représentant de l'UNESCO au Cambodge

Plus de dix ans déjà ! C'était en 1998. Chargé de la Section de la Culture au Bureau de l'UNESCO, à Phnom Penh - que dirigeait, alors, mon ami et collègue Etienne CLEMENT - je prenais part, pour la première fois aux travaux du CIC pour Angkor.

Dès l'abord impressionné, je fus vite intéressé. J'ai saisi, sans tarder, les caractéristiques qui distinguent notre CIC : la haute tenue des débats, la maîtrise dont font preuve les deux co-présidents : l'Ambassadeur de France et l'Ambassadeur du Japon, la participation active de la Délégation du Gouvernement Royal du Cambodge, l'importance scientifique, technique et culturelle des contributions de chaque équipe présente sur le terrain. Ajoutons à cela l'abnégation et le soin méthodique du Secrétariat permanent, devenu rapidement pour moi un exemple et un partenaire exemplaire.



Galerie du baratage de la Mer de Lait - Angkor Vat

On comprendra, dès lors, pourquoi je considère l'expérience du CIC pour Angkor comme l'une des plus fructueuses et des plus passionnantes de ma carrière.

En même temps, elle constitue, de l'avis unanime, une référence hors pair par sa dimension internationale, multilatérale et pluridisciplinaire.

Je souhaite qu'elle le reste longtemps encore. J'en garderai, longtemps aussi, le vivant souvenir.

Porte Sud - Angkor Thom





Francine d'ORGEVAL  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes



Bruno FAVEL  
Chef du Département des Affaires  
européennes et internationales,  
Ministère de la Culture et de la  
Communication, France

L'année 2010 voit la célébration de 15 années d'activités du Comité international de Coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC), sous l'impulsion du Royaume du Cambodge.

Le CIC a été créé pour répondre à l'appel de Sa Majesté le Roi Norodom Sihanouk, en novembre 1991, lors de la conférence de Paris pour le règlement politique de la situation au Cambodge.

Ce mécanisme international a permis de remplir les objectifs de sauvegarde et de conservation définis par la déclaration de Tokyo en octobre 1993, pour la première décennie (1993-2003). Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours de la deuxième décennie, centrée sur le développement durable et la valorisation, tels que réaffirmés par la déclaration de Paris en novembre 2003.

En effet, le bilan d'activité de ces 15 années reste exceptionnel. L'efficacité du CIC s'explique par le fait que son action s'inscrit dans la longue durée, avec un mandat international précis et un copilotage franco-japonais, en partenariat avec l'UNESCO, exemplaire.

Ce mandat résulte de la volonté de la communauté internationale à sauvegarder et à conserver pour les générations futures les temples d'Angkor. Pour le mener à bien, de nombreuses opérations ont été soutenues depuis 1992 par la France (Ministère des Affaires étrangères et européennes et Ministère de la Culture et de la Communication), dans un cadre interministériel remarquable et qui laisse également une place importante au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

La dynamique instaurée par le CIC et renforcée par le rôle de l'Autorité Nationale AP-SARA au sein de cette instance permet d'identifier et de valider les projets nécessaires à la protection, à la conservation, à la valorisation et au développement d'Angkor.

Le CIC, au fur et à mesure de son exercice, a joué un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique internationale, véritable lieu de débats, de transmission du savoir, de confrontations des méthodes et des idées au service d'une approche globale et équitable du site d'Angkor.

Pour nous, c'est une merveilleuse épopée qui, comme le Ramayana, renaît sans cesse. Elle nous a permis, au fil des années, de tisser des liens d'amitié professionnelle avec tous nos collègues cambodgiens et étrangers.

Pour le Royaume du Cambodge, l'action du CIC répond au défi d'une nouvelle génération de Cambodgiens qui croit à l'avenir de leur pays.

Bouddha couché - Baphuon





Temple Neak Poan



Temple Neak Poan

# ANNEXES

# TEXTES DES DÉCISIONS DU COMITÉ



WHC-92/CONF.002/

12

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Seizième session**

**Santa Fé, Etats-Unis d'Amérique  
(7-14 décembre 1992)**



**RAPPORT**



**Patrimoine mondial**

**28 COM**

**Distribution limitée**

**WHC-04/28.COM/26  
Paris, le 29 octobre 2004  
Original : anglais/français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Vingt-huitième session  
Suzhou, Chine  
28 juin – 7 juillet 2004**

**DECISIONS ADOPTEES  
LORS DE SA 28E SESSION  
DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL  
(SUZHOU, 2004)**

**Angkor (Cambodge)***Document : WHC-04/28.COM/15A Rev***28 COM 15A.23**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Prend note avec satisfaction les projets opérationnels financés par des fonds extrabudgétaires pour la conservation ou la restauration du site d'Angkor ;
2. Félicite l'Etat partie, et notamment l'Autorité APSARA, de leur engagement à sauvegarder ce bien du patrimoine mondial, ainsi que les bailleurs de fonds multilatéraux tels que la France, le Japon, l'Italie, et bilatéraux tels que la Chine, l'Inde, la Hongrie, l'Indonésie et la Suisse, le World Monuments Fund et le groupe privé ACCOR pour leur généreux soutien ;
3. Prend note de l'amélioration remarquable de l'état matériel de conservation du bien, ainsi que des résultats obtenus dans sa gestion et son suivi par l'Autorité APSARA ;
4. Demande à l'Etat partie de travailler en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, la Division du patrimoine culturel, l'ICOMOS et d'autres partenaires, pour assurer la conservation et la gestion à long terme du bien ;
5. Demande à l'Etat partie de fournir régulièrement au Centre du patrimoine mondial, un rapport sur l'avancement des questions restées en suspens ;
6. Engage vivement l'Etat partie à établir un plan directeur d'ensemble pour traiter les problèmes de conservation, contrôler les aménagements et gérer le tourisme afin d'assurer à l'avenir la préservation du bien ;
7. Décide de retirer le site d'Angkor de la Liste du patrimoine mondial en péril.

## LISTES DES CO-PRÉSIDENTS:

### CO-PRÉSIDENTE FRANÇAISE

#### AMBASSADEURS

(co-présidents des sessions plénières)

1. Philippe COSTE (1991-1994)
2. Gildas LE LIDEC (1994-1998)
3. André LIBOUREL (1998-2003)
4. Yvon ROÉ D'ALBERT (2003-2007)
5. Jean-François DESMAZIÈRES (depuis 2007)

#### CONSEILLERS CULTURELS

(co-présidents des sessions techniques)

1. Gilles CARASSO (1994-1998)
2. Jacques GÉRARD (1998-2002)
3. Dominique DORDAIN (2002-2006)
4. Dominique FRESLON (depuis 2006)

### CO-PRÉSIDENTE JAPONAISE

#### AMBASSADEURS

(co-présidents des sessions plénières)

1. Yukio IMAGAWA (1991-1996)
2. Shohei NAITO (1996-1997)
3. Masaki SAITO (1997-2000)
4. Gotaro OGAWA (2000-2003)
5. Fumiaki TAKAHASHI (2003-2007)
6. Katsuhiro SHINOHARA (2007-2009)
7. Masafumi KUROKI (depuis 2009)

#### MINISTRES

(co-présidents des sessions techniques)

1. Keiji YAMAMOTO (1997-1999)
2. Eiji YAMAMOTO (1999-2001)
3. Katsuhiro SHINOHARA (2001-2003)
4. Susumu INOUE (2003-2006)
5. Norio MARUYAMA (2006-2009)
6. Hiroshi KAWAMURA (depuis 2009)

Temple Beng Mealea



SECRÉTARIAT  
PERMANENT DU CIC  
ET LES EXPERTS  
*AD HOC*



Visite des experts *ad hoc* - Ta Prohm

## SECRÉTARIAT PERMANENT



**Azedine BESCHAOUCH** est le représentant spécial du Sous-Directeur Général de l'UNESCO pour la Culture. Il est Secrétaire scientifique du CIC pour Angkor depuis 1993. Il a été élu deux fois Président du Comité du Patrimoine Mondial et plusieurs fois Rapporteur. Entre 1994 et 2002, il a été Directeur à l'UNESCO pour les projets spéciaux du patrimoine culturel (Bosnie-Herzégovine; Palestine; Chine et Cambodge). Avant de se consacrer au CIC pour Angkor, le Professeur Beschaouch était membre du Comité du Patrimoine Mondial de 1979 à 1993. Il était professeur d'archéologie et d'épigraphie aux Universités de Tunis (Tunisie) et de Paris-Sorbonne (France) et à l'Université Catholique de Louvain (Belgique). Depuis 1997, il est membre de l'Académie (française) des Inscriptions et Belles-Lettres. Il est l'auteur de nombreuses publications et il poursuit ses travaux de recherche.



**Philippe DELANGHE** est né le 26 décembre 1965 à Louvain, en Belgique. Pendant et après ses études de Maîtrise en Histoire, Archéologie et Anthropologie, il a participé aux travaux périodiques de fouilles archéologiques à Pessinus, en Turquie, avec une équipe d'archéologues de l'Université de GAND, Belgique (1989-1992).

Il a rejoint, pour la première fois, le Bureau de l'UNESCO de Jakarta, Indonésie, comme expert associé pour la Culture au début de l'année 1994. Il était, à ce titre, responsable des projets du patrimoine culturel en Indonésie, Malaisie et Philippines.

En 1998, il a été nommé Spécialiste de Programme pour la Culture au Bureau de Jakarta et avant la fin de l'année 1999, sa responsabilité sous-régionale comprenait également la région indépendante du Timor oriental. Il a réalisé deux principales publications pour l'UNESCO : "Rock art in West Papua (Irian Jaya), UNESCO Publications, 2004"; et "The Borobudur Restoration Project, UNESCO Publications, 2005".

En 2004, il a été muté au Bureau de l'UNESCO en Iraq basé à Amman, en Jordanie, où il a réussi à répondre aux besoins d'urgence pour l'Iraq, particulièrement dans le domaine de la gestion et préservation du patrimoine matériel en situation de post-conflit. Il a été aussi co-auteur d'une publication intitulée « The destruction of Iraqi Cultural Heritage », Boydell and Brewer, 2007/2008.

Depuis le début de 2007, Philippe Delanghe a rejoint le Bureau de l'UNESCO de Phnom Penh où il dirige actuellement la Section Culture et il est responsable des projets de culture immatérielle et matérielle, en particulier, ceux liés aux Sites du Patrimoine Mondial : Angkor et Preah Vihear.



**Bun Hok LIM** a commencé son parcours universitaire en 1994 au Département des Langues Étrangères de l'Université Royale de Phnom Penh, où il a ensuite enseigné pendant un an avant de poursuivre ses études en D.E.A. de linguistique à l'Université de Paris VII (Jussieu), France. Revenu dans son pays en 2000, il est retourné à l'Université comme enseignant pendant trois ans, puis il a poursuivi sa carrière d'enseignant à l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales-Paris) où il a enseigné la langue khmère pendant un an. Il a également travaillé dans des organisations à vocation médicale et culturelle avant de s'engager auprès du Secrétariat du CIC pour Angkor, depuis juin 2006. Il est fonctionnaire de l'UNESCO (N.P.O.) affecté à la Section Culture et Patrimoine au Bureau de l'UNESCO de Phnom Penh. Sa connaissance de la langue française en a fait un interprète apprécié, auprès du Gouvernement royal.



**Blaise KILIAN** : Au contact du Cambodge dès l'adolescence (lecture de Souvenirs doux et amers de S. M. NORODOM Sihanouk), il a obtenu le Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris en 1996 avec une option sur l'histoire de l'Asie du Sud-est ; un Diplôme d'Etudes Approfondies en Economie Internationale en 1997 (mémoire de DEA sur l'impact des investissements directs étrangers sur la croissance des pays d'Asie du Sud-est) ; puis un Diplôme Universitaire de Langue et Civilisation Orientale en Cambodgien (INALCO) en 1999.

Arrivé au Cambodge en 1999, il travaille dans divers organismes publics et privés, cambodgiens et étrangers et enseigne l'économie (en français) durant 7 ans (2000-2007) à l'Université Royale de Droit et de Sciences Economiques.

Entré au Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh en janvier 2006, il intègre aussitôt le Secrétariat permanent du CIC Angkor auquel il apporte, encore aujourd'hui, son concours. Parallèlement, il a participé à divers projets : soutien aux Facultés d'Archéologie et d'Architecture de l'URBA; dossier de Preah Vihear ; diversité culturelle ; numérisation et dissémination des anciens manuscrits du Cambodge. Depuis septembre 2008, il coordonne pour l'UNESCO un Projet Conjoint des Nations Unies (UNESCO – BIT – FAO – PNUD) visant à la promotion du patrimoine immatériel et des industries créatives caractéristiques des groupes ethniques du Nord et du Nord-est cambodgien et dans le cadre duquel plusieurs publications sont prévues ainsi que la création d'un Centre Culturel à Ratanakiri. Sa connaissance approfondie de la langue khmère et de la culture cambodgienne constitue un précieux atout pour les activités de l'UNESCO au Cambodge.



**Kérya CHAU SUN** : Ayant acquis une solide expérience de plus de 20 ans dans le domaine du tourisme en France et en Europe, CHAU SUN Kérya a décidé de rentrer au Cambodge pour participer à la reconstruction de son pays natal.

Diplômée de l'Université Paris - Sorbonne, et titulaire d'une Maîtrise de Lettres Modernes, d'un DESS en « Tourisme, Culture et Développement », et récemment d'un MASTER II en « Médiation et Ingénierie Culturelle et Touristique dans les territoires », elle a choisi de mettre ses compétences au service du patrimoine, principalement du site d'Angkor.

Après avoir participé en 1995 à la création de l'Autorité Nationale APSARA, établissement public en charge de la sauvegarde, du développement et de la gestion du site historique d'Angkor, classé patrimoine mondial, elle y a mis en place le Département du Tourisme et dirige aujourd'hui le Département du Développement Culturel, des Musées et des Normes Patrimoniales.

Elle se fait remarquer par son sens du devoir et son abnégation.

CHAU SUN Kérya représente également l'Autorité Nationale APSARA au sein du Secrétariat Scientifique Permanent du CIC pour Angkor depuis 2005.



**Tamara TENEISHVILI** : Docteur en archéologie et chercheur, Tamara TENEISHVILI a rejoint l'UNESCO en qualité de spécialiste du programme dans le domaine du patrimoine culturel, en février 1999.

Affectée au Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, en octobre 1999, elle fut chargée d'assurer le suivi du projet d'Angkor. Elle participa, dans les meilleures conditions, aux activités du Secrétariat du CIC jusqu'à son transfert, en avril 2006, au Bureau de l'UNESCO de Beyrouth.

Elle est actuellement en charge du patrimoine culturel pour la Jordanie, la Syrie et l'Irak, au Bureau d'Irak basé à Amman.

Ses années de service à Phnom Penh ont contribué à renforcer la crédibilité du Secrétariat du CIC pour Angkor.



**Anne LEMAISTRE** Double formation juridique (droit-relations internationales) et patrimoniale (conservation du bâti à l'ICCROM). Elle a travaillé trois années (1988-1991) en Amérique Latine (Lima, Pérou) pour l'UNESCO et le PNUD sur les projets de sauvegarde du patrimoine culturel de la région. Dans le cadre de la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO et du Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, a travaillé plus de 10 années (1993-2004) au Programme international de sauvegarde et de développement du site d'Angkor (Cambodge). Elle a contribué, dans ce contexte, à la mise en place du Comité international de coordination pour Angkor (CIC/Angkor). De 1999 à 2004, a été parallèlement en charge des projets opérationnels de conservation du patrimoine culturel des régions Asie du Sud-est et Europe centrale et orientale. Depuis avril 2004, elle est responsable de l'Unité de politique et de la mise en œuvre statutaire de la Convention du patrimoine mondial, au Centre du patrimoine mondial (UNESCO). Sa contribution à la sauvegarde et au développement d'Angkor reste unanimement appréciée.



**Sébastien CAVALIER** : Ayant reçu une formation en droit et sciences politiques, Sébastien Cavalier a été affecté au Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh, en 1996, en qualité d'expert associé, mis à disposition par la France. Jusqu'à 2004, date à laquelle il rejoint le Ministère français des Affaires étrangères, il consacra l'essentiel de son activité au Projet d'Angkor et au fonctionnement du Secrétariat du CIC. On lui doit, avec Anne LEMAISTRE, la constitution et/ou le collationnement des premières archives concernant l'action internationale pour la sauvegarde et le développement du Site d'Angkor, patrimoine mondial. Il contribua, de façon remarquable, au succès de la Conférence de Paris (novembre 2003), en préparant les documents de travail soumis aux participants. Il est, depuis septembre 2008, Attaché artistique près l'Ambassade de France à Pékin et Directeur du Festival "Croisements".



**Keiko MIURA** : Diplômée d'un M. A. en Études régionales sur l'Asie du Sud-est, elle a travaillé pour le bureau de l'UNESCO de Phnom Penh durant près de six ans, de 1992 à 1998, en tant que spécialiste de la culture chargée du patrimoine culturel intangible et, plus tard, de la section Culture. De juillet 1995 à janvier 1996, collaborant avec l'équipe du gouvernement japonais pour la sauvegarde d'Angkor (JSA) en tant que chercheur en anthropologie culturelle, elle a entrepris d'étudier les villages de la région, pris part aux fouilles archéologiques du temple Bayon, et encadré le travail de catalogage des artefacts mis au jour. De 1998 à 2004, dans le cadre de son doctorat, elle a mené à bien des recherches sur les relations entre les communautés locales et le site du patrimoine d'Angkor. Depuis 2004, elle enseigne dans des universités japonaises, tout en poursuivant ses activités de chercheur dans les domaines de la culture cambodgienne, du patrimoine angkorien, des communautés locales et des problèmes de gestion. Sa contribution à la sauvegarde et à la mise en valeur d'Angkor a été particulièrement appréciée dans divers secteurs.

## EXPERTS AD HOC

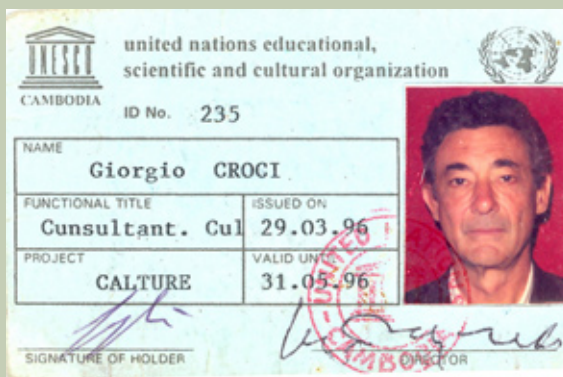


**Mounir BOUCHENAKI** est Docteur en Archéologie et Histoire ancienne. Il a été élu en qualité de Directeur Général de l'ICCROM (Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels) en novembre 2005. Il a occupé auparavant, au sein de l'UNESCO, entre 1982 et 2005 les fonctions de Directeur de la Division du Patrimoine Culturel, Directeur du Centre du Patrimoine Mondial et de Sous-Directeur général pour la Culture. Il a également exercé les fonctions de Directeur des Beaux Arts, Monuments et Sites au sein du Ministère de l'Information et de la Culture en Algérie entre 1974 et 1982.

En 2002, M. Bouchenaki a été élevé au rang de Commandeur de l'Ordre du mérite culturel par le Président de la République de l'Italie et en avril 2006, M. Bouchenaki a été nommé par le Président de la République de France en qualité de Chevalier de la Légion d'Honneur. En novembre 2007, il a reçu la Médaille d'or du Mérite Culturel d'Algérie, remise par la Ministre de la Culture d'Algérie. Depuis 2005, il est membre *ad hoc* du groupe d'experts pour le CIC d'Angkor.



**Giorgio CROCI** est professeur d'ingénierie structurale à l'Université La Sapienza à Rome, où il a reçu son diplôme en ingénierie civile en 1960. Depuis 1994, il est membre du Groupe *ad hoc* de l'UNESCO pour la préservation des temples d'Angkor. Coordinateur d'un groupe international d'experts, il a rédigé un document intitulé « Recommandations pour la conservation et la préservation des monuments d'Angkor ». De 1995 à 2005, il a présidé le Comité scientifique international pour l'analyse et la restauration des structures du patrimoine architectural au sein de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites). À l'heure actuelle, il en est le président d'honneur. Par ailleurs, il est expert international pour l'UNESCO (Plateau des Pyramides; Tour de Pise; Axoum; etc.)





**Pierre-André LABLAUDE** est Architecte D.P.L.G., diplômé du Centre d'Études Supérieures d'Histoire et de Conservation des Monuments Anciens, Architecte en chef et Inspecteur général des Monuments Historiques, il a développé depuis de nombreuses années une spécificité patrimoniale rare, celle portant sur la conservation et la restauration des jardins et paysages historiques.

Il est en charge, à ce titre, depuis 1990 des jardins et parcs du Domaine national de Versailles, avec leurs différents bâtiments associés (Orangerie, Petit Trianon, etc.)

Il en conduit depuis cette date, pour le compte de l'Établissement public de Versailles, l'ensemble des études et travaux de replantation et de restauration, dans leurs différentes composantes végétales, hydrauliques, décoratives ou bâties, et sur la base d'états historiques de références clairement identifiés et documentés.

Membre de la Commission Nationale des Monuments Historiques, il est également l'auteur de nombreuses publications dont « Les jardins de Versailles » (Éditions Scala 1995 – réédition en 1998 et 2005) et « L'Art du Treillage » (Éditions Spiralinthe 2007 – participation) et exerce par ailleurs une activité d'enseignement du Patrimoine en France et à l'étranger.

Il assure également, depuis 1995, un certain nombre d'expertises pour le Ministère des Affaires Étrangères ou pour l'UNESCO et intervient régulièrement à ce titre, à l'international, sur différents monuments et sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial.



**Kenichiro HIDAKA** est professeur d'histoire de l'architecture pour le programme doctoral d'études culturelles mondiale à l'Université de Tsukuba (ville de Tsukuba, Japon), il en est le directeur. Diplômé d'un doctorat en architecture de l'Université de Tokyo, il dirige depuis 1990 le Surveying Project of Hagia Sophia (le projet de relevés de Sainte Sophie) à Istanbul en Turquie, dont les résultats partiels ont été publiés et récompensés du prix annuel des historiens de l'architecture de Tokyo. Le gouvernement italien a aussi honoré ses travaux en lui remettant le prix Marco Polo. Membre actif de l'ICOMOS-Japon il est membre votant pour le Japon au Comité scientifique international de l'analyse et restauration des structures du patrimoine architectural (ISCARSAH). EN 2009, succédant au Professeur Hiroyuki Suzuki il devient membre du Comité ad hoc du CIC pour Angkor.



**Hiroyuki SUZUKI** est professeur de l'histoire de l'architecture à l'École des Études culturelles et créatives de l'Université Aoyama Gakuin (au Japon). Avant d'y être nommé récemment, il a mené une carrière de 35 années à l'Université de Tokyo, où il a été professeur à partir de 1990. Hiroyuki Suzuki est titulaire d'un doctorat en architecture décerné par l'Université de Tokyo et a reçu le prix japonais de la Société des historiens d'architecture. En 1996, il est devenu membre du groupe *ad hoc* d'experts de l'UNESCO pour Angkor. Il est actuellement à la retraite.



**Jean-Marie FURT** : Après une double formation en droit et gestion, couronnée par un doctorat et une agrégation, Jean-Marie FURT a commencé une carrière d'universitaire classique tout en exerçant des fonctions de conseil en entreprises. Souhaitant ensuite participer au développement de sa région d'origine qu'il venait de réintégrer, il s'est investi dans le tourisme :

- en initiant une activité de consultant centrée sur le développement territorial.
- en réorientant ses activités d'enseignement et de recherche autour du droit du tourisme et de l'ingénierie du développement touristique
- en assumant diverses responsabilités scientifiques dans le domaine du patrimoine (Musée de la Corse, Réserve naturelle de Bonifacio).

Aujourd'hui pour faire avancer ses idées et tout en continuant ses activités, il vient d'ouvrir avec deux de ses collègues la structure de conseil « Sudunia Consulting » et en même temps, il assume sa fonction d'expert pour le développement durable au sein du Groupe d'experts *ad hoc* du CIC pour Angkor depuis 2007.



**Tetsuji GOTO** est en détachement de la JICA (Japon) auprès du gouvernorat de la province de Siem Reap à titre de Conseiller en gestion urbaine, et cela depuis mai 2008. Sa principale activité consiste à renforcer les capacités en matière de planification et de gestion urbaines auprès de l'administration de la province de Siem Reap.

À partir de 1995, il a œuvré dans le domaine de l'urbanisme dans différents pays, notamment le Royaume du Bhoutan, la République du Kenya et les îles Salomon. Il est titulaire d'un mastère en études sur le développement décernée par l'Université Nihon Fukushi, au Japon. Sa thèse de mastère avait pour thème « Le plan de l'aménagement urbain du centre de Nairobi, au Kenya ». Il est expert *ad hoc* du CIC pour Angkor pour le développement durable depuis la 17<sup>ème</sup> Session Technique, tenue en 2008.



**François HOULLIER** : Après une formation d'ingénieur à l'École Polytechnique puis à l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts, complétée par un doctorat en biométrie forestière, il a alterné des fonctions dans les domaines de l'ingénierie, de la formation, de la recherche et de gestion de la recherche, dans différents organismes en France et à l'étranger (Inventaire forestier national, École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts, Institut français de Pondichéry [Inde], Institut national de la recherche agronomique).

Il a notamment conduit des recherches en écologie forestière et en modélisation des plantes. Il a assumé des responsabilités scientifiques, auprès de diverses instances scientifiques françaises et européennes, dans les domaines des écosystèmes forestiers et de la biodiversité. Depuis 2005, il est directeur scientifique « Plante et produits du végétal » à l'Institut national de la recherche agronomique. Il assume sa fonction d'expert pour le développement durable au sein du CIC pour Angkor depuis 2007.

Pagode - Phnom Krom



RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR  
DU CIC



# LE COMITÉ INTERNATIONAL DE COORDINATION POUR LA SAUVE- GARDE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SITE HISTORIQUE D'ANGKOR

Adopté : le 1<sup>er</sup> décembre 2008

Le Comité international de Coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor (CIC) a été créé par la Conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor et de sa région (Tokyo – 12 et 13 octobre 1993), conviée en réponse à l'appel lancé par Sa Majesté NORODOM SIHANOUK Varman du Cambodge pour l'inscription d'Angkor sur la Liste du patrimoine mondial et conformément au besoin urgent d'une assistance internationale coordonnée pour la sauvegarde et la préservation du site monumental, qui prene en compte ses dimensions culturelle, environnementale, socio-économique et écologique.

Le CIC constitue un partenariat international qui reconnaît le site d'Angkor, symbole national du Cambodge, comme l'un des patrimoines culturels les plus précieux au monde.

Le CIC reconnaît la souveraineté du Cambodge sur le site d'Angkor et sa responsabilité pour la sauvegarde et le développement durable du site et de sa région.

Le Cambodge, État partie de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et notamment l'Autorité pour la Protection du Site et l'Aménagement de la Région d'Angkor, dénommée l'Autorité Nationale APSARA, en sa qualité de maître d'ouvrage, respecte les normes du Comité du patrimoine mondial pour la sauvegarde et le développement durable du site d'Angkor.

## ARTICLE 1: PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION

Conformément à la Déclaration de Tokyo, 1993, le CIC a été établi en vue d'assurer un mécanisme international de coordination de l'aide apportée à la sauvegarde et

au développement du site d'Angkor par différents pays et organisations.

Les principes du CIC énoncés dans la Déclaration de Tokyo ont été confirmés et complétés par la Deuxième conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement durable du site historique d'Angkor et de sa région (Paris – 14 et 15 novembre 2003).

Conformément à la Déclaration de Paris, 2003, le CIC encourage la coopération internationale en faveur de la connaissance, de la sauvegarde et du développement durable du site éco-historique d'Angkor, dans le cadre d'une approche intégrée et pluridisciplinaire réservant un rôle renforcé à la partie cambodgienne, en sa qualité de maître d'ouvrage, et privilégiant l'esprit de concertation entre les divers intervenants.

Le CIC oriente ses efforts non seulement en faveur de la conservation mais aussi dans une perspective de développement durable qui s'inscrit dans le cadre du suivi du Sommet de Johannesburg sur le développement durable (septembre 2002), de la « Déclaration » prononcée à cette occasion par le Président de la République française et le Premier Ministre du Japon, ainsi que du discours du Millénaire du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies.

Le CIC est conscient de la nécessité de développer, dans la zone de Siem Reap-Angkor, un tourisme éthique et durable qui puisse devenir un outil véritable de lutte contre la pauvreté.

Le CIC encourage l'association des populations locales, dans la zone de Siem Reap-Angkor et dans les environs du Tonlé Sap, à la conservation du site et au développement de sa région, notamment par la promotion d'un tourisme éthique et durable, afin de mettre en valeur la diversité de leurs ressources culturelles, tant matérielles qu'immatérielles, et de leur faciliter l'accès d'une part à l'éducation et à la formation, d'autre part à l'emploi et à une vie culturelle enrichissante.

Le CIC encourage la formation des ressources cambodgiennes au service de la conservation et du développement durable du site historique d'Angkor, notamment le renforcement des ressources humaines et financières des autorités compétentes, le nécessaire transfert du savoir-faire entre les experts internationaux et leurs homologues cambodgiens, la collecte systématique, au profit de la partie cambodgienne, de toute documentation sur Angkor, la promotion de la formation universitaire et de la recherche (notamment archéologique, épigraphique et historique) ainsi que la mise à leur service de moyens appropriés.

Le CIC encourage la mise en sécurité du site d'Angkor, tant au niveau des hommes (déménagement) qu'au niveau du patrimoine (lutte contre le pillage archéologique et le trafic de biens culturels).

## ARTICLE 2: RÔLE

Le CIC est un mécanisme international de coordination de l'assistance offerte par différents pays et organisations à la sauvegarde et au développement du site historique d'Angkor.

Afin de remplir sa tâche, le CIC est tenu informé des projets scientifiques ou des travaux de développement entrepris sur le site et dans la région de Siem Reap-Angkor. Il veille à la cohérence des différents projets et définit, lorsque nécessaire, les normes techniques et financières requises. Il appelle l'attention des parties concernées lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le CIC définit la mise en place de procédures destinées à favoriser la compréhension, l'évaluation et le suivi des projets scientifiques, de conservation ou de développement proposés pour le site d'Angkor.

Le CIC coordonne l'élaboration d'un document méthodologique sur l'éthique et la pratique de la conservation d'Angkor (conservation, mise en valeur, développement).

### **ARTICLE 3: MEMBRES DE DROIT ET OBSERVATEURS**

Les membres du CIC sont les participants des Conférences intergouvernementales de Tokyo (1993) et de Paris (2003) soit : l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, Brunei, le Cambodge, le Canada, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Laos, le Luxembourg, la Malaisie, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Corée, la République populaire de Chine, Singapour, le Sri

Lanka, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, la Tunisie, le Vietnam, l'Union européenne, la Banque Asiatique de Développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds Monétaire International (FMI), le Centre international pour l'étude pour la conservation et de la restauration des biens culturels (ICCROM), le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est et le Centre régional pour l'archéologie et les beaux-arts (SEAMEO / SPAFA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et le World Monuments Fund (WMF).

Les États qui n'étaient pas participants des Conférences internationales de Tokyo et Paris peuvent demander à participer au CIC en tant qu'observateurs. Conformément à la Déclaration de Tokyo, des organisations non gouvernementales, des fondations, des associations et des personnes ayant un intérêt dans la sauvegarde et le développement durable du site historique d'Angkor peuvent être exceptionnellement invitées à assister aux réunions du CIC, en tant qu'observateurs. Les demandes de participation doivent être obligatoirement adressées au Secrétariat qui les soumettra à l'approbation préalable des Coprésidents et de l'Autorité Nationale APSARA en Session quadripartite.

#### **ARTICLE 4: PRÉSIDENCE D'HONNEUR**

Le CIC est placé sous la Présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi NORODOM SIHANOUK Varman du Cambodge auquel les Conférences intergouvernementales de Tokyo et de Paris ont rendu hommage pour Son action et Son engagement personnel en faveur de la réconciliation nationale et de la sauvegarde d'Angkor.

Un Haut Représentant de Sa Majesté NORODOM Sihamoni, Roi du Cambodge, est systématiquement invité à participer aux réunions du CIC.

#### **ARTICLE 5: CO-PRÉSIDENCE**

La co-présidence du CIC est assurée par la France et le Japon, représentés par leurs ambassadeurs respectifs au Cambodge. Pour les Sessions techniques, les ambassadeurs peuvent se faire représenter.

#### **ARTICLE 6: SECRÉTARIAT**

Le Directeur général de l'UNESCO fournit une assistance morale, administrative et matérielle au CIC par la constitution d'un Secrétariat permanent qui est coordonné par le Représentant de l'UNESCO au Cambodge.

Le Secrétariat est animé par une personnalité désignée par l'UNESCO pour assumer la fonction de Secrétaire scientifique. Le Secrétaire scientifique doit posséder les qualités diplomatiques et scientifiques nécessaires liées à la fonction.

L'Autorité Nationale APSARA met un(e) représentant(e) à la disposition du Secrétariat du CIC pour participer à ses travaux et assurer la liaison avec la partie cambodgienne.

Le rôle du Secrétariat est le suivant :

1. assurer la préparation, l'organisation et la logistique des réunions du CIC ;
2. adresser les invitations pour les participants aux réunions du CIC ;
3. établir l'ordre du jour des réunions en concertation avec les Coprésidents ;
4. se charger de la rédaction, de la diffusion, du suivi de la mise en œuvre des recommandations faites au cours des réunions du CIC ;
5. faire rapport, devant le CIC, du suivi des recommandations formulées au cours des réunions précédentes ;
6. publier un rapport général des réunions du CIC. Le rapport de la Session technique est publié en deux langues : français et anglais. Le rapport de la Session plénière est publié en trois langues : khmer, anglais, français, et comprend également le rapport annuel d'activités de l'Autorité Nationale APSARA.

#### **ARTICLE 7: LA SESSION PLÉNIÈRE**

La Session plénière, coprésidée par les ambassadeurs de France et du Japon, se réunit en principe une fois par an. Le Cambodge y est représenté par un membre du Gouvernement Royal.

La Session plénière détermine les grandes orientations politiques du CIC en présence des ambassadeurs, ou de leurs représentants, et des institutions membres du CIC,

ayant pouvoir de décision. Ces membres peuvent apporter leur soutien aux projets présentés en leur octroyant un financement ou une assistance technique. La Session plénière adopte les recommandations proposées par la Session technique, décide des questions à traiter en prochaine Session technique et approuve les nouveaux projets scientifiques et de développement proposés pour le site d'Angkor.

Les intervenants de droit à la Session plénière sont les membres du CIC tels que mentionnés dans le paragraphe 2 du présent règlement intérieur. Une invitation signée par les Coprésidents leur est adressée. Les autres participants sont informés par le Secrétariat.

Seuls les participants dont la liste a été approuvée par la Session quadripartite peuvent faire des présentations lors la Session plénière. Des observateurs pourront toutefois se joindre aux discussions de la Session.

## **ARTICLE 8: LA SESSION TECHNIQUE**

La Session technique, coprésidée par les représentants de l'Ambassade de France et de l'Ambassade du Japon, se réunit en principe une fois par an. Elle porte sur des questions techniques spécifiques proposées par la Session plénière ou des thèmes scientifiques et techniques présentés et débattus par les équipes nationales ou internationales et relatifs au site d'Angkor et à ses monuments. La Session technique élabore un projet de recommandations qui est soumis à la Session plénière pour adoption définitive.

Les intervenants de droit à la Session technique sont les membres du CIC tels que mentionnés dans le paragraphe 2 du présent règlement intérieur. Une invitation signée par les Coprésidents leur est adressée. Les autres participants sont informés par le Secrétariat.

Seuls les participants dont la liste a été approuvée par la Session quadripartite peuvent faire des présentations à la Session technique. Des observateurs peuvent toutefois se joindre aux discussions de la Session.

Des intervenants occasionnels peuvent faire des présentations lors de la Session technique. Le contenu de leur présentation doit porter sur le site d'Angkor et les régions placées sous la responsabilité de l'Autorité Nationale APSARA. Les intervenants occasionnels doivent obligatoirement adresser une demande, accompagnée d'un résumé, en français ou en anglais, au Secrétariat.

La demande sera soumise à l'approbation préalable des Coprésidents et de l'Autorité Nationale APSARA en Session quadripartite. L'accord éventuel donné aux demandes d'interventions sera notifié par le Secrétariat.

La version complète des présentations doit obligatoirement parvenir au Secrétariat au plus tard 30 jours avant la réunion du CIC.

Tous les intervenants sont tenus de respecter le temps qui leur est imparti dans l'ordre du jour, et les dépassements de parole doivent avoir reçu l'accord préalable des Coprésidents.

## ARTICLE 9: LA SESSION QUADRIPARTITE

La Session quadripartite, composée des Coprésidents et des représentants du Cambodge et de l'UNESCO, est organisée en comité restreint uniquement et sans observateurs.

La Session quadripartite se tient régulièrement avant chaque réunion du CIC, à une date fixée par ses membres, et prend généralement un caractère organisationnel. Elle approuve :

- les demandes de participation aux Sessions plénières et techniques du CIC en tant qu'observateurs ;
- la liste des participants qui feront une présentation lors de la prochaine réunion du CIC.

La Session quadripartite peut être organisée sur demande expresse de ses membres, en cas de nécessité, pour évoquer des problèmes précis appelant une concertation spéciale, en séance ordinaire ou en séance extraordinaire.

## ARTICLE 10: GROUPE D'EXPERTS AD HOC

Un groupe d'experts *ad hoc* est désigné pour assister le C.I.C. dans l'étude des aspects scientifiques et techniques des projets proposés et des questions techniques relatives au site d'Angkor et à ses monuments.

Les compétences du groupe d'experts *ad hoc* couvrent les domaines de la conservation (archéologie, architecture, ingénierie, etc.) et du développement durable (an-

thropologie, environnement, économie, tourisme, etc.).

Les membres du groupe d'experts *ad hoc* sont désignés par les Coprésidents et le représentant du Cambodge, sur proposition du Secrétaire scientifique. Toutefois, ils sont indépendants et aucune contestation de leurs conclusions ne peut être présentée à titre personnel.

Ce groupe constitue un organe du CIC devant lequel il fait rapport des visites d'évaluation de sites organisées préalablement aux réunions. Seuls les Coprésidents et les membres du Secrétariat sont autorisés à accompagner les experts *ad hoc* durant leurs visites.

Les rapports établis par les experts *ad hoc* font partie intégrante du rapport général du CIC publié par le Secrétariat.

En cas d'urgence avéré, le groupe d'experts *ad hoc* peut être immédiatement saisi par le Secrétariat pour rendre les avis techniques nécessaires permettant aux autorités compétentes de prendre les mesures adéquates. Le Secrétariat est tenu d'informer les Coprésidents. Sauf autorisation des Coprésidents ou de l'Autorité Nationale AP-SARA, nul ne peut avoir accès au contenu des avis techniques rendus par le groupe d'experts *ad hoc*.

## ARTICLE 11: ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE SITE D'ANGKOR

Les monuments et la civilisation d'Angkor font souvent l'objet de projets de recherche. Les demandeurs doivent remplir les conditions suivantes :

## (1). Autorisation de recherche :

- les chercheurs indépendants désirent effectuer des recherches dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'ethnologie et tout domaine relatif à la culture et à la civilisation angkoriennes, doivent obtenir une autorisation préalable de l'Autorité Nationale APSARA, laquelle en informe le CIC.
- seuls les projets universitaires ou d'institutions spécialisées de grande envergure sont présentés au CIC pour approbation sur la base d'une évaluation des experts ad hoc.

## (2). Résultats de recherche :

- tous les chercheurs, individuels ou appartenant à un corps universitaire ou institutionnel, ont l'obligation de fournir une copie des résultats de leurs recherches à l'Autorité Nationale APSARA qui en garde le droit d'usage à l'exclusion des droits scientifiques.

**ARTICLE 12: FINANCEMENT DES ACTIVITÉS**

Le fonctionnement et l'organisation du CIC sont cofinancés par :

- les contributions versées par les deux coprésidences - la France et le Japon - dans les limites de leurs dotations budgétaires respectives, auprès du Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh ;
- le budget régulier de l'UNESCO (Secteur de la Culture);

- la contribution régulière du Gouvernement Royal du Cambodge par l'intermédiaire de l'Autorité Nationale APSARA.

Après consultation, les deux Coprésidents peuvent autoriser le versement de dons ou de contributions extraordinaires pour le financement des activités du CIC.

**ARTICLE 13: INFORMATION DU PUBLIC**

Un communiqué de presse est diffusé à l'issue de chacune des deux sessions annuelles. Une conférence de presse peut être organisée à l'issue de la Session plénière annuelle.

**ARTICLE 14: RÉVISION DE CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

- Le règlement intérieur du CIC est soumis exclusivement à l'approbation des deux Coprésidents. Ces derniers peuvent autoriser le Secrétariat à en communiquer copie pour information aux membres de droit du CIC.
- Les co-présidents peuvent prendre l'initiative de réviser ce règlement intérieur (amendement et/ou adjonction).





Campagne cambodgienne

## DÉCLARATION DE TOKYO

### DÉCLARATION ADOPTÉE LORS DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE ET LE DÉVELOPPEMENT DU SITE D'ANGKOR.

TOKYO, JAPON (12 ET 13 OCTOBRE 1993)

Nous, Représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, de Brunei, du Cambodge, du Canada, de la Chine, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la Hongrie, l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Laos, de Luxembourg, de la Malaisie, de la Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour, du Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, du Viêt-Nam, de la Communauté européenne, de la Banque Asiatique de Développement, du Centre International pour la conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Organisation des Ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-est et du Centre régional pour l'archéologie et les beaux-arts (SEAMAO/SPAFA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

(UNESCO) et du Programme des Nations Unies pour les Volontaires (VNU), participant à la conférence intergouvernementale pour la Sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor, qui s'est tenue à Tokyo les 12 et 13 octobre 1993, convenons de ce qui suit :

1. Nous reconnaissons que les monuments d'Angkor, symbole national du Cambodge et de son peuple, constituent l'un des patrimoines culturels mondiaux les plus importants en Asie et que la coopération internationale pour la sauvegarde et le développement de la région d'Angkor et de ses monuments revêt une importance particulière pour la reconstruction nationale.
2. Nous reconnaissons que c'est au peuple cambodgien souverain qu'il revient en premier lieu d'assurer la sauvegarde et le développement du

site historique d'Angkor et qu'à cet effet nous l'aiderons à mener à bien et à poursuivre cette tâche. Nous rendons hommage à Sa Majesté Samdech Preah Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, pour son action en faveur de la réconciliation nationale. Son engagement personnel a également contribué de façon essentielle à la mobilisation internationale autour du site et de la région d'Angkor. Nous nous félicitons qu'un nouveau gouvernement du Royaume du Cambodge ait pu être mis en place après des élections libres et démocratiques et qu'ainsi la coopération internationale sur le site et la région d'Angkor puisse être renforcée. Nous nous félicitons également de l'annonce par le Gouvernement du Royaume du Cambodge de mesures tant législatives qu'organisationnelles destinées à assurer la protection du site, la prévention du pillage, le maintien de la sécurité dans la région et une conduite efficace d'opérations de préservation, de restauration et de développement.

3. En tenant cette conférence, nous répondons à un appel du Gouvernement du Royaume du Cambodge. Nous reconnaissons l'urgente nécessité d'une aide internationale pour prévenir toute autre dégradation et détérioration des monuments d'Angkor. Ces efforts internationaux devront être conduits de façon coordonnée pour sauvegarder et préserver les monuments et le périmètre historique dans leurs dimensions culturel, socio-économique et écologique.
4. Nous tenons cette Conférence afin de mobiliser ces efforts internationaux. Nous avons examiné les différents moyens d'assistance pour assurer la préservation et le développement de la zone d'Angkor et un grand nombre d'entre nous ont, pour cette coopération future, annoncé des financements substantiels et une assistance technique. Une liste des participants qui ont annoncé, durant la conférence, leur volonté de contribuer par un moyen ou par un autre, figure en annexe, tout comme les déclarations des participants.
5. Nous manifestons notre profonde reconnaissance pour l'action conduite à ce jour par l'UNESCO en faveur de la sauvegarde des monuments d'Angkor et pour la reconnaissance du site comme patrimoine de l'humanité. Cette profonde gratitude s'exprime également à l'égard des pays, des organisations et des fondations qui, en dépit de conditions difficiles, ont pris et continuent à prendre des mesures pour prévenir la dégradation des monuments et pour lancer des travaux de restauration sur le site d'Angkor. Une mention particulière de ces pays, organisations (notamment le PNUD) et fondations, est faite dans la liste en annexe. En développant l'assistance internationale, nous prendrons en considération l'approche de développement régional qu'entend privilégier le Gouvernement du Royaume du Cambodge et pour laquelle le plan de zonage et de gestion de l'environnement (ZEMP) pourrait,

après examen par les Autorités nationales, constituer une contribution utile à l'élaboration d'un plan directeur pour la région.

6. Nous marquons également notre haute appréciation du rôle des organisations non gouvernementales, internationales et nationales, ainsi que des communautés locales, dans la préservation du site et nous exprimons le souhait qu'elles poursuivent et développent leurs efforts.
  7. Nous reconnaissons que chaque pays et organisation disposent, selon les circonstances, de ses propres voies et moyens de coopération et qu'il lui appartient de décider de ce qui doit être fait afin de mobiliser au mieux l'assistance internationale.
  8. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son soutien au Gouvernement du Royaume du Cambodge dans la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels dont continue d'être victime le patrimoine du Cambodge.
  9. Nous exprimons notre disponibilité, en réponse aux demandes de la délégation cambodgienne, à prévoir systématiquement dans les programmes de réhabilitation et de promotion des monuments et du site d'Angkor, des actions de formation de personnels cambodgiens aux différents niveaux requis. Nous encourageons le nécessaire transfert de savoir-faire entre les experts internationaux et leurs homologues cambodgiens.
- Nous sommes également d'avis qu'il est important que, le plus rapidement possible, les autorités et services cambodgiens soient à même d'assurer la maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux à effectuer.
10. Nous avons pris note du souhait de la délégation cambodgienne que, sans préjudice des études indispensables à mener, les interventions de ses partenaires se traduisent rapidement par la réalisation de travaux sur le terrain. Nous exprimons notre volonté de tenir compte de ces différentes demandes dans nos programmes d'interventions.
  11. Nous décidons d'établir à Phnom Penh, au niveau des Ambassadeurs, un comité de coordination (le Comité) qui constituera le mécanisme international pour coordonner les aides offertes par les différents pays et organisations comme indiqué au paragraphe précédent. Pour assurer son rôle de coordination, le Comité sera systématiquement informé des détails, des travaux entrepris sur le site région. Il veillera à la cohérence des différents projets et définira, lorsque cela s'avérera nécessaire, des normes techniques et financières et appellera l'attention de toutes les parties concernées chaque fois que cela sera requis.
  12. Nous convenons que le Comité de coordination devra comprendre des représentants du Royaume du Cambodge, des pays et organismes

intéressés. Les organisations non gouvernementales et fondations concernées pourraient y être invitées en qualité d'observateur. Il est proposé à sa Majesté Samdech Preah Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, de bien vouloir en être le Président d'honneur. Il sera co-présidé par la France et le Japon et son Secrétariat sera assuré par l'UNESCO. Nous convenons que toute décision du Comité de coordination devra être soumise à l'agrément et à la coopération du Gouvernement du Royaume du Cambodge. Les participants sont d'avis que ce Comité de coordination doit être le mécanisme international tel que prévu par la résolution 3.13 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-sixième session.

13. Nous convenons d'établir, chaque fois que nécessaire, des groupes de travail ou tables rondes composés d'experts nommés par les pays et les organisations qui participent au Comité de coordination.
14. Nous convenons de tenir une deuxième Conférence, en temps opportun, afin d'examiner les progrès réalisés et de débattre de la nécessité de nouvelles actions.



## Liste des participants souhaitant contribuer à la sauvegarde et au développement du site historique d'Angkor

Les participants souhaitant continuer ou augmenter les contributions initiales, techniques ou autres

ALLEMAGNE  
AUSTRALIE  
BELGIQUE  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
FRANCE  
GRANDE BRETAGNE  
HONGRIE  
ICCROM  
INDE  
ITALIE  
JAPON  
LUXEMBOURG  
PAYS-BAS  
PNUD  
POLOGNE  
SPAFA  
SUÈDE  
SUISSE  
THAÏLANDE  
UNESCO  
UNV

Les nouveaux contributeurs

BAD  
CANADA  
CHINE  
INDONÉSIE  
MALAISIE  
PHILIPPINES  
RUSSIE  
SRI LANKA

Entrée ouest du temple Ta Prohm



## DÉCLARATION DE PARIS

Paris, 15 novembre 2003

Nous, les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Cambodge, du Canada, de la Chine, de la République de Corée, du Danemark, de l'Égypte, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Laos, du Luxembourg, de la Malaisie, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sri Lanka, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Tunisie, du Vietnam, de la Banque Asiatique de Développement, de la Banque Mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), du Fonds Monétaire International (FMI), du Centre International d'Études pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), du Conseil International des Musées (ICOM), du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation des Ministres de l'Éducation de l'Asie du Sud-Est et du Centre régional pour

l'Archéologie et les Beaux-Arts (SEAMEO/SPAFA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et du World Monuments Fund, participant à la Deuxième Conférence intergouvernementale pour la sauvegarde et le développement durable du site historique d'Angkor et de sa région, tenue à Paris les 14 et 15 novembre 2003, convenons de ce qui suit :

1. Nous rendons hommage à sa Majesté Samdech Preah Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge et Président d'honneur du Comité international de coordination pour Angkor, pour son engagement personnel en faveur de la sauvegarde et du développement du site et de sa région ;
2. Nous rendons hommage à l'action du gouvernement royal pour son implication soutenue dans ce programme ;
3. Nous reconnaissons que le mécanisme du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor a permis de remplir les

- objectifs de la Déclaration de Tokyo (13 octobre 1993) avec succès. Nous remercions vivement la France et le Japon qui ont assumé la responsabilité de la co-présidence ainsi que l'UNESCO qui a assuré avec constance et grande efficacité le Secrétariat du CIC ;
4. Nous félicitons vivement les autorités cambodgiennes et, plus particulièrement l'Autorité APSARA, pour les efforts déployés ces dernières années en faveur de la sauvegarde et du développement d'Angkor. Nous les encourageons à renforcer les ressources humaines de l'Autorité APSARA ainsi que ses ressources financières, dans des délais les plus rapprochés possibles, par des mesures statutaires, juridiques et administratives appropriées, afin que cet établissement public puisse assumer pleinement son rôle de partenaire de la communauté internationale, de maître d'ouvrage permanent et, parfois, de maître d'œuvre des travaux à réaliser ;
  5. Comme suite à la Déclaration de Tokyo du 13 octobre 1993, nous nous félicitons de la pluralité et de la qualité des actions qui ont été menées en faveur de la connaissance, de la sauvegarde et du développement du site éco-historique d'Angkor et exprimons notre profonde gratitude à l'égard des pays, des organisations et des institutions scientifiques qui ont contribué à la sauvegarde des monuments et à la préservation du site. Nous les invitons à accorder à la recherche archéologique, épigraphique et historique un intérêt accru et des moyens appropriés ;
  6. Nous affirmons, de nouveau, notre volonté de poursuivre la coopération internationale dans le cadre du Comité International de coordination pour la sauvegarde et le développement du site d'Angkor en renforçant le rôle de l'Autorité APSARA au sein de ce mécanisme et en préservant l'approche intégrée et pluridisciplinaire du Comité ainsi que l'esprit de concertation qui caractérisent son activité ;
  7. Nous invitons les pays, les organisations internationales et les institutions scientifiques qui ont contribué à la sauvegarde des monuments à participer à l'élaboration d'un document méthodologique sur l'éthique et la pratique de la conservation à Angkor (conservation, mise en valeur et développement), dont les principes doivent s'inspirer des « Recommandations » présentées pendant la présente Conférence par le groupe de travail ad hoc, des orientations pour un tourisme solidaire et durable, ainsi que du projet de Charte du Bayon, en cours de préparation par l'équipe gouvernementale japonaise pour la sauvegarde d'Angkor (J.S.A.) ;
  8. Nous accueillons chaleureusement les nouveaux partenaires du Royaume du Cambodge et les invitons à harmoniser, dans le cadre du CIC, leurs propositions de projets en vue de la préservation du patrimoine, la protection de l'environnement et le respect des populations locales ;
  9. Nous affirmons la nécessité d'orienter nos efforts dans une perspective de développement durable qui s'inscrive

dans le cadre du suivi du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable (septembre 2002), de la «Déclaration» du Président Chirac et celle du Premier Ministre Koizumi, prononcées à cette occasion ainsi que du discours du Millénaire du Secrétaire général des Nations-Unies ;

10. Nous reconnaissons qu'un tourisme éthique et durable peut, en outre, contribuer au dialogue entre les cultures et les civilisations, à la reconnaissance des valeurs de la diversité culturelle et au renforcement de la solidarité et de la paix ;
11. Dans cette optique, nous reconnaissons la nécessité de développer dans la zone de Siem Reap / Angkor, un tourisme éthique et durable qui puisse devenir un outil véritable de lutte contre la pauvreté. Nous soulignons l'importance d'associer les populations locales, dans cette zone et dans les environs du Tonlé Sap, à la promotion de cette politique, afin de mettre en valeur la diversité de leurs ressources culturelles tant matérielles qu'immatérielles, et leur faciliter l'accès d'une part à l'éducation et à la formation, d'autre part à l'emploi et à une vie culturelle enrichissante ;
12. Afin d'assurer le développement durable, nous recommandons que les projets de développement dans la province de Siem Reap / Angkor soient examinés dans tous leurs aspects, notamment économiques, sociaux et environnementaux, dans le cadre des réunions périodiques du CIC. Le Comité du Patrimoine Mondial sera informé de la planification de ces projets, dans le respect des orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine Mondial;
13. Nous rappelons le nécessaire transfert de savoir-faire entre les experts internationaux et leurs homologues cambodgiens et encourageons toutes les équipes internationales à contribuer à la promotion de la formation universitaire et de la recherche. De même, nous invitons l'Autorité APSARA à coordonner l'ensemble des initiatives qui seront prises dans le domaine de la formation sur le terrain;
14. Nous encourageons la mise en commun des connaissances et informations relatives à Angkor par un soutien actif et permanent au Centre international de documentation pour Angkor (APSARA/UNESCO) et appelons tous les intervenants à y déposer régulièrement les documents relatifs à leurs travaux passés et en cours ;
15. Nous nous félicitons de la mise en sécurité du site d'Angkor tant au niveau du déminage que de la lutte contre le pillage archéologique. Toutefois, nous lançons un appel solennel à toute la communauté internationale afin qu'un véritable réseau de solidarité universelle puisse se constituer également dans la prévention du pillage des autres sites du Royaume du Cambodge ;
16. Nous nous réjouissons de constater que le mécanisme de coopération

internationale qui a fait ses preuves pour la connaissance, la conservation et le développement d'Angkor, site du patrimoine mondial, serve de référence pour d'autres actions similaires à travers le monde. Nous veillerons à ce que ce mécanisme puisse continuer à renforcer les activités, les projets et les programmes cambodgiens mis en œuvre au service de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de l'affirmation de l'identité culturelle;

17. Nous convenons de tenir une troisième conférence, en temps opportun, afin d'examiner les progrès réalisés et de débattre de la nécessité de nouvelles actions. Cette Conférence pourrait se tenir au Royaume du Cambodge.

## RECOMMANDATIONS

La deuxième conférence internationale pour la sauvegarde et le développement durable du site historique d'Angkor et de sa région considère que le mécanisme du Comité international de Coordination (CIC) a démontré son efficacité et sa pertinence pour travailler tant, en situation de post-conflit dans le secteur de la gestion du patrimoine culturel, que pour la réconciliation au Cambodge.

La Conférence constate également, avec satisfaction, que la communauté internationale – Etats, organisations non gouvernementales, institutions scientifiques et éducatives – continue d'apporter son expertise et son soutien financier au développement harmonieux du site culturel d'Angkor.

aux activités de maintenance du site d'Angkor. Compte tenu de l'étendue considérable de ce site du patrimoine mondial (401 km<sup>2</sup>), il est essentiel que se développe un échange permanent des connaissances et des résultats de la recherche scientifique, entre les partenaires, internationaux et les acteurs nationaux, dans le respect des principes éthiques et des meilleures pratiques en matière de conservation pérenne du patrimoine. Il est recommandé que le secrétariat du CIC, avec son groupe d'experts ad hoc et en liaison avec l'Autorité APSARA, coordonne l'élaboration des orientations pour la conservation et la restauration des monuments d'Angkor.

### A. Sauvegarde, recherche et mise en valeur

1. En matière de conservation, la priorité absolue devrait être donnée
2. En matière de formation, le transfert progressif de compétences et la transmission des savoirs aux jeunes professionnels cambodgiens, dans le domaine de la conservation du

patrimoine, doit être assuré dans les différents domaines liés à la gestion du site d'Angkor. Il s'ensuit que tous les projets conduits sur le site par les équipes internationales doivent comprendre une composante de formation des jeunes experts cambodgiens, en vue de renforcer les aptitudes de l'Autorité APSARA.

3. En matière d'expertise, il est recommandé qu'un mécanisme de consultation et de coordination entre l'Autorité APSARA et l'Université Royale des Beaux-arts (Faculté d'Archéologie et Faculté d'Architecture et d'Urbanisme) soit établi.
  4. En matière de mise en valeur du site, la priorité doit être l'établissement d'un schéma directeur de gestion de l'ensemble du site d'Angkor, dans le cadre d'une approche globale de l'environnement, qui porte une attention particulière aux questions de l'eau, de la forêt, de la population et du tourisme.
  5. Il convient en outre de procéder à une réflexion sur le problème de la médiation culturelle et scientifique, la connaissance et la pratique des publics nationaux et internationaux, dans la perspective d'un tourisme durable respectueux des monuments et du patrimoine culturel d'Angkor.
  6. Dans le secteur de la recherche, la priorité doit être donnée à la mise en œuvre d'approches pluridisciplinaires, archéologique épigraphique, historique, ethnologique et environnemen-
- tal, qui contribuent à la connaissance approfondie du site d'Angkor ainsi qu'à sa conservation.
  7. Afin de promouvoir les échanges entre les différents acteurs, il est recommandé que le Centre International de Documentation (APSARA / UNESCO) soit renforcé, avec le soutien de l'UNESCO, et que soit introduite une procédure de dépôt obligatoire, au CID, de tous les rapports réalisés sur des activités mises en œuvre à Angkor.
  8. Il est demandé à l'UNESCO d'assister l'Autorité APSARA dans la préparation d'une réglementation pour ce Centre et de contribuer à la mise en place d'un laboratoire central de conservation du patrimoine, sous l'égide de l'Autorité APSARA.
  9. En matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels, les activités conduites avec succès, durant les dix dernières années, à Angkor, site du patrimoine mondial, dans ce domaine, devront être étendues à l'ensemble du patrimoine culturel cambodgien, et en particulier aux sites isolés.
  10. En matière de protection juridique, les efforts devront se concentrer sur les modalités d'application des sous-décrets récemment adoptés, relatifs au commerce des biens culturels.
  11. Il est recommandé de soutenir vigoureusement les actions et de contribuer activement à l'établissement d'un inventaire de tous les

biens culturels cambodgiens, ce qui constituera un outil de lutte contre le trafic illicite.

12. Il est également recommandé que les autorités provinciales et les communautés locales, collaborent, dans l'intérêt de la préservation de leur propre patrimoine culturel, à la prévention du trafic de biens culturels cambodgiens.

## B. Développement durable et lutte contre la pauvreté

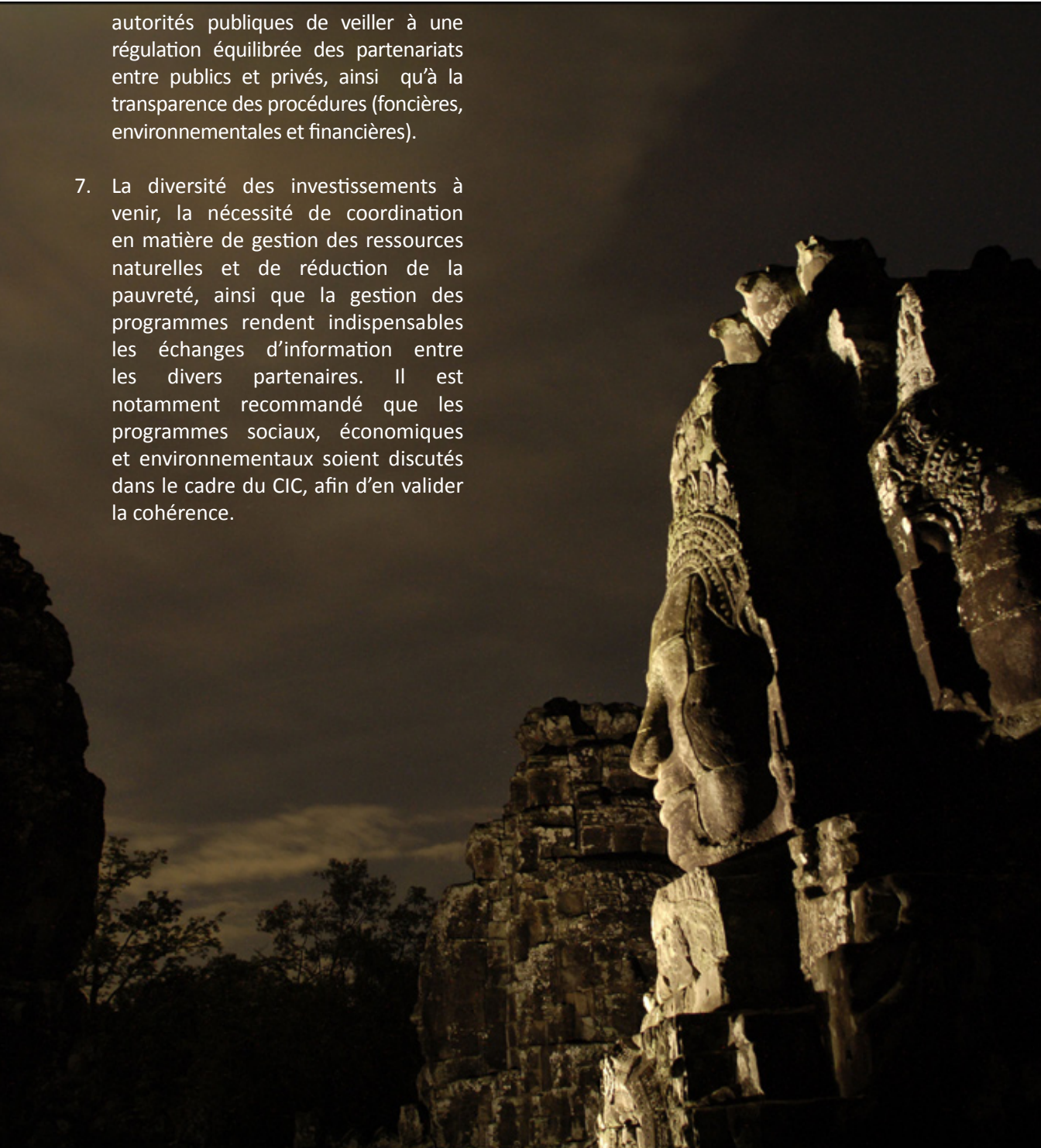
1. Les programmes de développement doivent mieux protéger les populations pauvres des impacts sociaux et humains négatifs, et contribuer à la redistribution de la richesse économique, notamment par des infrastructures de santé et d'éducation, et les services de base (eau potable, électricité, équipements sanitaires, traitement des déchets urbains, etc.).
2. L'objectif d'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités sociales implique également l'appui au lancement de nouvelles activités économiques, en faveur des populations urbaines et rurales, assurant leur participation effective et le respect de leurs richesses culturelles.
3. La croissance des flux de population et de visiteurs entraîne des dégradations de l'environnement, tel que l'eau, la forêt ou l'espace urbain et rural. Cette croissance et les risques majeurs encourus par les ressources nécessitent la mise en œuvre de programmes

coordonnés et durables de protection et de gestion.

4. Les programmes de développement durables doivent être envisagés selon une vision économique et une approche régionale, impliquant non seulement Angkor, site du patrimoine mondial, mais également Siem Reap et le Tonlé Sap, ainsi que les activités rurales, tenant en compte les conséquences pour le développement du pays dans son ensemble. Ce développement contribue à la diversification des activités liées au tourisme et à la culture et s'intègre dans la région économique du grand Mékong.
5. L'Autorité APSARA a montré son dynamisme et sa volonté de gérer de nombreuses questions ayant trait à la planification économique, à l'aménagement des espaces et à la mise en place des services. Elle doit bénéficier d'un renforcement de ses moyens et de ses ressources humaines, en particulier en matière de gestion. Elle doit aussi mieux définir la spécificité de ses rôles et renforcer sa coopération en harmonie avec les autres partenaires publics, en particulier dans la Province de Siem Reap.
6. La présence tant de l'initiative publique, notamment à travers l'Autorité APSARA et la Province de Siem Reap, que d'initiatives privées, doit permettre de traiter le besoin d'équipements collectifs et l'exploitation d'activités commerciales et économiques. Cependant il appartient aux

autorités publiques de veiller à une régulation équilibrée des partenariats entre publics et privés, ainsi qu'à la transparence des procédures (foncières, environnementales et financières).

7. La diversité des investissements à venir, la nécessité de coordination en matière de gestion des ressources naturelles et de réduction de la pauvreté, ainsi que la gestion des programmes rendent indispensables les échanges d'information entre les divers partenaires. Il est notamment recommandé que les programmes sociaux, économiques et environnementaux soient discutés dans le cadre du CIC, afin d'en valider la cohérence.



Village Chong Khneas - Phnom Krom



BUREAU DE L'UNESCO À PHNOM PENH

Tél: (+855) 23 72 30 54, 23 72 50 71, 23 21 72 44

Fax: (+855) 23 42 61 63, 23 21 70 22

E-mail: [phnompenh@unesco.org](mailto:phnompenh@unesco.org)

Site Web : [www.unesco.org/phnompenh](http://www.unesco.org/phnompenh)

P.O. Box 29,

38, Bd. Samdech Sothearos, Phnom Penh, Cambodge

Graphistes: Chanthul SUOS et

Natalie WEINBERGER

ISBN: 9789995080600

@2010 UNESCO

Imprimé à Phnom Penh, mai 2010







Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## PHNOM PENH

ISBN: 9789995080600



9 789995 080600